

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13592 - 6 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

DIMANCHE 9-LUNDI 10 OCTOBRE 1988

Un rouble convertible ?

Le rouble, la monnaie soviétique, doit devenir « par étapes » une monnaie convertible. Cette prise de position du bureau politique d'Union soviétique ne doit pas faire illusion. La convertibilité du rouble n'est pas pour demain. L'ambition n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle est évoquée depuis de nombreuses années parmi les économistes d'Europe de l'Est, et notamment d'URSS. Elle est l'un des objectifs de la « perestroïka ». Le plénum du comité central du PCUS de juin 1987 avait déjà retenu le « passage par étapes à la convertibilité du rouble, au premier chef dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle » (le COMECON).

Une semaine après les changements qui ont affecté la direction soviétique, cette prise de position n'est cependant pas innocente. Elle confirme d'abord le raffermissement de l'autorité de Mikhaïl Gorbatchev et de ses partisans. L'Union soviétique veut devenir un partenaire économique, commercial et financier comme les autres dans le système économique mondial.

Depuis son arrivée au pouvoir, en mars 1985, le numéro un soviétique a multiplié les initiatives en matière commerciale : reprise des discussions officielles avec les gouvernements occidentaux, notamment américain, dépôt de candidature au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), approche pour une adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, nouvelle démarche en direction de la CEE.

Malgré quelques avancées — un retour important sur les marchés de capitaux notamment — le « perestroïka » n'a pas produit d'effets importants en ce domaine non plus. Les échanges commerciaux avec l'Ouest, par exemple, n'ont pas véritablement décollé. L'Union soviétique reste un partenaire particulier dans les relations économiques internationales.

Mais en prenant position en faveur de la convertibilité du rouble d'une manière toujours aussi floue, aucune date n'est fixée, même si le rapport adopté porte sur la politique économique à l'égard de l'étranger d'ici à l'an 2000, — le bureau politique confirme également ses hésitations à s'engager résolument dans la voie de la réforme économique envisagée par Mikhaïl Gorbatchev.

La convertibilité d'une monnaie — c'est-à-dire la possibilité de l'échanger librement et en permanence contre d'autres devises — passe par un certain nombre de conditions. Il faut en particulier que le niveau et la structure des prix à l'intérieur du pays soient sinon identiques, en tout cas proches de ceux en vigueur dans les autres pays. Le rouble ne pourra être convertible qu'à condition que le système des prix en URSS soit profondément transformé.

Malgré les propos de certains de ses économistes, Mikhaïl Gorbatchev hésite encore à s'engager dans la réforme des prix. Le thème est effectivement dangereux. La Pologne depuis longtemps, la Chine aujourd'hui, en font l'expérience. Il n'est pas facile, socialement et politiquement, d'agir en ce domaine. C'est pourtant la clé de toute transformation économique dans ces pays. Se prononcer en faveur de la convertibilité du rouble ne coûte pas grand-chose, surtout à un horizon indéterminé. En établir les conditions marquerait, à n'en pas douter, un changement autrement plus important.

(Lire nos informations page 5.)

M 0146-1010-6.00 F



7290146006000 10100

Après les émeutes dans la capitale et à Oran

Les autorités algériennes craignent une nouvelle extension des troubles

Bien que l'agence de presse officielle annonce que les « commanditaires » des troubles ont été « identifiés », le contrôle de la situation a échappé en partie, vendredi 7 octobre, aux autorités algériennes, qui redoutent une nouvelle extension des troubles.

A Oran, qui a connu une véritable émeute, les troubles se sont poursuivis

samedi matin et des coups de feu ont été entendus dans la nuit. Des incidents ont eu lieu dans la plaine de la Mitidja ainsi qu'en Kabylie.

Le comportement de cette région, traditionnellement contestataire, pèsera lourd dans la crise, ainsi que l'attitude des islamistes, qui ont pu défilier à Alger malgré l'état de siège.

ALGER de notre correspondant

Alger a commencé à panser ses plaies. De nombreux jeunes, débarqués de camions militaires à la nuit tombante, ont entassé, ici et là, les ordures et les débris de vitrines et de mobiliers de bureau que les services de nettoyage essaient de faire disparaître au plus vite, mais la tâche est d'envergure.

Samedi matin 8 octobre, premier jour ouvrable de la semaine, les Algérois s'affairaient. Beaucoup gagnent leur lieu de travail à pied.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

(Lire la suite page 3.)



La visite de Jean-Paul II à Strasbourg

Le pape exhorte l'Europe à « rassembler ses forces vives »

Jean-Paul II est arrivé samedi 8 octobre dans la matinée à Strasbourg. Il a eu un entretien avec M. François Mitterrand. Il s'est ensuite rendu au siège du Conseil de l'Europe puis devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dès le début de sa visite de quatre jours dans l'est de la France, le pape a demandé à l'Europe de « rassembler toutes ses forces vives », de retrouver son « identité commune » et de sortir de la crise morale et spirituelle qui la frappe.

STRASBOURG de notre envoyé spécial

En posant pour la première fois le pied à Strasbourg, le pape a repris son bâton de pèlerin de l'Europe. Au premier jour de sa visite, il n'a évoqué que d'un mot, au Conseil de l'Europe, l'ère des grands bâtisseurs, Schumann, Adenauer, De Gasperi. Il n'a pas non plus abordé la question des « structures européennes », souhaitant seulement, devant M. Mitterrand, leur « consolidation ».

Il est surtout venu compléter, à la frontière franco-allemande et au berceau des institutions com-

munautaires, le grand dessein européen qu'il avait déjà esquissé à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1982, à Vienne en 1983, à Spire en 1985, dans des étapes moins marquantes et des interventions de toutes sortes. Le thème européen tient à cœur à ce pape, « fils d'une nation déchirée ». Il a été l'un des plus constants de ces dix dernières années de pontificat.

Pour lui, la crise de l'Europe est une crise spirituelle. Et, de même qu'en 1980 il était venu pour la première fois en France pour demander à la fille aînée de l'Eglise de « rester fidèle aux promesses de son baptême », Jean-Paul II a fait le voyage de Stras-

Accord entre les syndicats et le médiateur

Les gardiens de prison appelés à reprendre le travail

M. Gilbert Bonnemaison, le médiateur choisi pour résoudre le conflit avec les gardiens de prison, a obtenu, samedi 8 octobre à 6 heures du matin, des syndicats de surveillants (à l'exception de la CGT), qu'ils signent un accord et appellent leurs membres à reprendre normalement le travail. Les surveillants devraient cesser de bloquer les extractions et les écrous à partir du 8 octobre à midi.

Mais certains ne se satisfont pas des avantages salariaux et des crédits dégagés pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Dans certains établissements de la région parisienne, la base a rejeté cet accord et a décidé de poursuivre le mouvement.

(Lire nos informations page 18.)

La grève chez Renault

22 000 salariés risquent le chômage technique à la suite de l'arrêt de travail au Mans.

PAGE 15

Conseils généraux

Le RPR garde la Martinique et le PS perd les Alpes-de-Haute-Provence.

PAGES 6 et 7

Raidissement au Chili

Des manifestations sévèrement réprimées.

PAGE 4

Incidents à Nouméa

Trois blessés parmi les forces de l'ordre.

PAGE 8

« Grand Jury RTL-le Monde »

M. Strauss-Kahn, député PS du Val-d'Oise, invité dimanche à 18 h 15.

Le sommaire complet se trouve en page 18

Les élections municipales en Belgique

Bataille de « revenants » à Bruxelles

Les électeurs belges se rendent, dimanche 9 octobre, aux urnes pour renouveler leurs conseils municipaux. Cette consultation est la première depuis la mise en route, par le gouvernement Martens, d'un processus de fédéralisation des institutions du royaume.

BRUXELLES

de notre correspondant

Le « crocodile » est revenu. Paul Vanden Boeynants, l'ancien premier ministre belge condamné, en 1986, à trois années de prison avec sursis pour fraude fiscale, est un des milliers de candidats à briger, dimanche 9 octobre, les suffrages de ses concitoyens en vue du renouvellement des conseils communaux et des bourgmestres (maires) des cinq cent quatre-vingt-neuf communes belges. Elections importantes, non pas tant par leur enjeu politique difficile à discerner mais parce que, dans une Belgique perpétuellement à la recherche d'elle-même, la « cellule » communale reste un des réels points d'ancrage des citoyens désorientés.

Paul Vanden Boeynants, dit « VDB », — un des rares, sinon le seul homme politique belge à avoir imposé ses initiales, — espère ainsi reconquérir, dimanche, sa réhabilitation morale auprès des Bruxellois et, pourquoi pas, amorcer un retour dans la vie politique belge. En effet, « VDB » brigue l'hôtel de ville de Bruxelles, poste prestigieux non seulement parce que la mairie est située sur la célèbre Grand-Place, mais aussi parce que le bourgmestre de Bruxelles — en fait un quartier central de la ville — représente la capitale de l'Europe dans toutes les manifestations internationales.

Pour le reste, les dix-huit autres communes bruxelloises restent terriblement jalouses de leurs prérogatives et ne laisseraient jamais qui ce soit décider pour elles. Ce qui entraîne souvent des situations ubuesques. « Si, dans certains carrefours, vous trouvez des lignes blanches et, d'autres, non, c'est parce que les rues ne dépendent pas toujours des mêmes autorités », explique André Degroove, le bourgmestre de Foret. « VDB » aura, malgré tout, fort à faire. Son irrésistible

démagogie, faite de bonhomie pateline et de roublardise complice, lui permettra-t-elle de faire oublier aux électeurs cette phrase terrible prononcée contre lui à l'issue de son procès par le président du tribunal : « Vous êtes un fraudeur invétéré. » « Encore faudrait-il, ironisait un étudiant bruxellois, que cette accusation ne soit pas ici considérée comme un éloge à une saine débrouillardise. »

A la tête d'une liste bilingue francophone et flamande, l'ancien premier ministre affronte un autre « revenant » de la politique belge : Henri Simonet, ancien membre de la Commission européenne, ancien ministre des affaires étrangères et passé du Parti socialiste au Parti libéral. Ce « gros calibre », au propre et au figuré, de la politique belge, fameux pour ses mots d'esprit et sa causticité, davantage convaincant que convaincu, tente aussi un « come back » décisif, puisqu'il a été longtemps bourgmestre d'Anderlecht, célèbre pour son équipe de football.

JOSÉ-ALAIN FRALON

(Lire la suite page 5.)

14 F NUMERO SPÉCIAL

Le Monde

dossiers et documents

OCTOBRE 1988

LES ARCHIVES DE L'ACTUALITÉ

NOUVELLE-CALÉDONIE

- Un référendum en guise d'exorcisme
- La casse-tête calédonien
- La logique de l'affrontement
- Le dialogue renoué

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

- Un système immuable
- La course à l'investiture
- L'obstacle de la morale et des médias
- Candidats : une cuvée moyenne
- Le corps électoral

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Dates

Il y a quinze ans

La guerre du Kippour

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 42-23-06-81

Édité par la SARL Le Monde

Gerant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beau-Méry (1944-1969)
Jacques Fauret (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Verdet.
Correspondant en chef :
Claude Salas.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montpensier, 75007 PARIS
Tél. : (1) 42-55-91-82 ou 42-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2437

Reconnu par les ministères
des Affaires Culturelles et de l'Éducation
au titre de l'article 11 de la loi n° 1110 du 17 juillet 1983

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tape LEMONDE

ABONNEMENTS

BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	FRANCE	REUNION	SUISSE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	394 F	487 F
6 mois	672 F	762 F	772 F	1 337 F
9 mois	964 F	1 089 F	1 064 F	1 952 F
1 an	1 280 F	1 380 F	1 380 F	2 536 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.

Pour vous abonner
RENOUVER CE BULLETIN
accompagnez
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse détaillés en
profondeur : nos abonnés sont invités à
formuler leur demande deux semaines
avant leur départ. Joindre la dernière
bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois 6 mois 9 mois 1 an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire
tous les noms propres en capitales
d'imprimerie.

BADMD 88

ISRAËL, ce jour-là, a bien failli connaître le pire. Un simple commandant, dont l'histoire n'a guère retenu le nom - Itzhik - est mieux placé que quiconque pour s'en souvenir. Et c'est un pont minuscule enjambant le Jourdain au nord du lac de Tibériade qui symbolisera à tout jamais pour ceux qui l'ont vécu ce désastre conjuré de justesse. Le « Pont des filles de Jacob », en effet, marque - à 3 kilomètres près - l'avance extrême des blindés syriens au soir du samedi 6 octobre 1973.

De là, trois divisions blindées, un millier de chars, vingt bataillons d'engins équipés de missiles SAM et vingt-sept compagnies d'artillerie menaçaient directement les villes de Tibériade ou Roah-Pina, au cœur même d'Israël. Sur le front du Golan, Tshahal (l'armée israélienne) ne disposait que de cent dix chars, dont une cinquantaine de blindés légers, et quelques centaines de soldats du contingent - les Nahalim. Ils venaient d'être balayés en quelques heures par les troupes d'Assad, tandis que par surprise des commandos hélicoptérés marocains s'emparaient des hauteurs stratégiques du mont Hermon. A la tombée de la nuit, ce 6 octobre, une formidable incertitude militaire pesait bel et bien sur Israël, arraché brutalement aux prières du Grand Pardon (Yom Kippour).

Itzhik commandait la première unité de réserve qui sera jetée hâtivement dans la bataille du Golan. Un escadron de vieux Sherman datant pour la moitié d'entre eux de la deuxième guerre mondiale et dont les obus de 75 rebondissaient sur le blindage des T 54, T 55 et T 62 soviétiques équipant l'armée syrienne. Lancé en pleine nuit contre un ennemi infiniment supérieur en nombre et en armement, l'escadron du commandant Itzhik n'aura d'autre recours que d'appliquer une tactique de cow-boy : ne jamais s'arrêter pour ajuster le tir, ne pas engager de duel à distance et foncer, foncer... Une quinzaine de chars syriens seront rapidement détruits de cette façon, et le dimanche 7 octobre, tandis qu'affluent les renforts, c'est à Hushniya qu'aura lieu l'une des plus terribles batailles de toute l'histoire d'Israël. Elle retournera *in extremis* la situation.

En pleine insouciance

Au même moment, à des centaines de kilomètres plus au sud - le long du canal de Suez, dans un décor semblable à celui d'El-Alamein, - se joue une partie non moins tragique. Le dimanche après-midi, d'un petit fortin de la ligne Bar-Lev - le poste d'El-Ferdan, - un jeune radio israélien appelle désespérément au secours. A l'intérieur du fortin, une vingtaine de soldats vont pour la plupart mourir dans les heures qui viennent après que les artilleurs du général Sharon eurent essayé jusqu'au bout de les protéger en pilonnant les alentours du bunker.

Les enregistrements de ce dialogue pathétique ont été conservés. Avec la voix tremblante du jeune radio : « A 400 mètres de la porte, côté est, les Égyptiens reviennent. Vite un obus, grouillez-vous ! »

Ce qui s'est passé la veille dans cette région du canal de Suez, aucun stratège de Tshahal, aucun augure militaire - même porté au pessimisme - n'aurait osé l'imaginer. Coordonnée avec celle des Syriens sur le Golan, l'offensive égyptienne de grande ampleur a surpris - le samedi 14 heures - les mille six cents soldats en poste sur la ligne Bar-Lev, et en pleine insouciance. Cette « ligne » fortifiée ne devait-elle pas dissuader toute attaque militaire comme jadis la ligne Maginot ? Certains lavaient leur linge, d'autres jouaient au football, quelques-uns priaient. Brusquement, deux mille canons égyptiens - des 130 et des 160 sovié-

tes - dissimulés sur la rive ouest ont ouvert le feu en même temps. Quatre pionniers d'artillerie d'une incroyable violence se sont succédés avant l'assaut d'une première vague égyptienne concentrée dans trois secteurs principaux : El-Kantara, Ismailia et Suez.

Dans chaque bunker, les officiers juifs, sonnés par l'artillerie et sidérés de voir des centaines de radars pneumatiques lancés soudain sur le canal, ont essayé précipitamment de mettre en œuvre une « arme secrète » préparée de longue date en

Aux rampes de SAM-2 et SAM-3 échelonnées tout le long du canal depuis 1970 - et bien connues des services spéciaux israéliens - se sont ajoutés des SAM-6 montés sur des véhicules et des SAM-7 Strella portés et tirés par de simples fantassins. Les pilotes juifs doivent donc plonger vers leurs objectifs au milieu de véritables gerbes de missiles que les Égyptiens tiraient par salves. En quelques minutes, plusieurs dizaines d'avions se sont brisés sur ce parapluie d'acier ouvert au-dessus des armées égyptiennes.



déversant des tonnes de mazout enflammé sur les eaux. En vain. Toutes les conduites souterraines, tous les pipe-lines avaient été sabotés dans la nuit du 5 au 6 octobre par des commandos égyptiens.

Entre les postes de la ligne Bar-Lev, espacés de plusieurs kilomètres, huit mille fantassins égyptiens se sont rués sur l'autre rive, ont escaladé le remblai et foncé vers l'intérieur du Sinaï. C'est une manœuvre qu'ils avaient répétée plus de six cents fois sur une reconstitution grandeur nature du canal dans le sud de l'Égypte. Ces soldats de la première vague transportaient sur leur dos des tubes bizarres et d'étranges petites valises contenant les nouveaux missiles antichars de fabrication soviétique.

Sans s'arrêter, ils ont dépassé en courant les fortifications de la ligne Bar-Lev pour s'avancer audacieusement à la rencontre des blindés et de l'artillerie. But de l'opération : bloquer les premières contre-attaques juives à coups de missiles portatifs jusqu'à ce que des ponts articulés (ou flottants) soient installés sur le canal et permettent l'acheminement des blindés et du matériel lourd.

Sur 180 kilomètres de front, il est vrai, Israël ne disposait derrière la ligne Bar-Lev que de deux cent trente chars M-48 et M-60 éparpillés en petites unités. Contre-attaquant dans l'affolement et le désordre (en Israël on fera plus tard ce procès-là), ils ont été décimés par les missiles portatifs dont sont équipés - sur une grande échelle - les fantassins égyptiens. Une deuxième vague d'infanterie égyptienne pourra alors se ruer sur les bunkers à coups de lance-flammes et au corps à corps.

Presque partout la manœuvre semble se dérouler comme à l'entraînement. Tshahal est submergée. Reste l'aviation et ses jeunes pilotes d'élite, orgueil d'Israël. Pourront-ils rétablir provisoirement la situation en attendant l'arrivée de renforts qui foncent à tombeau ouvert par toutes les routes stratégiques du Sinaï ?

Dès le début de l'après-midi, le samedi du Yom Kippour, les Skyhawk et les Mirage israéliens ont surgi au ras des dunes pour asfauter les ponts installés sur le canal par le général Ali Mohammed, commandant les unités de génie égyptiennes. Une surprise funeste les attend.

Certes, malgré cela et au prix de gros sacrifices, la plupart des ponts sont endommagés par les bombes israéliennes. Mais ils sont réparés à la faveur de la nuit, et les brigades blindées du président Sadate commencent à déferler sur la rive est du canal. A minuit, ce samedi 6 octobre, après seulement dix heures de combat, plus de cinq cents chars égyptiens et des dizaines de SAM-6 autoprotégés ont franchi le canal et s'accrochent au terrain.

Le « sale boulot »

A cette heure précise, très peu de gens en Israël ont pleinement conscience de l'extrême gravité de la situation. Seuls quelques généraux de l'état-major savent qu'une gigantesque tenaille stratégique - du Golan au canal de Suez - s'est refermée sur le pays ; seuls ils savent - déjà - que la mobilisation-éclair des réserves sur laquelle repose depuis 1948 la sécurité d'Israël s'effondre cette fois dans un indescriptible désordre, avec du matériel souvent mal préparé.

Passé le choc de la surprise - cette offensive en plein Kippour! - chacun demeure persuadé en Israël que les Arabes viennent de commettre une folie. Les nouvelles précises en provenance des deux fronts étant - pour la première fois - bloquées par la censure militaire, on se persuade jusqu'aux unités de l'arrière que la réaction de Tshahal est déjà fulgurante et que la contre-attaque jusqu'à la victoire sera l'affaire de quelques jours, voire quelques heures, tant est puissant le mythe de l'invulnérabilité de l'État hébreu.

En réalité, le dimanche soir, Israël est à l'extrême bord du désastre. Harcelé de critiques, décomposé, le ministre de la défense, Moshe Dayan, a proposé de démissionner et de révéler lui-même au pays la gravité de la situation. Golda Meïr l'a empêché d'aller plus loin. Il faudra quarante-huit heures de plus et de nombreux communiqués militaires contradictoires dans un pays où l'anxiété pen à peu se répand comme un gaz toxique pour que la vérité soit officiellement dite. C'est un général Aharon Yariv qu'est confié le

« sale boulot ». Il le fait le mardi soir 9 octobre, devant la presse étrangère, au cours d'une dramatique conférence de presse. Israël paraît d'un coup s'enfoncer dans une sorte de vide opaque, un trou noir. Le lendemain matin, mercredi, le Souccoth, la fête du Tabernacle, s'annonce comme un jour de deuil et de peur.

La reconquête

C'est pourtant ce mercredi 10 octobre que le sort des armes bascule à nouveau en faveur d'Israël. Sur le Golan, le front le plus proche donc le plus dangereux, la bravoure des tankistes israéliens et la supériorité technique absolue des pilotes ont fait la différence. LA Tshahal s'est déjà ressaisie. Hushniya reprise, le Golan reconquis, les troupes syriennes seront refoulées en trois jours bien au-delà des frontières.

Admis le 14 octobre à visiter les premières lignes, quelques journalistes étrangers découvrent un spectacle extravagant. Sur des centaines d'hectares, les cailloutis noyés du Golan déchirés, éventrés, brûlés par la guerre, abritent le plus hallucinant cimetière de chars qu'on n'ait jamais vu au Proche-Orient.

A l'intérieur des carcasses trouées, les cadavres des hommes d'équipage sont retroqu岸illés.

Ici, malgré des pertes importantes (80 appareils abattus), l'aviation israélienne a pu remplir sa mission. Pour une raison au moins : le dispositif des missiles anti-israéliens est beaucoup moins dense que celui des Égyptiens sur le canal. Guerre-éclair contre guerre-éclair : Israël a gagné de justesse sur le Golan.

Face aux Égyptiens, en revanche, c'est la profondeur stratégique offerte par le désert du Sinaï qui lui permettra de sauver la mise. Mais il lui faudra pour cela plus d'une semaine encore, quoique Tshahal ait retourné dès le 14 octobre l'ensemble de ses forces vers le front sud. Là-bas, après plusieurs jours d'une incertaine guerre d'usure - et d'affrontement des milliers de blindés, jamais vu depuis les campagnes de Rommel, - c'est une prouesse tactique initiale qui permettra de renverser la situation.

A la tête d'une centaine d'hommes, le général Ariel Sharon est parvenu dans la nuit du 15 au 16 octobre à percer les lignes égyptiennes. A l'arme blanche et au corps à corps, ces commandos neutraliseront plusieurs rampes de missiles ouvrant ainsi dans le ciel égyptien une « brèche » où pourront s'engouffrer les bombardiers de Tshahal.

Il faudra par la suite l'intervention diplomatique menaçante des Soviétiques pour qu'Israël modère son entreprise de reconquête en territoire égyptien et accepte, le 22 octobre, de signer, sur la route Suez-Le Caire, au kilomètre 101, une trêve décisive.

D'un strict point de vue militaire, cette guerre « presque perdue » (la quatrième de l'histoire d'Israël) fut aussi la plus remarquablement gagnée. Peu d'armées au monde pourront s'engouffrer d'avoir, en si peu de jours, retourné une situation si désastreuse. Sur un plan plus général pourtant, le traumatisme subi en octobre 1973 par Jérusalem a définitivement ruiné tous ces mythes qui semblaient constitués de l'histoire même d'Israël : l'invulnérabilité militaire, l'omniscience des services de renseignements, la rapidité de mobilisation, l'avance technologique et l'incapacité des Arabes à maîtriser les armements sophistiqués, etc.

Il faudra la longue enquête d'une commission pour que soient mises au jour toutes ces « négligences », et qu'Israël accepte la plus dure leçon du Kippour 1973. Elle tient en peu de mots : on peut gagner quatre guerres, on ne peut pas gagner toutes les guerres.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

"GRAND JURY" RTL - Le Monde

dimanche 18h15

en direct sur

animé par
Olivier MAZEROLLE

DOMINIQUE
STRAUSS-KAHN

avec André PASSERON
et Erich ISRAELEWICZ (Le Monde)
Dominique PENNEQUIN
et Jacques ESNOUS (RTL)

RTL

سكنا من الأمل

Etranger

ALGÉRIE : après les émeutes dans la capitale

Les islamistes, menace ou épouvantail ?

Comme pouvait le prévoir les autorités, la sortie de la prière du vendredi dans les mosquées a relancé l'agitation à Alger, mais aussi à Oran et dans de nombreuses localités. Pour la première fois, ce n'était plus seulement de très jeunes gens qui tenaient le haut du pavé dans la capitale, mais des fidèles réunis autour d'un imam. Les forces de l'ordre ont manifestement voulu éviter l'affrontement avec ces cortèges, s'interdisant, malgré l'état de siège, le recours aux armes comme précédemment en face de manifestations moins pacifiques, il est vrai. Cette attitude conciliante suffit à faire dire à des opposants en exil, tel M. Ait Ahmed, que les autorités cherchent à utiliser l'épouvantail intégriste.

Il n'y a pas en Algérie l'équivalent du Mouvement de la tendance islamique (MTI) tunisien, qui, après avoir été accusé de subversion et mis hors la loi par Bouargba, semble en voie de constituer un parti légal. Néanmoins, la lancinante menace islamiste est présente dans tous les esprits depuis plusieurs années. Pour s'en tenir à la seule ville d'Alger, ceux que les autorités appellent abusivement les FM (Frères musulmans), pour alléger la crainte, ont fait la

démonstration de leur capacité de mobilisation en organisant en 1982 une manifestation pacifique en plein centre, près des facultés. Ils étaient alors sur la sellette après des bagarres avec des étudiants progressistes, dont un chef avait été poignardé.

À la fin de la même année 1982, le pouvoir annonçait le procès devant la Cour de sûreté de l'Etat de vingt-trois membres d'« organisations subversives », dont un professeur d'université, M. Abassi Medati, était présenté comme l'inspirateur. Peu après, des réseaux du « bras armé » de ces réseaux, selon les autorités, étaient arrêtés, offrant parfois une vive résistance aux forces de l'ordre après une longue cavale. Plus que d'un mouvement structuré, il s'agit de l'aventure personnelle de quelques entités utilisant des armes cachées depuis la guerre d'indépendance.

Finalement le procès n'eut lieu qu'en avril 1985. Il y avait aussi dans le box de nouveaux accusés, dont des prédicateurs qui s'étaient fait que la simple lecture d'une ardeur. Cela se termina par un verdict d'acquittement : des peines de prison souvent inférieures à la détention préventive et des relaxations. L'époque était alors à la

déception, la population semblait soutenir M. Chadli et sa politique de libéralisation de l'économie. Mais, un an plus tôt, les islamistes avaient réuni plus de vingt mille personnes pour les obsèques d'un des fondateurs du courant fondamentaliste algérien, Abdelatif Soltani. Son décès n'avait pas été annoncé dans les médias officiels, mais le téléphone arabe fonctionnait et on afflua par petits cortèges venus de toute la région vers la cimetièrerie de Beni-ou-El-Khalid pour la cérémonie.

Prudence des Kabyles

Sans doute inorganisés, mais à l'évidence influents sur une partie de la population, les islamistes ont profité de la multiplication des mosquées, toutes situées en périphérie par les autorités, à partir de souscriptions locales. Il y a autour de certains minarets une activité socio-culturelle (soins médicaux gratuits, prêts de livres religieux) qui bénéficie de la sympathie d'intellectuels, notamment dans les milieux scientifiques de l'université.

Les islamistes, qui ont pris le train en marche à Alger, pourraient jouer un rôle mobilisateur en cas

d'épreuve de force décisive entre le régime et les mécontents de tous bords. La crainte du président Chadli Bendjedid, que la télévision a montré en compagnie de chefs militaires vendredi soir pour la première fois depuis le début des troubles, est évidemment une extension de l'agitation que l'armée — déjà en position sur certains sites industriels, comme à Sétif-Bel-Abbas — serait trop peu nombreuses pour contenir.

Des incidents sont signalés en Kabylie, mais vendredi ils n'avaient pas eu l'ampleur des émeutes d'Alger et d'Oran. Tizi-Ouzou, qui s'était révolté il y a quelques semaines, est toujours un foyer de contestation avec des réseaux de jeunes très organisés, aussi bien à l'université que dans les usines. Pour le moment les consignes semblent à la prudence. « Il ne faut pas compter sur nous pour faire les zozozos », nous a dit un soldat. Les Kabyles, qui sont montés plusieurs fois en première ligne sans obtenir le soutien des Arabes, sont restés plutôt en retrait ces derniers jours. Depuis longtemps, certains de leurs chefs disent que, « ce sera la dernière ».

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

Oran aussi...

Alger (AFP). — La situation s'est aggravée vendredi 7 octobre en fin d'après-midi à Oran, deuxième ville d'Algérie, à 400 kilomètres à l'ouest d'Alger, où l'armée s'est déployée aux principaux carrefours de la ville après de violentes manifestations selon des témoignages recueillis par téléphone.

Les manifestants ont sacqué le siège du parti du FLN, le luxueux hôtel Tingad, les locaux d'Air Algérie, situés dans la rue d'Arzew, la principale artère de la ville. Ils ont également dévasté les locaux d'Air France dans une rue attenante et un autre hôtel de luxe, El Hadef, sur le front de mer.

Les manifestations sont parties des mosquées, après la prière du vendredi, vers 14 heures, alors qu'une vive tension était perceptible depuis la matinée. Le gros des manifestants a afflué vers le centre de la ville, alors que d'autres groupes se dirigeaient vers des quartiers périphériques, où ils ont notamment brûlé un dépôt d'une société de textiles, et attaqué des dépôts de l'ONACO, une société

publique de distribution de produits alimentaires.

Les forces de sécurité se sont déployées ensuite dans la ville environ une heure et demie après le début des manifestations, renforcées un peu plus tard par l'armée, dont les chars ont pris position dans les principaux carrefours de la ville et devant les sièges du parti, de la wilaya (préfecture), ainsi qu'à l'aéroport international d'Essénia.

L'armée a également ciblé un ensemble de bâtiments abritant un central des PTT, un dépôt de l'ONACO et une société de constructions mécaniques, dans un quartier populaire. Des affrontements ont opposé les manifestants et les forces de l'ordre, qui ont abondamment utilisé les gaz lacrymogènes. En outre, des coups de feu ont été entendus en ville et dans des quartiers périphériques.

Dans la soirée, la circulation se faisait très rare à Oran, où les artères principales étaient désertes, selon les habitants. En revanche, des rassemblements étaient toujours signalés dans les quartiers périphériques. Des hélicoptères ont également survolé la ville durant une partie de l'après-midi.

Les autorités craignent une nouvelle extension des troubles

(Suite de la première page.)

Quelques bus de la région des transports en commun algériens circulent. Les boulangeries ont été prises d'assaut dès leur ouverture, à 6 heures du matin. Des problèmes de ravitaillement se posent un peu partout. L'approvisionnement étant compliqué, les commerçants en ont profité pour faire valser les prix. Les magasins de vêtements militaires à décidé, vendredi, de maintenir les écoles et les lycées fermés jusqu'à nouvel ordre, en recommandant aux parents de surveiller leurs enfants.

El Moudjahid, le très officieux quotidien en langue française, consacre cinq pages aux événements. « A qui profite l'autodestruction ? », s'interroge l'éditorialiste à la « une » du journal qui reproduit, en page intérieure, l'ensemble des communiqués du commandement militaire.

L'événement majeur de la journée de vendredi a été cependant l'apparition au grand jour des islamistes : « Dieu est grand ! Il n'y a de dieu qu'Allah et Mohamed est son prophète ». Ils sont des milliers. Le cri sort à l'unisson de leurs poitrines gonflées d'espoir par les dernières quarante-huit heures. Ils veulent du changement, de la justice sociale, une vie harmonieuse et n'ont pas de meilleur slogan que la profession de foi musulmane.

Ils ont traversé Belcourt, un quartier populaire à l'est d'Alger, après la prière sacrée du vendredi, jour de repos hebdomadaire en terre d'islam, d'un pas ferme et décidé, sans un regard pour la maison de Camus. Beaucoup arborent une barbe fournie et sont revêtus d'une djellaba blanche, ou gris, deux raisons suffisantes pour faire de n'importe quel citoyen un Frère musulman, en ces périodes troubles.

Les injonctions du commandement militaire qui gère l'état de siège interdisant de se rassembler et de manifester ne les ont pas arrêtés. « C'est le peuple qui fait les lois. Nous sommes décidés. Nous nous tenons jusqu'au bout ». La détermination de celui-ci rejoint celle de ceux qui

ont tenu des banderoles dans les rues de Belcourt : « Non à l'oppression ! Oui à la justice sociale ! Pour la dignité du citoyen » ; « Proclamez vos droits ! Halte à la tyrannie oppression ! Corruption ! Peuple algérien unissons-nous ! ». Ces slogans sont d'une autre portée politique que la simple lecture d'une ardeur. Cela se termina par un verdict d'acquittement : des peines de prison souvent inférieures à la détention préventive et des relaxations. L'époque était alors à la

Mais les forces de l'ordre veillent. La tactique du cloisonnement employée depuis quarante-huit heures pour isoler les quartiers les uns des autres a empêché un rassemblement qui aurait été plus gigantesque encore. Car ils sont peut-être plus de dix mille à avoir traversé Belcourt pour venir buter sur un mur de gendarmes et de CRS en armes. Les consignes ont été bien passées lors des sermons dans les mosquées. Aucun acte de violence ni de dégradation. Simplement un refus de se disperser illustré par un sit-in valse-hésitation. Les uns s'accrochant au moment où les autres se relèvent.

Une atmosphère bon enfant

Dans une atmosphère plutôt bon enfant, le dialogue s'est établi rapidement entre les gendarmes et les manifestants. Le doigt sur la détente des kalachnikovs ou des fusils lancés, n'empêche ni le sourire ni la discussion. La « technique », c'est sacré ! Il n'aura pas fallu plus de deux minutes de palabres pour qu'un jeune gendarme au « look » Omar Sharif fasse reculer deux cents manifestants en leur demandant... de bien vouloir tirer avec eux les barrières qui les contiennent.

Juché sur le capot avant d'une Golf Volkswagen bleue et blanche de la police, l'imam Aït Belhadj use de son éloquence pour faire rentrer la jeunesse de Belcourt dans son quartier. De taille moyenne, très strict dans sa djellaba gris foncé, brun de peau, le cheveu et la barbe noirs comme le jais, il y parviendra.

au bout d'un moment sans qu'aucun incident survienne. Il est célèbre et respecté. On traverse volontiers Alger pour venir écouter ses prêches. Certains n'hésitent pas à louer des cars pour venir en groupe, de plus loin encore, jusqu'à la mosquée de Bab-el-Oued. En début d'après-midi vendredi, ils étaient si nombreux pour prier sous sa direction que toutes les rues avoisinant la mosquée étaient bloquées.

Au cours de son prêché, il s'est proposé pour « rencontrer les autorités, discuter de la situation et demander au président Chadli de remplacer l'état de siège par la loi islamique ». Il a déclaré avoir vu à la morgue « les corps de jeunes de 13 et 14 ans, tués par balles, que les parents ne veulent pas rendre à leurs parents ». Avant de conclure en invitant « les fidèles à aller donner leur sang dans les hôpitaux pour les blessés ».

C'est la première fois que les intégristes viennent sur le devant de la scène politique de cette manière. C'est également la première fois depuis le début des événements qu'ils apparaissent publiquement avec leurs revendications. Cela signifie-t-il qu'ils participent de près ou de loin à la coordination des mouvements ou tentent-ils d'attirer le train en marche pour ne pas être exclus de l'événement du mouvement revendicatif ?

A El Biar, sur les hauteurs d'Alger, le quartier est dévasté. L'artère centrale est noire de suie. Des carcasses de véhicules retournés et calcinés gisent çà et là. Une

dozaine de blindés ont pris position et exercent la place centrale sur laquelle donnent la mosquée, l'église, la poste et la mairie. Ici, les affrontements ont été particulièrement violents pendant quarante-huit heures. Les militaires sont vigilants. Ils ne se déplacent pas d'un blindé à l'autre sans leur arme. L'un d'eux arpente le trottoir à l'arrière, se revolver à la main. Le climat est tendu car c'est ici que deux jeunes adolescents ont été tués par un chef de char, pris de panique (le Monde du 8 octobre). Par crainte d'un nouveau débordement, chaque rue débouchant sur la place est prise en enfilade. Les soldats sont nombreux et vigilants. A la sortie de la mosquée, après la grande prière, tous les fidèles ont été contraints de se faufiler entre deux rangées de militaires qui avaient mis plusieurs fusils mitrailleurs en batterie. Leurs interventions sont simples : « Une sommation et on tire », explique ce jeune du contingent qui aura terminé son service national dans deux mois.

« Sofiane, martyr, onze ans »

Si le centre d'Alger est, au fur et à mesure, débarrassé des carcasses de voitures et des barricades improvisées, il n'est pas de même dans la périphérie. Rejoindre Bab-el-Oued à partir d'El Biar est une gageure. Le boulevard de ceinture à six voies est quasi impraticable : des camions dont un immense semi-remorque barrent l'antrevoite en plu-

CORRESPONDANCE

Les abus dans la collecte pour la mosquée de Casablanca

A la suite de la publication, dans nos éditions du 21 septembre, d'un article sur une collecte nationale pour la construction d'une mosquée géante à Casablanca, l'animateur de l'Association de soutien aux comités de lutte contre la répression au Maroc, M. François Della Sudda, nous a adressé une lettre dont voici des extraits :

Les contributions volontaires n'ayant sans doute pas permis de drainer des sommes proportionnelles à l'importance du coût estimé de la construction, chacun des sujets de Sa Majesté a été mis en demeure de contribuer à l'œuvre grandiose : les personnes physiques et morales ; et les autres entreprises publiques et privées, qui ont organisé des collectes auprès de leurs personnels.

Tous les citoyens ont donc finalement été imposés selon des taux variables d'une région à l'autre, toujours sous la contrainte d'une administration entièrement mobilisée à cet effet.

Les agriculteurs, qui en 1981, avaient été dispensés de tout impôt jusqu'à l'an 2000, ont été invités à payer au prorata du cheptel ou des superficies possédées. Comme au moins 30 % des ruraux ne possèdent même pas un mouton, une capitation a été décrétée : 100 dirhams par enfant de plus de quinze ans, 50 par enfant plus jeune.

Les fonctionnaires ont été appelés à verser contre douze jours et un mois de leur salaire : ceux qui, confrontés aux deux problèmes de la rentrée,

ont demandé à payer leur contribution en deux versements, se sont vu opposer un refus. Les médecins du Royaume, qui, dit-on, ne s'étaient pas montrés assez généreux dans leurs premiers versements ont reçu une circulaire de l'Ordre des médecins selon laquelle une deuxième ou une troisième contribution de 1 000 dirhams au moins était attendue de chacun.

Bien que les sommes collectées à la fin du mois d'août se soient élevées, à 3 milliards de dirhams et que le coût du gros œuvre ait été évalué, par l'entrepreneur Boyegues, à moins de 1 milliard de dirhams début 1987, la collecte n'a pas été interrompue, mais, au contraire, relancée : en même temps que leurs procès-verbaux de rentrée, les enseignants ont reçu des instructions sur les versements que l'on attend d'eux (...).

Inutile de dire combien l'« enthousiasme » et l'« élan national » suscité par cette campagne n'apparaissent guère que dans le « Matin du Sahara » (...).

Finalement, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui poussent le pouvoir à poursuivre cette campagne : drainer vers les caisses de l'Etat des disponibilités permettant de compenser par partie le déficit budgétaire ? « Eponge », sur recommandation du FMI, une masse monétaire qui serait devenue trop importante ?

Ancien dirigeant du FLN en exil

M. Hocine Aït Ahmed réclame un gouvernement d'unité nationale

M. Hocine Aït Ahmed, un des « chefs historiques » du FLN, qui vit en exil depuis plusieurs années, nous a adressé la déclaration suivante :

« Pour la première fois depuis l'indépendance, la contestation populaire revêt une importance nationale. Les événements de l'Algérie ont été en effet précédés et sont suivis par des grèves de travailleurs, d'étudiants, de lycéens, des manifestations populaires dans le Constantinois, en Kabylie et aujourd'hui en Oranie.

« C'est la preuve spectaculaire de l'échec d'un système politique fondé sur le parti unique, qui a conduit le pays à la faillite économique, à l'aggravation des conditions de vie, au déferlement de la justice et de l'arbitraire. Je rends responsable le pouvoir algérien de n'avoir pas écouté et apprécié le dynamisme de la jeunesse de son pays, et d'avoir su

contraire, au fil d'un quart de siècle, tout fait pour dépolitiser, infantiliser et démoréaliser la jeunesse. Je fais appel à l'opinion internationale pour qu'elle intervienne en vue de stopper la répression militaire qui est en train de s'abattre sur la population d'Alger et d'empêcher que, dans la tourmente créée par l'état de siège, des centaines de démocrates ne disparaissent. Je considère qu'il n'y a pas un seul exemple dans le monde de parti unique qui ait géré convenablement l'économie et le développement du pays et que seul l'essor d'un processus de démocratisation pourrait éviter que l'Algérie ne devienne l'homme malade de la Méditerranée occidentale.

« J'exprime le vœu qu'un gouvernement d'unité nationale soit formé, dont le but sera d'organiser des élections libres, c'est-à-dire fondées sur l'instauration des libertés publiques en vue de l'élection d'une assemblée nationale constituante. »

sieurs endroits, contraignant les automobilistes à circuler à sens unique sur quelques kilomètres, sans qu'aucune signalisation particulière ait été mise en place. A l'entrée de Bab-el-Oued un « souk el fellah » (magasin d'Etat) a été complètement « canalisé ». Le quartier gardera longtemps les stigmates de ce qui s'est passé mercredi et jeudi. Le « Monoprix » (1) est vidé de tout ce qu'il a pu contenir. Des camions sont imbriqués les uns dans les autres. Le commissariat du 5^e est complètement dévasté. Ça n'est pas un cas isolé. Les commissariats du 8^e, de Fort-de-l'eau, de Hussein-Dey et d'El Harrach ont également été mis à sac par les manifestants, qui ont pu ainsi se procurer des armes.

Les affrontements de ces derniers jours ont fait un grand nombre de victimes. Aux cinq morts déjà connus, il faut ajouter au moins un enfant de Belcourt, tué au cours d'une manifestation mercredi 6 octobre. Ses parents n'ont toujours pas pu récupérer sa dépouille mortelle. Mais le quartier entier le pleure. A côté de slogans revendicatifs, une banderole rappelle son souvenir à la population : « Sofiane, martyr, onze ans ». Les autorités militaires ont du reste officiellement reconnu, vendredi dans la journée, « des pertes en vies humaines, tant des civils que militaires, sous les forces de l'ordre, lors des opérations de rétablissement de l'ordre public, dans la journée de jeudi et dans la nuit de jeudi à vendredi », sans toutefois donner aucun bilan.

Le commandement militaire, dans un autre communiqué diffusé plus tard, a annoncé « l'arrestation d'environ 200 personnes prises en flagrant délit de pillage et de vandalisme à l'encontre des biens publics et privés ». Il est vraisemblable que tous seront traduits devant une juridiction compétente siégeant au ministère de l'Intérieur, comme cela avait été le cas il y a deux ans.

après les émeutes de Constantine. D'autre part, le chef d'état major de l'Armée nationale populaire (ANP) le général Belhouche et le général Khaled Nazzar, commandant des forces terrestres, ont été reçus par le président Chadli. C'est au sortir de cet entretien que le commandement militaire a fait connaître sa décision de porter le couvre-feu de 22 heures à cinq heures du matin.

Les troubles ont gagné la province. Outre le cas d'Oran, des troubles ont été signalés en d'autres endroits, notamment à Tizi-Ouzou, sur le littoral près d'Alger à Staouéli et à Tipaza, ainsi qu'à Blida et à Médéa.

FREDERIC FRITSCHER.

(1) Tous les magasins à grande surface sont appelés « Monoprix ».

● Un Français blessé. — Un ressortissant français dont l'identité n'a pas été révélée a été légèrement blessé au cours des émeutes et une école primaire française située à Staouéli, à 25 kilomètres d'Alger, a été sacquée, comme d'autres écoles de la région, selon des informations recueillies de source française. D'autre part, selon ces mêmes informations, le lycée de Ben Akroun (ancien lycée Descartes) a subi des dégâts. — (AFP).

● Un photographe de l'AFP refoulé. — Un reporter-photographe de l'Agence France-Presse, qui venait de débarquer, le vendredi après-midi 7 octobre, à l'aéroport d'Alger d'un vol régulier d'Air France, a été immédiatement refoulé et a dû quitter l'Algérie par le même avion. Débarquant d'un visa d'entrée en Algérie, Jacques Demarthon, photographe au bureau de Marseille, avait emprunté le vol Air France quotidien à destination de la capitale algérienne. — (AFP).

Asie

Les relations entre les deux Corées

Séoul autorise les échanges commerciaux privés avec Pyongyang

TOKYO de notre correspondant

Les entreprises sud-coréennes sont désormais autorisées à commercer avec la Corée du Nord par l'entremise d'un pays tiers (le Japon, Hongkong, Singapour). En conséquence, vendredi 7 octobre (le Monde du 8 octobre), que son gouvernement reconnaît à bannir systématiquement tous les échanges avec le Nord, M. Rah-Woong Ba, vice-premier ministre sud-coréen, a déclaré que Séoul souhaitait reprendre au plus tôt les pourparlers avec Pyongyang sur les échanges économiques.

Les échanges entre les deux parties du pays divisé depuis 1954, a précisé le vice-ministre, seront exercés de droit de commerce à l'instar d'une « communauté nationale ».

Il semble peu probable que Pyongyang réponde immédiatement à cette proposition d'ouverture qui s'inscrit visiblement, pour Séoul, dans le cadre de l'offensive de bonne volonté du gouvernement Roh Tae Woo à l'égard du Nord à la veille du discours que le pré-

sident doit prononcer devant l'Assemblée générale des Nations unies et au lendemain de Jeux olympiques. Mais cette question sera bien évidemment l'un des thèmes de la nouvelle séance des pourparlers Nord-Sud qui doivent reprendre le 13 octobre à Panmunjom.

A Pyongyang, récemment, M. Chon Kim Chol, vice-président du Comité pour la réunification, qui dirige la délégation nord-coréenne à Panmunjom, nous a dit : « Le point de départ d'une reprise du dialogue est un accord sur la réunion d'une conférence des parlementaires et la signature d'une déclaration de non-agression ».

PHILIPPE PONS.

● Affrontements à Séoul. — Trois mille étudiants ont livré bataille pendant deux heures, vendredi 7 octobre, à deux mille policiers sur le campus universitaire de Séoul. Il n'y a eu que des blessés légers au cours de cette première importante manifestation étudiante anti-gouvernementale depuis la « trêve des Jeux olympiques ». — (AFP).

ppour



Le Monde

RT

Proche-Orient

LIBAN : bouleversement dans le « réduit chrétien »

Les Forces libanaises évincent M. Gemayel de son fief

BEYROUTH de notre correspondant

Moins de quinze jours après que son mandat ait expiré, le 23 septembre, l'ex-président Aminé Gemayel a vu réduire à la portion congrue son pouvoir dans le « réduit chrétien » à l'initiative de ses alliés de la veille, les Forces libanaises (FL) de M. Samir Geagea. Et ce, sous le regard placide de l'armée.

Les FL ont opéré une mainmise totale, sans coup férir, sur le fief de M. Gemayel, le Metn, qui représente environ le quart des 300 kilomètres carrés du secteur chrétien et qui n'était jamais tombé sous leur autorité. Non seulement les forces paramilitaires de cette région — la « garde du président » — ont été évincées par les Forces libanaises, mais également tous les organismes politiques, médiatiques et sociaux-culturels qui dépendaient de l'ancien président. En particulier sa station de radio, la Voix de la Vérité, a été fermée tandis que son centre d'études et de recherches, la Maison du futur, a été placée sous une nouvelle direction nommée par les FL.

Cette prise de contrôle des hommes et des œuvres de M. Gemayel a été réalisée au nom de l'unification des forces du camp chrétien et sous le prétexte que les institutions du Metn appartiennent non à l'ex-chef d'Etat en personne mais à une section du parti phalangiste. Lequel n'a pas dit mot dans toute cette affaire. Pas plus, d'ailleurs, que M. Gemayel, pourtant connu pour sa ténacité, voire son entêtement, en particulier lorsqu'il s'agit de l'autorité dans le Metn. Il était d'ailleurs de cette région avant d'accéder à la présidence de la République. Elle lui a toujours été dévouée dans le cadre de la répartition des zones à l'intérieur du « réduit chrétien ».

M. Gemayel continue à résider à Sin el-Fil, dans la banlieue de Beyrouth-Est, où, malgré son évic-

tion de la scène politico-militaire du camp chrétien, il reçoit encore des personnalités, notamment des ambassadeurs. M. Geagea a démenti qu'il soit en résidence forcée. Le vice-président de la milice, M. Pakradouni, a quant à lui expliqué que le Metn était le « maillon faible de la région chrétienne » et que « son contrôle permettra une meilleure coopération avec l'armée libanaise ».

Antipathie mutuelle

La véritable raison de ce bouleversement du paysage politique à l'Est réside essentiellement dans la méfiance et l'antipathie qu'éprouvent l'un à l'égard de l'autre MM. Gemayel et Geagea d'une part, l'ex-président et le général Aoun de l'autre, contraints de coopérer tant que M. Gemayel était le chef de l'Etat.

Il est de notoriété publique qu'il a fallu forcer la main à ce dernier pour qu'il nomme le général Aoun à la tête d'un gouvernement — contesté par le camp pro-syrien — et lui transmette le pouvoir. M. Geagea, trois jours avant de déclencher son opération contre le Metn, a été au grand jour ses griefs contre M. Gemayel, lui reprochant avec violence sa spectaculaire visite de dernière heure à Damas ainsi que son « imprévoyance », qui l'a conduit à se retrouver sans gouvernement à quarante minutes de l'échéance de son mandat, alors qu'il affirmait depuis des mois en avoir préparé un.

Le général Aoun et M. Geagea, alliés actuels, ont également été longtemps dans les plus mauvais termes, avant de se réconcilier in extremis, le 22 septembre, pour contrebalancer les initiatives du président Gemayel aux dernières heures de son régime.

La marche a vite été dispersée par les forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été blessées par les

COLOMBIE
Nouvelle offensive de la guérilla

Un mois après l'initiative de paix proposée par le président Virgilio Barco, la guérilla colombienne a lancé cette semaine une violente offensive. Plusieurs postes de police, en différents points du pays, ont été attaqués, dix-sept policiers ont été séquestrés et les attentats contre les oléoducs ont repris.

Vendredi matin 7 octobre, la route qui mène du centre pétrolier de Barrancabermeja à Bucaramanga, chef-lieu du département de Santander, a été coupée à la suite d'une explosion du gazoduc reliant ces deux villes.

Par ailleurs, les forces armées poursuivent leurs opérations pour retrouver dix-sept policiers faits prisonniers par la guérilla communiste des FARC, lors de trois attaques contre les bourgades de San-Pablo, Puerto-Wilches et Cantagalo, dans le Magdalena-Medio, à 300 kilomètres au nord de Bogota.

L'université nationale de Bogota, la plus grande et la plus politisée du pays, a été fermée vendredi pour empêcher d'éventuels troubles, a indiqué un porte-parole de l'université.

De son côté, le président Barco attend toujours une réponse officielle de la Coordinadora Guerrilla — qui réunit la majorité des mouvements rebelles — à ses propositions. — (AFP, Reuters.)

LUCIEN GEORGE.

La crise institutionnelle

La nouvelle initiative française accueillie sans grand espoir

M. Solim Hoss, chef du gouvernement libanais pro-syrien, a estimé, vendredi 7 octobre, que des « difficultés » d'ordre pratique empêchent la mise en œuvre de la proposition française de confier à des forces de l'ONU le soin d'assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle.

BEYROUTH de notre correspondant

Le chef des forces libanaises (milice chrétienne unifiée), M. Samir Geagea, a approuvé la contribution au projet français, proposé par M. Roland Dumas aux Nations unies, comportant le déploiement de forces de l'ONU à Beyrouth pour assurer la liberté de l'élection présidentielle et permettre qu'elle se déroule. Il a rétorqué, si cela arrivait, de retirer sa milice du côté chrétien de la capitale pour faire place nette devant les Nations unies, à condition que les milices de l'autre bord et l'armée syrienne en fassent autant en secteur musulman.

Cette adhésion ne fera, cependant, que renforcer l'hostilité du camp pro-syrien à l'initiative fran-

çaise, exprimée très clairement par le chef de la milice chiite Amal et ministre du gouvernement Hoss. M. Nabih Berri, qui a déclaré : « Nous refusons la proposition française. (...) Ce n'est pas un problème de sécurité qui entrave l'élection présidentielle, qui pourrait se tenir n'importe où au Liban si l'on parvenait à une entente. (...) Nous craignons que la proposition française ne fasse de la FINUL une nouvelle force multinationale. » Il est, à ce sujet, notoire que la Syrie est opposée voire allergique à toute forme d'internationalisation de la crise libanaise.

Aussi, ne place-t-on pas de sérieux espoirs, même en secteur chrétien, dans la nouvelle initiative française. Néanmoins, on veut croire — du côté chrétien mais également du côté musulman — que la France, de concert avec les Etats-Unis et en coordination avec le Vatican, pourra infléchir l'attitude de la Syrie et mettre au point une solution permettant de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de l'élection présidentielle.

L. G.

Le soulèvement palestinien en Cisjordanie

Explosion de violence à Naplouse : quatre morts

JÉRUSALEM de notre correspondant

La plus grande ville de Cisjordanie — Naplouse — a été, ces dernières quarante-huit heures, le théâtre de graves affrontements qui se sont soldés par plusieurs morts et plus d'une dizaine de blessés chez les Palestiniens. Les incidents se sont succédés au cœur de la vieille ville, défiant ouvertement les forces de sécurité, avant d'être dispersés.

7 octobre, les autorités ont décrété le couvre-feu sur l'ensemble de la cité, des villages et des camps alentour (quelque cent trente mille habitants).

Joué, un Palestinien avait été tué par balle alors qu'une patrouille de l'armée avait été attaquée par des manifestants. Durant la nuit, les funérailles du jeune homme ont donné lieu à d'autres manifestations et, tôt dans la matinée de vendredi, un deuxième Palestinien était tué. A la mi-journée, à l'issue de la prière hebdomadaire dans les mosquées, il y eut de nouveaux rassemblements : barricades, jets de pierres et de pièces métalliques contre les soldats. Ceux-ci ont ouvert le feu et, selon des sources concordantes, deux autres manifestants ont été mortellement atteints et plusieurs très grièvement blessés.

Ces dernières semaines, Naplouse a connu à deux reprises des manifestations spectaculaires : quelques centaines de jeunes gens, masqués, certains armés d'un arbre, ont défilé au ras cadencé au cœur de la vieille ville, défiant ouvertement les forces de sécurité, avant d'être dispersés.

ALAIN FRACHON.

RAYONNAGES BIBLIOTHÈQUES A VOS MESURES



PRIX TRÈS COMPÉTITIFS
25 années d'expérience

R.-M. Levy, Editeur - 288, av. de Malin, 75014 Paris 14^e Arr. - Tél. : 45-67-68

Amériques

CHILI : alors que l'opposition prône la modération

Le régime du général Pinochet durcit la répression

Le grand parc O'Higgins de la capitale chilienne, traditionnel lieu des défilés militaires, a accueilli vendredi 7 octobre plusieurs centaines de milliers d'opposants venus célébrer leur victoire au plébiscite. Sur un podium aux couleurs du « non », orchestres, chanteurs et confédérés se sont succédés, en cette fin d'après-midi, pour une « fête de la démocratie et de la réconciliation ». Sur l'emplacement où le pape Jean-Paul II avait, en avril 1987, célébré sa messe, la foule, brandissant drapeaux et banderoles, a dansé, et chanté Pinochet sur l'air « Il faut qu'il parte, il faut qu'il parte ! ».

Malgré l'allégresse des participants, l'ambiance est vite devenue morose. La fête était marquée par l'absence de tout discours politique, indique l'AFP. Aucun dirigeant de l'opposition n'a pris la parole. « Para musica », a commenté, en quittant le rassemblement, un employé de banque qui a sacrifié une demi-journée de travail pour se rendre au parc. Après trois heures de concert, le ton a tourné à l'amertume. Des groupes de manifestants se sont dirigés vers le palais présidentiel de la Moneda, dont l'accès a été bloqué par des centaines de policiers anti-émeutes.

La marche a vite été dispersée par les forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été blessées par les

coups de matraques distribués généreusement. Une cinquantaine d'autres ont été arrêtés. Dans la matinée, deux personnes avaient été tuées par balle lors de violents affrontements dans une banlieue de la capitale. Des heurts ont également opposé forces de l'ordre et manifestants dans d'autres villes du pays. A Valparaiso, le principal port du pays, situé à 100 kilomètres de Santiago, une personne au moins a été blessée par balle et soixante-dix-sept ont été arrêtés.

La presse semble avoir été la principale cible de la répression. Depuis plusieurs mois, le régime du général Pinochet accuse les journalistes étrangers d'être les responsables de la mauvaise image internationale du Chili. Vendredi, les plus réperables d'entre eux, photographes et cameramen, ont violemment décrié la vindicte des policiers. Plus d'une vingtaine d'entre eux ont été sciemment matraqués. L'accréditation, dont les avaient dotés les services de la présidence, ne semblait servir qu'à les désigner aux forces de l'ordre. « Prends ça, reporter ! », criaient des policiers. Au total, vingt-trois journalistes ont dû recevoir des soins.

Ce brutal changement d'attitude des carabiniers — ils avaient la veille fait preuve de mesure dans la répres-

sion des manifestations spontanées — avait été annoncé dans l'après-midi par un discours du ministre de l'intérieur, M. Sergio Fernandez. Les autorités chiliennes prendront « toutes les mesures nécessaires » au maintien de l'ordre dans le pays, a affirmé le ministre, en précisant que le général Pinochet lui avait demandé d'« apporter un soin particulier au traitement du problème de l'ordre public pour garantir la tranquillité ».

« La stabilité institutionnelle »

Le durcissement du régime, nous indique notre envoyé spécial Charles Vanhecke, a été souligné par le ministre de l'intérieur, qui a assuré que « le président est sorti fortifié d'un scrutin » qui l'a « renforcé dans sa politique et son action ». M. Sergio Fernandez s'est même livré à une arithmétique étonnante. Les 43 % de voix obtenus par le candidat unique sont, selon lui, individuelles et représentent un véritable « appui populaire », unique en son genre « après quinze ans de gouvernement », il faut les diviser par seize (les seize partis réunis dans la Coordination du « non »...). Cet état d'esprit est partagé par certains milieux militaires. Le

général Eduardo Ibanez a ainsi estimé que le régime avait, le 5 octobre, « perdu une bataille, mais pas perdu la guerre ».

L'un des artisans de la campagne du « oui », l'avocat Perez de Arce, a pour sa part indiqué que, à son avis, la Constitution ne sera pas réformée, comme le demande l'opposition, et qu'elle est d'ailleurs « difficilement modifiable ». On juge en haut lieu, et-il dit, que « la stabilité institutionnelle est indispensable pour maintenir un climat propice à l'investissement ». Ce qui signifie que le général Pinochet n'envisage pas quitter son poste avant le terme prévu en mars 1990. Il devra cependant organiser des élections générales au plus tard en décembre 1989.

Face à cette détermination, les dirigeants de l'opposition sont toujours embarrasés. La négociation restant pour eux le seul moyen d'aboutir à une évolution de la situation, ils adoptent une attitude prudente. Le vice-président du Parti démocrate-chrétien, M. Andres Zaldivar, a donné une démonstration de cette dialectique feutrée en qualifiant de « négative » la dernière allocution du général et en disant qu'il attendait de lui une attitude plus « patriotique ».

COLOMBIE

Nouvelle offensive de la guérilla

Un mois après l'initiative de paix proposée par le président Virgilio Barco, la guérilla colombienne a lancé cette semaine une violente offensive. Plusieurs postes de police, en différents points du pays, ont été attaqués, dix-sept policiers ont été séquestrés et les attentats contre les oléoducs ont repris.

Vendredi matin 7 octobre, la route qui mène du centre pétrolier de Barrancabermeja à Bucaramanga, chef-lieu du département de Santander, a été coupée à la suite d'une explosion du gazoduc reliant ces deux villes.

Par ailleurs, les forces armées poursuivent leurs opérations pour retrouver dix-sept policiers faits prisonniers par la guérilla communiste des FARC, lors de trois attaques contre les bourgades de San-Pablo, Puerto-Wilches et Cantagalo, dans le Magdalena-Medio, à 300 kilomètres au nord de Bogota.

L'université nationale de Bogota, la plus grande et la plus politisée du pays, a été fermée vendredi pour empêcher d'éventuels troubles, a indiqué un porte-parole de l'université.

De son côté, le président Barco attend toujours une réponse officielle de la Coordinadora Guerrilla — qui réunit la majorité des mouvements rebelles — à ses propositions. — (AFP, Reuters.)

Diplomatie

Pour sa première visite officielle en France

M. Chevardnadze aura trois jours d'entretiens à Paris

M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, commence lundi 10 octobre une visite officielle de trois jours en France, la première de ce type depuis celle que son prédécesseur, M. Gromyko, avait faite en avril 1980 à Paris.

M. Chevardnadze sera accompagné d'une délégation d'une vingtaine de personnes, comprenant notamment MM. Karpov et Vladimir Poljakov, responsables du désarmement et du Proche-Orient dans son ministère. Les conversations seront marquées par une innovation, la constitution de groupes de travail séjournant parallèlement, à l'instar de la méthode adoptée lors des rencontres entre les chefs des diplomates soviétique et américaine.

Le ministre soviétique aura lundi un premier entretien avec M. Dumas, suivi d'un déjeuner auquel participera M. Michel Rocard, premier ministre. Il sera reçu à dîner par M. Fabius et rencontrera M. Poher, président du Sénat, le lendemain. Un entretien, dont la date n'a pas été précisée, est également prévu avec M. Mitterrand. La visite s'achèvera mercredi par une conférence de presse conjointe de MM. Dumas et Chevardnadze.

Les deux ministres des affaires étrangères, qui s'étaient déjà rencontrés à New-York à la fin de septembre, entendent ainsi reprendre un

dialogue régulier, qui sera surtout consacré cette fois, précise-t-on au Quai d'Orsay, au désarmement conventionnel et chimique, à la phase finale de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et aux conflits régionaux, notamment ceux du Proche-Orient et du Cambodge.

Il sera aussi question du prochain sommet franco-soviétique. M. Mitterrand s'est rendu à Moscou en juin 1984 et en juillet 1986 et M. Gorbatchev a fait en octobre 1985 à Paris sa première visite en Occident après son accession à la tête du PC soviétique. De son côté, M. Chirac, alors premier ministre, s'était rendu à Moscou en mai 1987.

A Leon

Le « séminaire » franco-espagnol prépare le sommet de novembre

LEON de notre envoyée spéciale

Une délégation française comprenant dix ministres (1) et présidée par M. Dumas était attendue dans la ville de Leon, le samedi 8 octobre, pour le séminaire traditionnel franco-espagnol. La pratique de ces rencontres ministérielles informelles avait été inaugurée au début des années 80, à l'époque où l'Espagne préparait son adhésion à la CEE et où se posaient encore entre les deux pays de nombreux problèmes bilatéraux. Il n'y a plus aujourd'hui à proprement parler de contentieux franco-espagnol. La rencontre de Leon a pour but de préparer le sommet franco-espagnol qui se tiendra, à Paris, fin novembre et

de contribuer à l'harmonisation des initiatives qui seront prises en 1989 dans le cadre de la CEE, dont l'Espagne puis la France assureront la présidence.

Il sera question, entre M. Pierre Joxe et son homologue M. Carreras, de la coordination dans la lutte antiterroriste et, entre MM. Chevènement et Serra, des questions de sécurité ainsi, probablement, que des choix que doit faire l'Espagne entre différents projets de construction d'avec de combat.

C. T.

(1) Il s'agit de MM. Dumas, Chevènement, Joxe, Fauroux, de M^e Croizon, de MM. Delcroix, Solmon, Nallet, Sirm et Méliet.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

Un avion s'écrase sur un hôtel : 42 morts

Un avion d'une compagnie régionale chinoise s'est écrasé, vendredi 7 octobre, sur un hôtel dans la province du Shanxi (nord), causant la mort de 38 passagers et de 4 membres de l'équipage, a annoncé samedi le Quai des Consuls.

L'appareil, un Ilyouchine-14 à hélices, avait décollé depuis environ une minute lorsqu'il s'est écrasé sur le toit de l'hôtel Xinjiao de la ville de Linfen, à 200 km au sud de Taiyuan, la capitale du Shanxi. Quatre passagers ont pu s'échapper indemnes de l'avion avant son explosion. Plusieurs inventaires de personnel de l'hôtel ont été bloqués, et il a été ajouté sans en préciser le nombre. Les passagers faisaient partie d'une excursion pour les ouvriers mobiles et les cadres s'organisés par le directeur d'une usine textile. — (AFP.)

Hongrie

Le Parlement décide la construction de la centrale de Nagymaros

Budapest. — Les députés hongrois se sont prononcés, le vendredi 7 octobre, pour la construction de la centrale électrique de Nagymaros, sur le Danube, décidée par le gouvernement et contre laquelle des milliers de Hongrois ont manifesté ces dernières semaines dans tout le pays.

Le vote a été acquis à une écrasante majorité : 317 voix pour, 19 contre et 21 abstentions.

Les députés ont également voté un amendement verbal proposé par le gouvernement, selon lequel les dispositions visant à la protection de l'environnement doivent être strictement respectées au cours des travaux et ont créé une commission ad hoc pour en surveiller l'application.

Les différents groupes d'opposition tolérés par les autorités s'étaient unis, ces temps derniers, pour faire de la lutte contre le projet de Nagymaros leur cheval de bataille. Quelque vingt mille personnes avaient manifesté devant le Parlement, le 12 septembre, pour demander l'arrêt des travaux qui, estiment-elles, aura des conséquences écologiques désastreuses, ne sera pas rentable économiquement et sur laquelle la population n'a pas été consultée. Des scientifiques de renom s'étaient également prononcés contre le projet d'aménagement du Danube décidé en 1977 en accord avec la Tchécoslovaquie. Quant à l'Autriche, elle finance les travaux en Hongrie et sera payée en décastrée jusqu'en l'an 2015. — (AFP.)

Le gouvernement a toujours fait valoir que la Hongrie devait respecter les engagements internationaux qui la lient à la Tchécoslovaquie et à l'Autriche. La construction de la centrale de Nagymaros fait en effet partie d'un projet d'aménagement du Danube décidé en 1977 en accord avec la Tchécoslovaquie. Quant à l'Autriche, elle finance les travaux en Hongrie et sera payée en décastrée jusqu'en l'an 2015. — (AFP.)

Le gouvernement a toujours fait valoir que la Hongrie devait respecter les engagements internationaux qui la lient à la Tchécoslovaquie et à l'Autriche. La construction de la centrale de Nagymaros fait en effet partie d'un projet d'aménagement du Danube décidé en 1977 en accord avec la Tchécoslovaquie. Quant à l'Autriche, elle finance les travaux en Hongrie et sera payée en décastrée jusqu'en l'an 2015. — (AFP.)

Iran
Afi Khamenei nie les divergences entre dirigeants

Le président Afi Khamenei a affirmé, vendredi 7 octobre, que les dirigeants

iranien « partagent tous le même point de vue » sur la reconstruction du pays. Début septembre, dans une lettre confidentielle au chef de l'Etat — dont une copie est parvenue clandestinement à l'unité et à la vigilance face aux « intrigues » (nos dernières éditions du 5 octobre). Tant l'Iran que le président Khamenei avaient refusé la démission de M. Moussevi, critiquant très vivement son geste, que le chef de l'Etat a qualifié de « coup porté aux intérêts de la République islamique ».

Le 3 octobre, toutefois, l'imam Khomeiny a, dans un long message aux dignitaires iraniens, appelé ces derniers à l'unité et à la vigilance face aux « intrigues » (nos dernières éditions du 5 octobre). Tant l'Iran que le président Khamenei avaient refusé la démission de M. Moussevi, critiquant très vivement son geste, que le chef de l'Etat a qualifié de « coup porté aux intérêts de la République islamique ».

● LIBAN : libération imminente des otages britanniques, selon « Ach Chirac ». — Le magazine pro-syrien Ach Chirac a affirmé, vendredi 7 octobre, que la libération de l'émis-saire de l'Eglise anglicane Terry Waite et des deux autres otages britanniques détenus au Liban était imminente. Ach Chirac, qui avait révélé l'année dernière

le scandale des ventes d'armes américaines à l'Iran, précise que des contacts officieux ont été pris pour libérer M. Waite, le journaliste John McCarthy et le professeur anglo-irlandais Brian Keenan, avant les élections présidentielles américaines de novembre. — (Reuters.)

● Turquie : incidents dans un camp de réfugiés kurdes. — Quelque cinq cents réfugiés kurdes, qui, dans leur majorité, avaient été emprisonnés par les Peshmergas (combattants kurdes) pour collaboration avec les forces iraniennes, ont franchi, vendredi 7 octobre, la frontière turco-irakienne. Le départ d'une certaine d'entre eux du camp de Diyarbakir a donné lieu à des affrontements, au cours desquels plusieurs personnes auraient été blessées, entre les forces de sécurité et les Peshmergas, qui tentaient d'empêcher le départ des autobus vers l'Irak. Les policiers ont notamment dû tirer en l'air alors que des militants kurdes s'en prenaient à ceux qui voulaient partir, les accusant d'être « les serviteurs de Saddam » (Husseini). (Comesp.)

AU RENDEZ-VOUS DE LA POLOGNE SUR MINITEL

3615 - POLK

Rencontres internationales — Traductions
Manifestations culturelles
Infos de « SOLIDARNOSC »

3615 - POLK
La seule messagerie bilingue franco-polonaise

سكوا من الأمل

Europe

URSS

Le bureau politique se prononce pour la convertibilité du rouble

MOSCOU
de notre correspondant

Revenant à son compte les thèses des économistes les plus réformateurs, le bureau politique vient de se prononcer en faveur d'une convertibilité progressive du rouble.

Il ne s'agit encore là que d'une décision de principe, et même si des mesures d'application concrètes devaient être adoptées dans un avenir proche, on sait déjà qu'elles ne seraient que partielles. Ce changement, indique en effet le communiqué du bureau politique, devra se faire « par étapes » et concerner en tout premier lieu les échanges avec les autres pays du COMECON, le marché commun du bloc communiste.

Serpent de mer depuis quinze ans au moins des colloques soviétiques sur les économies socialistes, officiellement réclamées depuis plusieurs années par certaines des démocraties populaires, la convertibilité du rouble ferait sortir l'URSS d'une économie de troc dans laquelle il n'existe pas de mesure réelle de la valeur de la production. Car, liés administrativement, les cours du rouble non seulement ne correspondent aujourd'hui à aucune réalité, mais sont aussi très différenciés suivant le type d'opération auquel ils s'appliquent.

L'impulsion réformatrice

L'impossibilité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les entreprises d'importer, si elles n'ont pas de devises, aboutit de surcroît à faire du rouble, en Union soviétique même, une monnaie de seconde zone dont l'attrait ne constitue qu'un très relatif stimulant. Si l'industrie soviétique doit être, comme le veulent M. Gorbatchev et son équipe, rendue concurrentielle sur le marché international, il

faudrait donc passer par cette opération véritable que constituerait une réforme des prix.

Portant sur les conditions du développement d'ici à l'an 2000 des relations économiques de l'Union soviétique avec l'étranger, les rapports que le bureau politique a adoptés jeudi en prenant sa décision insistent, d'ailleurs, sur la nécessité pour l'économie soviétique de désormais prendre totalement part à la « division internationale du travail ». Cela signifie en clair que les productions non rentables au regard du marché international et non pas seulement intérieures devraient être abandonnées. La nouvelle impulsion réformatrice qui a été donnée la semaine dernière ne cesse en tout cas de se manifester, et il est frappant que le bureau politique se soit déjà réuni deux fois depuis — la première, lundi pour donner un coup d'accélérateur à une « réforme en profondeur » de l'agriculture, et la seconde, jeudi, pour voter ce projet de loi.

Parallèlement, la marche des trois Républiques baltes vers l'autonomie économique et la recherche de formes d'indépendance politique au sein de l'URSS, s'accroît elle aussi. Vilnius et Riga, les capitales de la Lituanie et de la Lettonie ont ainsi été le théâtre, vendredi, de rassemblements de quelque cent mille personnes. A Vilnius, il s'agissait de célébrer le retour à la légalité du drapeau national jaune, vert et rouge, celui des années d'indépendance auxquelles avait mis un terme en 1940 l'intégration forcée des trois Républiques à l'URSS. L'usage du drapeau estonien avait déjà été autorisé cette année et les langues des trois Républiques seront bientôt toutes stables de l'Etat puisque c'est chose faite depuis jeudi pour la Lettonie, et vendredi pour la Lituanie.

La manifestation de Riga avait pour but quant à elle de marquer le soutien national au « front populaire », qui tient son congrès constitutionnel à la fin de la semaine après celui d'Estonie et deux semaines avant celui de Lituanie. **BERNARD GUETTA.**

La police a dispersé à Moscou une manifestation pour la « démocratisation »

La police soviétique a réprimé, le vendredi 7 octobre, sans ménagement et en quelques secondes, en interpellant une vingtaine de personnes, la première manifestation organisée à Moscou depuis le renforcement des pouvoirs de M. Mikhaïl Gorbatchev à la tête du parti.

Les manifestants, qui demandaient une « démocratisation » de la Constitution de l'URSS, n'ont eu que le temps de sortir des pancartes, en face de la place Pouchkine, avant que des policiers d'une unité spéciale et des agents du KGB ne se ruent sur eux. Le rassemblement, organisé par l'Union démocratique, un mouvement créé en mai dernier et qui se veut un parti indépendant du PCUS, ainsi que par un groupe militant pour « la liberté d'émigration pour tous », avait été comme de coutume interdit par les autorités.

Les pancartes ont été arrachées et les protestataires traînés, cer-

tains même portés, jusqu'à un bus de couleur orange, les fenêtres obstruées par des rideaux, qui, une fois plein, a démarré pour une direction inconnue, suivant un scénario désormais habituel. Parmi les slogans proclamés sur des feuilles de papier, on a pu lire : « Le parti unique, ce n'est pas la démocratie ! », « L'URSS, prison pour les peuples ! », « Le peuple doit élire le président ! ». L'intervention des forces de l'ordre a immédiatement provoqué un débat très animé parmi le millier de passants qui se trouvaient sur la place.

En revanche, à Leningrad, trois mille personnes environ se sont rassemblées sans incident au stade Lokomotiv pendant quatre heures pour réclamer « une réforme du système politique », selon l'un des intervenants à ce meeting organisé par des groupes informels, M. Alexandre Cheremetiev, joint par téléphone. — (AFP.)

Les élections municipales en Belgique

Bataille de « revenants » à Bruxelles

(Suite de la première page.) Quant au tenant du titre, le socialiste Hervé Brouhon, lui aussi revient de loin puisque beaucoup lui reprochent son « inexistence » lors des événements tragiques du Heysel, qui avaient fait trente-huit morts lors de la finale de la Coupe d'Europe de football.

Ce tiercé, somme toute peu enthousiasmant, pourrait être trouble par M^{me} Annemie Neyts, la présidente du Parti libéral flamand.

« Voix de préférence »

Le résultat de dimanche soir à Bruxelles, comme dans pratiquement tout le royaume, sera très difficile à interpréter. Car une particularité du système électoral belge permet aux électeurs de voter soit pour une liste, soit pour une personne. Plus le candidat aura donc de « voix de préférence », et plus il aura ainsi des chances de « passer » les autres candidats de sa propre liste et d'arriver ainsi à décrocher un siège d'échevin (conseiller municipal). D'où le spectacle étrange,

incompréhensible pour le non-initié, qui s'offre en ce moment les murs de Bruxelles, entièrement recouverts d'affiches électorales des plus disparates. Chacun ici joue sa chance créative. Du dix-septième sur la liste libérale au vingt-deuxième sur la liste socialiste, en passant par le cinquième « école ». « La force fidèle », affirme l'un ; « un souffle nouveau », rétorque l'autre. Le premier offre un calendrier « pour vous aider à bien préparer l'année », l'autre un peu de sel dans un morceau de plastique, « car il est temps de mettre votre grain de sel dans la vie communale ».

Quant au sigle mystérieux EVA, qui a fleuri pendant la campagne, ce n'est pas un appel pour des rendez-vous galants sur le téléphone rose, mais le sigle d'Ensemble vers l'alternative, une liste qui groupe des progressistes et des écologistes. Le tout, il faut le souligner, dans une ambiance bon enfant, où semblent avoir été gommées les nombreuses dérives racistes et xénophobes qui avaient déferlé lors des précédentes consultations.

Mis à part le cas des Fourons, où l'irréductible bourgmestre franco-

De nombreux dirigeants ont rendu un dernier hommage à Franz Josef Strauss

Plusieurs chefs de gouvernement et ministres étrangers se sont joints, vendredi 7 octobre, à Munich, aux dirigeants ouest-allemands pour rendre un dernier hommage à Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière, décédé, lundi 3 octobre, à l'âge de soixante-trois ans des suites d'un accident cardiaque.

La liste des hôtes étrangers reflétait, par sa diversité, la complexité des contacts du défunt. M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain, M. Turgut Ozal, premier ministre turc, M. Guenter Mittag, haut responsable du Parti socialiste unifié est-allemand, M. Giuseppino Eyadéma, chef de l'Etat togolais, M. Ali Saïbou, président du Niger, et M. Pieter Botha, président sud-africain, ont assisté à l'office funéraire, digne d'un souverain.

Le Parti des Verts avait refusé de participer aux cérémonies officielles en signe de protestation contre la venue de M. Botha.

Avec toute l'assistance, le président sud-africain a d'ailleurs été invité à prier, dans la cathédrale Notre-Dame, pour la disparition du racisme.

Un cours de la cérémonie officielle, dans le palais municipal, le président de la République ouest-allemande, M. Richard von Weizsäcker, a salué en M. Strauss, chef pendant vingt-sept ans de l'Union chrétienne sociale (CSU), « un grand conservateur, qui savait parfois être plus libéral que beaucoup de ses opposants progressistes ». — (Reuter, AFP.)

POLOGNE

Un « faux document » qui tombe à point

Les autorités polonaises ont démenti vendredi 7 octobre l'existence d'un document présenté comme émanant du Comité central du POUF et transmis la veille à plusieurs correspondants occidentaux à Varsovie (le Monde du 8 octobre).

« Ce document n'existe pas », a indiqué l'agence PAP dans un bref communiqué. Ce texte, qui aurait été adressé aux sections du Parti dans toutes les entreprises, s'inspirait de la rancœur de Solidarité, se prononçant en faveur d'un syndicat unique dans l'entreprise et recommandant aux militants du Parti de chercher à intégrer les activistes de Solidarité dans les structures des syndicats officiels.

Vrai ou faux, ce document a en tout cas été transmis à dessein à certains membres de l'opposition, qui en ont fait part à la presse occidentale. Le but de l'opération était sans doute de créer de nouveaux obstacles à la tenue de la table ronde, qui doit réunir à la mi-octobre une soixantaine de représentants de l'opposition et du pouvoir (le Monde du 17 octobre circule actuellement à Varsovie, mais n'a pas été confirmé officiellement). Dans les deux camps en effet, la stratégie du dialogue autour d'une

table ronde a provoqué des divisions, et M. Lech Wałęsa lui-même doit faire face à des critiques au sein de Solidarité qui lui reprochent d'accepter de négocier avec le pouvoir sans avoir obtenu la moindre garantie sur une régénération du syndicat interdit.

Dans ce contexte, un tel « document interne du Parti » tombait à point nommé. M. Wałęsa ne s'y est d'ailleurs pas trompé, et a préféré penser qu'il s'agissait tout bonnement d'une « provocation ». « Si ce document se révèle vrai, a-t-il dit, je ne participerai pas à la table ronde et je dirai à tous ceux qui m'écouteront de ne pas y prendre part. S'il est authentique, cela veut dire que quelqu'un tente de mettre des bâtons dans les roues de l'histoire. Le pluralisme est indispensable. Solidarité est incontournable. Celui qui ne comprend pas cela ne comprend rien et n'a aucune chance de remédier aux problèmes de la Pologne ».

Des militants de Solidarité à Wrocław ont affirmé pour leur part qu'un de leurs amis avait eu ce document entre les mains. **S.K.**

RFA

Le choix difficile d'un nouveau président pour le Parti libéral lors du congrès de Wiesbaden

WIESBADEN
de notre envoyé spécial

La mort de Franz Josef Strauss a bouleversé l'organisation du congrès du FDP, le parti libéral ouest-allemand. Les obsèques solennelles du ministre-président de Bavière ont en effet contraint les principaux dirigeants du parti à quitter le Palais des congrès pour se rendre à Munich et les a amenés à reporter, du vendredi 7 au samedi 8 octobre, le point essentiel de l'ordre du jour : l'élection d'un nouveau président du parti.

Depuis plusieurs mois, on savait que M. Martin Bangemann, ministre de l'économie, souhaitait quitter ses fonctions au gouvernement et à la tête du FDP pour rejoindre la Commission de Bruxelles. Le ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, homme fort du parti, ne souhaitait pas, pour sa part, reprendre le poste de président de cette formation politique, où son influence reste néanmoins déterminante. La lutte pour la présidence s'est donc bientôt circonscrite à deux personnalités aussi différentes que puissent l'être des gens appartenant à la même formation politique.

D'un côté, le comte Otto Lambsdorff, soixante-deux ans, ancien ministre de l'économie et artisan principal de la rupture de la coalition SPD-FDP en octobre 1982. Il a été impliqué dans l'affaire des pots-de-vin versés à son parti — comme à d'autres d'ailleurs — par le groupe financier Flick. Contraint, en 1984, de démissionner de son poste de ministre de l'économie de la nouvelle coalition, il a été condamné quelques mois plus tard à 180 000 Deutschmarks d'amende pour fraude fiscale.

En dépit de ce sérieux handicap, le comte Lambsdorff, réélu au Bundestag en 1987, ne renouait pas à jouer un rôle de premier plan : porte-parole respecté des milieux d'affaires, internationalement reconnu, cet orateur brillant a su, contre vents et marées, se maintenir à flot.

En face de lui, on trouve le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M^{me} Irmgard Adam-Schwaetzer. Cette pharmacienne de Düren, près de Cologne, est âgée de quarante-six ans. Moins expérimentée et moins brillante que le comte Lambsdorff, elle compte cependant faire valoir, auprès des quatre cent dix délégués du congrès de Wiesbaden, que son accès à la présidence du parti serait un signe de renouvellement, d'une relève des générations, propre à attirer au FDP de nouvelles couches d'électeurs.

Pour l'avenir

Il ne faut pas cependant chercher de divergences politiques majeures entre les deux candidats : pas plus que le comte Lambsdorff, M^{me} Adam-Schwaetzer n'est nostalgique de la coalition avec les sociaux-démocrates. Elle fut d'ailleurs une des rares femmes du FDP à soutenir ce changement d'alliance en 1982.

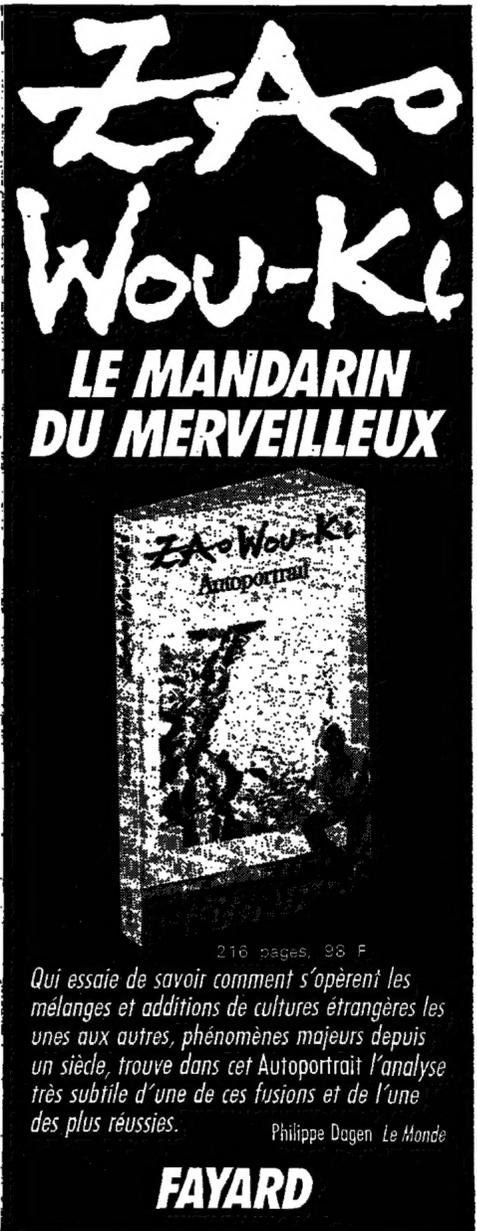
Le choix, difficile et à l'issue incertaine, auquel étaient confrontés les délégués peut se résumer ainsi : les exigences politiques à court terme les feraient pencher plutôt en faveur du comte Lambsdorff, plus apte à imposer, au sein de la coalition, les positions du parti ; le choix de M^{me} Adam-Schwaetzer, en revanche, s'apparenterait à un investissement pour l'avenir. A l'heure où les

cadres des autres partis se renouvellent et se féminisent, un FDP qui ne présenterait comme figures de proue que deux sexagénaires brillants et expérimentés comme MM. Genscher et Lambsdorff risquerait de perdre le contact avec les jeunes électeurs et ces nouvelles couches urbaines au comportement électoral changeant.

Le cœur de M. Genscher penche pour M^{me} Adam-Schwaetzer, mais il n'apportera pas son soutien formel à la tribune à son secrétaire d'Etat ; il préfère se réserver pour penser, par la suite, les plâis qui auraient pu être causés dans le parti par l'affrontement de ces derniers mois. Les membres de l'Etat-major de son ministère parcourraient certes les couloirs du congrès pour vanter les mérites de la « dame », mais sans trop d'illusions sur leurs capacités à influencer, de manière déterminante, des délégués surtout sociaux de leur avenir électoral immédiat.

Le FDP, ce petit parti charnière, n'est, en effet, jamais assuré de franchir, dans les élections régionales ou nationales, la barre de 5 % des suffrages nécessaires pour être représenté à tous les niveaux des instances démocratiques ouest-allemandes.

Parallèlement au duel Lambsdorff-Adam-Schwaetzer, un autre face-à-face sera tranché dimanche. C'est celui qui met aux prises, pour la tête de liste FDP aux prochaines élections européennes, deux représentants de la plus vieille aristocratie germanique : M. Rüdiger von Wechmar, actuellement ambassadeur à Londres, et M. Dietmar von Preusschen, ancien membre du gouvernement sarrois. Un duel qui se déroule, comme il se doit dans ces milieux, à flouret mouchoir. **LUC ROZENWEIG.**



Zao Wou-Ki
LE MANDARIN DU MERVEILLEUX

216 pages, 98 F

Qui essaie de savoir comment s'opèrent les mélanges et additions de cultures étrangères les unes aux autres, phénomènes majeurs depuis un siècle, trouve dans cet Autoportrait l'analyse très subtile d'une de ces fusions et de l'une des plus réussies.

Philippe Dagen Le Monde

FAYARD

ques

chec durcit la répression

Diplomatie

aura

LA MONDE

3015 - POLA

Politique

L'élection des présidents

Le « statu quo » l'emporte

La surprise dans les élections des présidents des conseils généraux, renouvelés quasi pour moitié les 25 septembre et 2 octobre, est venue de la Martinique. Le département antillais retrouve le même patron, M. Emile Maurice (RPR), bien que le rapport des forces droite-gauche se soit inversé en faveur de cette dernière. L'élu indépendantiste, classé à gauche, a préféré voter blanc permettant ainsi au sortant, crédité du même nombre de suffrages (22) que son adversaire du Parti progressiste martiniquais, de conserver son fauteuil au « bénéfice de l'âge ».

Cette règle gérocratique a également joué dans les Alpes-de-Haute-Provence (où droite et gauche disposent de quinze élus chacune) au profit de l'UDF. En 1985, la situation d'égalité qui était similaire s'était soldée par l'installation du doyen socialiste, M. Ernest Dou, qui vient de perdre son siège de conseiller général.

La droite girondine s'est, elle, singularisée en adoptant une tactique pour le moins mazonnière ; elle a pratiqué la politique de la chaise vide (au prétexte qu'elle attend le jugement du tribunal administratif dans un canton gagné par le PS), ce qui a interdit, le quorum n'étant pas atteint, l'élection de M. Philippe Madrelle (PS) à la place du sortant, M. Jacques Valade (RPR).

La Gironde restait sans président jusqu'au lundi 10 octobre, ce sont au total cent présidents

qui ont été désignés : quatre-vingt-cinq réélus et quinze nouveaux élus.

La « balance » globale sur ces cent présidences donne à la droite un fauteuil de plus qu'avant le renouvellement (29 à la gauche au lieu de 30, 71 à la droite au lieu de 70). A gauche, le PC conserve ses deux présidences (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis), le MRG, les quatre sièges (Haute-Corse, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne). Le PS (après la perte des Alpes-de-Haute-Provence... que le gain de la Gironde compense) compte vingt réélus (Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Gers, Hérault, Landes, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Tarn, Vancluse, Haute-Vienne, Territoire de Belfort, Gueloupe, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon) et assure deux « successions » (Haute-Garonne et Puy-de-Dôme). M. Baumet (div. g.) est lui, réélu dans le Gard.

A droite, l'analyse des gains et pertes se traduit par la stabilité pour le RPR, qui avait vingt-trois sortants. Le parti chiraquien, s'il perd la Gironde, gagne le Finistère et le Lot-et-Cher (aux dépens de l'UDF), mais la présidence de la Réunion va à un divers droite. La transition s'est effectuée sans difficulté dans trois départements ; le Cantal, les Hauts-de-Seine et l'Easoime, où les sortants se sont effacés respectivement pour

MM. Besse, Pasqua et Dugoin. Ont été reconduits les présidents de dix-huit départements (Ain, Alpes-Maritimes, Ardennes, Charente, Corrèze, Côte-d'Or, Doubs, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Moselle, Oise, Orne, Savoie, Vosges, Yonne et Martinique).

Au sein de l'UDF, le PSD garde « sa » présidence de la Somme, les radicaux les trois leurs (Eure, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres). Le CDS compense la perte du Finistère par le gain de la Meurthe-et-Moselle (jusqu' alors détenus par un bariste UDF). Quinze de ses présidents retrouvent leur fauteuil dans l'Allier, l'Aude, la Charente-Maritime, l'Ille-et-Vilaine, le Jura, la Haute-Loire, le Maine-et-Loire, la Marne, la Mayenne, le Rhône, la Seine-Maritime, la Vienne, la Seine-et-Marne, les Yvelines et le Val-d'Oise. Un « nouveau », M. Weber, succède à M. Goetschy dans le Haut-Rhin. Le PR reste stable avec 14 présidents (12 réélections et 2 élections en Vendée et dans la Manche). L'UDF au total compte 45 présidents, et les divers droite, 3.

Les états-majors politiques ne sont pas intervenus dans ces désignations où l'indépendance d'esprit locale pèse de tout son poids. Négociations, tractations, discussions ont « sauté » un certain nombre de « présidents » contestés au sein de leur camp : ainsi M. Temillon (CDS)

dans les Yvelines, ou M. Bioulac (PS) en Dordogne.

Politiques, les conseils généraux sont ainsi des assemblées de présidents qui, à ce titre, donnent les clefs : un Jean-Michel Baylet, dans le Tarn-et-Garonne, reçoit le soutien de la droite modérée, son collègue, radical de gauche, dans les Hautes-Pyrénées fait l'unanimité tout comme le PR, M. Jean Puech, dans l'Aveyron. Certains, qu'ils soient de gauche ou de droite, obtiennent plus de voix que l'arithmétique politique ne leur permettait d'en espérer. A l'inverse, des manifestations de défiance touchent certains « notables » (comme dans le Maine-et-Loire et l'Orne).

Quant à la « marche » quotidienne des affaires, elle sera assurée dans certains départements avec la participation des minorités : c'est le cas par exemple dans l'Allier avec M. Chazel (CDS) ou dans les Côtes-du-Nord avec M. Jossefin (PS). Mais dans d'autres, les minorités ont été systématiquement écartées des bureaux : dans le Val-de-Marne, cette exclusion a même donné lieu à un incident qui a repoussé à lundi la désignation du bureau. C'est ainsi que le PC perd sa vice-présidence dans la Nièvre. C'est à la réunion de la loi du 19 août 1986 qui supprimait l'obligation de la proportionnelle dans les bureaux des conseils généraux et régionaux qu'avait institué la loi — elle, jamais appliquée — du 6 janvier 1986.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Les nouveaux élus

AISNE : M. Paul Girod, sénateur UDF, conseiller général d'Oulchy-le-Château, par 24 voix contre 14 à M. Jean-Pierre Balligand (PS), député, et 4 à M. Roland Renard, PC.

M. Girod succède à M. Charles Brizier, divers droite, qui n'avait pas souhaité voir son mandat de président de l'Assemblée départementale renouvelé. Chacun a fait le plein de ses voix. En effet, il y a 14 conseillers généraux socialistes et non pas 15, contrairement à ce que nous avons indiqué dans le Monde du mardi 4 octobre, et 24 membres de la majorité départementale : 9 UDF, 7 RPR, 7 divers droite et 1 divers gauche. Ce divers gauche n'est autre que M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement dans le gouvernement Rocard, qui a préféré voter pour M. Girod pour le représentant de la majorité qui soutient l'action gouvernementale à l'Assemblée nationale.

[Né le 27 juin 1931 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), M. Paul Girod, diplômé de l'Institut national agronomique, est agriculteur. Maire de Droisy (Aisne) depuis 1958, il est conseiller général d'Oulchy-le-Château depuis 1972. Conseiller régional depuis 1973, il devient vice-président de l'Assemblée de Picardie en 1983. Il vient de quitter cette instance pour se mettre en conformité avec la loi limitant le nombre des mandats, après sa réélection, le 25 septembre dernier, au conseil général. Entré au Sénat le 6 mai 1978, date à laquelle il a remplacé M. Jacques Pelletier nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation, réélu en septembre 1980, il est vice-président de la commission sénatoriale des lois. Délégué général des adhérents directs de l'UDF, il est membre du bureau politique de la confédération.]

ALPES-DE-HAUTES-PROVENCE : M. Maurice Boniface (UDF), conseiller général et maire de Castellane, au troisième tour de scrutin et au bénéfice de l'âge, face à M. Yves Bono, divers gauche.

Comme prévu, les Alpes-de-Haute-Provence basculent à droite, simplement parce que le doyen d'âge de l'Assemblée départementale est membre de l'UDF. En effet, au soir du deuxième tour, la droite et la gauche étaient revenues à égalité de siège, 15. Aux trois tours de scrutin pour la présidence, les candidats des deux camps ont donc chacun obtenu le même nombre de voix. Comme le prévoit la loi, c'est le plus âgé qui l'a emporté. Une telle situation s'était déjà produite en 1983, mais le doyen était alors un élu socialiste. Seulement celui-ci, M. Ernest Dou, a été dévot au premier tour, dans son canton d'Entrevaux, par le candidat communiste devant lequel il s'est alors effacé. Comme en 1983, les 10 vice-présidents (1 RPR, 3 UDF, 2 divers droite, 3 PS, 1 PC) et les 4 secrétaires (1 divers droite, 2 RPR, 1 UDF) ont été élus à main levée sur une liste bipartite établie dans l'ordre décroissant des âges. C'est ainsi quarante-trois ans de direction sociale du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence qui ont pris fin.

[Né le 30 décembre 1914 à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), M. Maurice Boniface est un ancien agent de l'EDF. Maire de sa ville natale depuis 1971, il représente ce canton au conseil général depuis 1979.]

CANTAL : M. Roger Besse (RPR), conseiller général de Saïgues par 22 voix ; il y a eu un bulletin blanc et quatre refus de participer au vote.

M. Besse succède à M. Pierre Raymond, député RPR, qui, le jeudi 7 octobre, avait annoncé sa décision de quitter la présidence générale car « vu des problèmes personnels, il convenait de répondre à cette aspiration des générations plus jeunes d'accéder aux responsabilités politiques ». C'est lui qui a proposé la candidature de M. Besse. Il a été élu jusqu'à un seul membre de la majorité départementale à vote blanc et que les quatre conseillers généraux socialistes ne participent pas au vote.

1985. Conseiller régional depuis 1973, il est depuis les élections régionales de 1984, vice-président de l'Assemblée du Cantal.]

MANCHE : M. Pierre Aguiou (UDF-PR), conseiller général et maire de Brécely, par 39 voix contre 2 à M. Jean-François Legrand, sénateur RPR et 3 pour des candidats div. d. ; il y a eu 8 bulletins blancs.

M. Aguiou a été élu sans difficulté apparente à la présidence du conseil général de la Manche, qui avait été abandonné par M. Léon Jozan-Marié (CNI), membre du Conseil constitutionnel, battu lors du dernier renouvellement cantonal. Il lui a en effet manqué 7 voix pour faire le plein des voix de la majorité départementale, bien que l'UDF et le RPR (M. Legrand n'était pas candidat) aient appelé à voter pour lui ; cinq de ses « amis » ont préféré voter pour d'autres que lui, et deux ont rejoint les cinq conseillers socialistes dans le vote blanc.

[Né le 31 décembre 1926 à Sourdeval (Manche), M. Pierre Aguiou a exercé, parallèlement à ses activités politiques, une carrière de magistrat. Successivement juge du tribunal de Paris, conseiller à la cour d'appel de Paris, avocat général à la Cour de sûreté de l'État (1963-1973), président de chambre à la cour d'appel de Paris (depuis 1978), il a fait valoir, en juin dernier, ses droits à la Basse-Normandie depuis 1985. Il n'a jamais siégé au Parlement, ayant échoué, aux élections législatives de 1973 et 1978, face à M. Emile Bizet (RPR) et lors de l'élection sénatoriale partielle de 1982, au terme de laquelle M. François Legrand (RPR) a été élu.]

MEURTHE-ET-MOSELLE : M. Jacques Baudot (UDF-CDS), conseiller général, premier adjoint au maire de Nancy, par 24 voix contre 9 à M. Michel Dinet (PS) et 6 à M. Jules Jean (PC) au deuxième tour de scrutin. Au premier, M. Baudot avait obtenu 14 voix, M. Claude Huriet, sénateur UDF, président du conseil général, 10, M. Dinet 9 et M. Jean 6.

Malgré une ultime bataille, M. Claude Huriet a perdu la présidence du conseil général de la Meurthe-et-Moselle, qu'il détenait depuis 1982. Comme leur réaction à l'âge des voix déjà indiqué, les conseillers de la majorité départementale lui ont préféré M. Jacques Baudot, un proche de M. André Rossinot, le maire radical de Nancy. Le président sortant a même vu le nombre de ses partisans diminuer en séance officielle, puisque, lors de la réunion des seuls élus UDF, RPR et divers droite, il n'avait été dénombré que d'une voix. Bien décidé à continuer à tenter sa chance, il s'était alors fait appuyer par une vaste campagne organisée chez les maires des communes rurales. Mais M. Baudot, pour rassurer ceux-ci, avait annoncé qu'il était élu, il renoncera à son poste d'adjoint au maire de Nancy.

Avant le deuxième tour, M. Huriet a annoncé qu'il se déstabilisait pour M. Baudot « afin de rassurer, autant que faire se peut, l'unité de la majorité ». Aucun de ses amis n'a joué défiant, puisque, alors, M. Baudot a fait le plein des voix de la majorité. Le président sortant a notamment été victime de son « barisme » déterminé lors de la période de la « cohabitation » : sa défaite est une victoire de M. Rossinot, qui voyait en lui son principal rival local. — [Contest.]

[Né le 9 mars 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), M. Jacques Baudot, docteur en chirurgie dentaire, est

élu conseiller municipal de sa ville natale en 1971. Premier adjoint de M. André Rossinot, maire (UDF-rad.) de Nancy depuis 1983, il est également, depuis cette date, vice-président du district de l'agglomération de Nancy. Conseiller général de Nancy-Sud depuis 1979, il est président de l'Assemblée départementale depuis 1982. Elu conseiller régional en 1986, il est devenu, en juillet dernier, vice-président de l'Assemblée régionale de Lorraine, en remplacement de M. Rossinot, qui s'est démis de son mandat de conseiller régional en vertu de la loi relative au cumul des mandats.]

PUY-DE-DÔME : M. Pierre Boucharry (PS), conseiller général de Tauves par 37 voix (soit 2 de plus que le total des élus de gauche) et 23 bulletins blancs. Une voix s'est portée sur M. Michel Charasse (PS), ministre délégué chargé du budget, qui n'était pas candidat.

M. Boucharry succède à M. André Boulay (PS), qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général.

[Né le 22 août 1925 à Saint-Sauveur-Auvergne (Puy-de-Dôme), M. Pierre Boucharry, qui a été élu conseiller général à l'âge de 24 ans en 1953. Constantement réélu depuis, il est vice-président de l'Assemblée départementale depuis 1973.]

HAUT-RHIN : M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS), député, conseiller général d'Ilzschach et maire de Sausheim, par 25 voix contre 5 à M. Jean-Marie Schneckel (PS), député, ancien ministre, et 1 bulletin blanc.

M. Weber succède à M. Henri Goetschy (UDF-CDS), sénateur, qui, tout en conservant son mandat de conseiller général de Sausheim, a déclaré de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat à la tête de l'Assemblée départementale.

[Né le 20 avril 1940 à Thann (Haut-Rhin), M. Jean-Jacques Weber est journaliste. Conseiller municipal de Sausheim depuis 1977, il est devenu le maire de cette cité en mars 1983. Elu conseiller général du canton de Halabheim en mars 1979 jusqu'en 1982, M. Weber est devenu conseiller général du nouveau canton d'Ilzschach.]

SOMME : M. Fernand Demilly (UDF-PSD), conseiller général d'Albert, par 30 voix contre 8 à M. Francis Lecu (PS) et 6 à M. Liliane Brunet (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

« Pour une fois, cette élection n'est pas une formalité », a déclaré M. Michel Coullin (PC), épistémologue président de séance, faisant allusion à « régime » de M. Max Lejeune, qui a présidé le conseil général de la Somme depuis 1945 et qui ne s'est pas représenté aux dernières élections cantonales. Successeur de M. Lejeune, M. Demilly n'a pas bénéficié des suffrages des 32 élus de droite de l'Assemblée départementale (16 UDF, 10 RPR et 6 divers droite). Deux d'entre eux ont, en effet, préféré voter blanc.

[Né le 10 septembre 1934 à Bohain (Aisne), M. Fernand Demilly est cadre à l'Aérospatiale. Conseiller municipal d'Albert en 1965, il devient adjoint au maire l'année suivante. Maire de cette commune en 1971, il est battu, six ans plus tard, par le PC. Conseiller général d'Albert depuis 1973, il est vice-président de l'Assemblée départementale depuis 1981, chargé des affaires économiques. Il a siégé au conseil régional de Picardie de 1976 à 1979.]

VENDEE : M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député, conseiller général de Montaigu, par 26 voix contre 3 à M. Jean de Mouzon, MRG ; il y a eu 2 abstentions.

M. de Villiers succède à M. Michel Crucis, sénateur UDF, qui ne s'était pas représenté aux élections cantonales. L'ambition présidentielle de l'ancien secrétaire d'Etat à la communication avait été pourtant fermement contestée dans son camp. A l'UDF, confirmation de son statut contrarié par celle de

M. Jean de La Rochetillon, qui n'est pas toujours tendre pour le hôte de M. de Villiers. M. Jacques Oudin, sénateur RPR, était aussi décidé à lui barrer le chemin de la présidence. La droite s'est donc réunie, le jeudi 6 octobre, en conclusion, pour effacer ses divergences. Un vote s'est fait pour départager les socialistes : M. de Villiers a obtenu 15 voix, M. de La Rochetillon, 7 et M. Oudin, 6.

[Né le 25 mars 1949 à Boulogne (Vendée), M. Philippe de Villiers de Saintignon est titulaire d'une maîtrise de droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Créateur du spectacle cinématographique du Puy-du-Fou en Vendée en 1977, il entre, un an plus tard, au ministère de l'Intérieur en qualité d'administrateur civil. Directeur du cabinet du préfet de La Rochelle (Charente-Maritime) en 1978, il est nommé sous-préfet de Vendôme (Loir-et-Cher) l'année suivante. Il prend congé de l'administration en 1984, monte une radio libre, Alouette FM, et installe une Fondation pour les arts et les sciences de la communication à Nantes. En mars 1986, il est nommé secrétaire d'Etat auprès de M. François Léotard, ministre chargé de la culture et de la communication. Il quitte le gouvernement en juin 1987, ayant choisi de devenir député de Vendée en remplacement de Vincent Auzanar (RPR), décédé. Un an plus tard, il est réélu député de la 4^e circonscription de Vendée (Mauriac-sur-Sèvre) avec 74,56 % des suffrages dès le premier tour. Successeur de Vincent Auzanar au conseil général, il représente le canton de Montaigu depuis l'élection partielle de juillet 1987.]

ESSONNE : M. Xavier Dugoin (RPR), député et conseiller général de Meaucey, par 27 voix contre 7 à M. Roger Combrisson, PC, et 6 à M. François Bouquet, PS ; il y a eu 2 bulletins blancs.

M. Xavier Dugoin succède à M. Jean Simonin, sénateur RPR, qui ne s'était pas représenté aux élections cantonales. Bien qu'élus pour la première fois le 2 octobre à l'Assemblée départementale, il en devient finalement le président puisque il se voit attribuer deux voix sur sa majorité théorique.

[Né le 27 mars 1947 à Neully-sur-Seine (Hauts-de-Seine), M. Xavier Dugoin, diplômé d'études supérieures de science économique, est chargé du financement des exportations au sein du groupe Renault de 1973 à 1979. Conseiller de la fédération du RPR de

l'Essonne de 1981 à 1986, il est élu conseiller municipal d'Essonnes en 1983. Conseiller régional de 1983 à 1984, il est également, durant ces deux années, administrateur de l'établissement public de la ville nouvelle d'Evry. Il entre, en mars 1986, à l'Assemblée nationale et est réélu, en juin dernier, député de la deuxième circonscription de l'Essonne (Etampes). Chargé de mission auprès de M. Jean Simonin (RPR), président du conseil général de l'Essonne de 1985 à 1986, il représente le canton de Meaucey à l'Assemblée départementale depuis le 2 octobre.]

HAUTS-DE-SEINE : M. Charles Pasqua, sénateur RPR, conseiller général de Neuilly-sur-Seine-Nord, ancien ministre, par 32 voix contre 10 à M. Janine Jambu (PC) et 3 à M. Jean Vous (PS).

M. Pasqua réussit brillamment son retour à l'Assemblée départementale, puisqu'il en devient le président dès sa réélection, deux ans après avoir perdu un premier mandat de conseiller général. Alors que le président sortant, M. Paul Graziati, sénateur RPR, avait envisagé de tenter de conserver sa place avec le soutien de l'UDF, la majorité s'est finalement pliée au choix fait par le groupe RPR qui, par une voix de majorité, avait préféré l'ancien ministre de l'Intérieur au président sortant. Il n'a en effet manqué aucune voix de sa majorité théorique à M. Pasqua.

[Né le 18 avril 1927 à Grasse (Alpes-Maritimes), M. Charles Pasqua milite au RPF dès la création de ce mouvement. Après des études juridiques, il entre à la société Rocard dont il devient, en 1963, le directeur général des ventes avant de fonder sa propre entreprise. Son action militante l'a conduit à être de 1964 à 1969 président du SAAC, le service d'ordre des mouvements gaullistes. En juin 1968, il est élu député des Hauts-de-Seine, mais il perd ce siège au renouvellement de 1973. De même, s'il prend au PCF le canton de Levallois-Perret-Sud en 1970, il doit le lui rendre six ans après. Cela lui a toutefois permis d'être, déjà, de 1973 à 1976, président du conseil général des Hauts-de-Seine.

En septembre 1977, il est élu sénateur de ce même département et il devient, en octobre 1981, président du groupe RPR du Sénat. Responsable national de l'UDF, il aide M. Chirac à transformer ce parti en RPR, et il devient, de mai 1986 à mai 1988, ministre de l'Intérieur. Dès le lendemain de la démission d'un sénateur RPR dont il est le suivant de liste, M. Pasqua retrouve son siège au palais du Luxembourg et son poste de président du groupe RPR.]

La Gironde La droite

BORDEAUX de notre correspondant

La Gironde n'a pas de président. Vendredi 10 octobre, le troisième tour n'a pu avoir lieu à Bordeaux faute de quorum. La gauche (29 PS et 3 PC) siègeait au complet. Mais la droite n'a délibérément désigné que six de ses trente et un conseillers généraux à la séance au cours de laquelle aurait dû logiquement être élu à la présidence le successeur socialiste de l'ancien ministre RPR Jacques Valade et le bureau du conseil général.

Au cœur de la stratégie de la droite : le canton du Bouscat, grâce auquel la majorité départementale a basculé de droite à gauche le 2 octobre. La rocardienne M. Joëlle Dusseau y a été proclamée élue avec six voix d'avance sur M. Gérard Vibert, UDF-PR, conseiller sortant. Cette avance si courte pour un si gros enjeu, ces si précieuses voix ne pouvaient qu'éveiller une fièvre procédurière.

Le 4 octobre, M. Vibert a engagé un recours devant le tribunal admini-

stratif, en invoquant notamment un excédent de six bulletins par rapport aux listes d'émergence. Il s'appuie sur cette observation pour solliciter l'annulation ou même l'inversion du scrutin. M. Dusseau, le 7 octobre, a, elle aussi, saisi le tribunal administratif pour demander la validation des trois bulletins en sa faveur déclarés mais par les scrutateurs.

La droite a, purement et simplement, décidé de mettre entre parenthèses le « soixante-troisième conseiller général », en attendant que le tribunal administratif statue sur son sort. Elle a proposé (gaganeux ce qu'il est sans trop y croire) au PS de « constituer un bureau à partir d'un bureau d'initiative démissionnaire le jour où les juges auraient tranché ». Cette proposition a été rejetée.

« Ne voulant pas cautionner la mise en place d'une administration issue de la majorité d'extrême gauche, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote », a expli-

50 من الأصل

Politique

de conseils généraux

Les réélus

AIN: M. Jacques Boyon (RPR), député, conseiller général et maire de Pont-d'Ain, ancien secrétaire d'Etat, par 29 voix contre 10 à M. Marcel Gache (PS) et 3 bulletins blancs, et un absent. ALLIER: M. Jean Cluzel (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Moulins-Ouest, par 19 voix contre 8 à M. Yvan Deternes (PC) et 7 à M. Pierre Gonnard (PS), et un absent. HAUTES-ALPES: M. Marcel Lesbros (UDF), conseiller général de Tallard, par 19 voix contre 11 à M. Daniel Chevallier (PS), député. Les onze conseillers généraux de gauche ont quitté la salle après que le président eut refusé de leur accorder les trois vice-présidences qu'ils réclamaient. Faute de quorum, la désignation des membres du bureau a été renvoyée au lundi 10 octobre. ALPES-MARITIMES: M. Jacques Médoin (RPR), maire de Nice, conseiller général de Nico-V, ancien secrétaire d'Etat, par 46 voix contre 5 à M. Louis Broch (PC). ARDÈCHE: M. Henri Torre (UDF-PR), sénateur, conseiller général de Serrières, maire de Bouliet-lès-Annonay, ancien secrétaire d'Etat, par 22 voix contre 9 à M. Michel Teston (PS) et 2 à M. Henri Chaze (PC). ARDENNES: M. Jacques Sourdille (RPR), conseiller général de Grandpré, ancien secrétaire d'Etat, par 26 voix contre 8 à M. Lucien Bauchart (PS) et 2 à M. Roger Villemans (PC). Un élu apparenté RPR était absent. ARIÈGE: M. Robert Naudi (PS), conseiller général de Tarascon, maire du FA, par 20 voix. Il y a eu une abstention et un bulletin nul. AUBE: M. Bernard Laurent (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Marciilly-le-Flyer, par 28 voix contre 3 à M. André Gravelle (PS) et 2 à M. Georges Didier (PC). AUDE: M. Raymond Courrière (PS), sénateur, conseiller général d'Alzonne, maire de Cuzac-Cabardès, ancien secrétaire d'Etat, par 26 voix sur 34 inscrits. Il y a eu 7 bulletins blancs et un nul. (Le conseil général compte 1 PC, 26 PS, 1 UDF, 4 RPR et 2 div. d.). AVEYRON: M. Jean Puech (UDF-PR), sénateur, conseiller général et maire de Rignac, par 45 voix et un bulletin blanc. (Le conseil général comprend 2 PC, 8 PS et 1 MRG qui n'avaient pas présenté de candidat.). BOUCHES-DU-RHÔNE: M. Louis Philibert (PS), conseiller général de Peyrolles, maire de Puy-Saint-Réparate, par 31 voix (dont celle d'un élu de droite), contre 16 à M. Roland Blum (UDF-PR), député. La gauche obtient 30 sièges, la droite 16, et le FN 1. CALVADOS: M. Michel d'Ornano (UDF-PR), député, conseiller général de Trouville, ancien ministre, par 38 voix contre 10 à M. André Ledran (PS) et un bulletin blanc. CHARENTE: M. Pierre-Rémy Houssin (RPR), député, conseiller général et maire de Baignes-Sainte-Radegonde, par 25 voix sur 35 inscrits. Il y a eu 2 bulletins blancs. CHARENTE-MARITIME: M. François Blaizot (UDF-CDS), conseiller général d'Ar-en-Ré, par 33 voix contre 18 à M. Philippe Marchand (PS), député. CHER: M. Jean-François Deniau (UDF-PR), député, conseiller général de Bourges IV, ancien ministre, par 23 voix contre 10 à M. Marguerite Renaudat (PC) et 2 à M. Pierre Rabineau (div. g.). CORRÈZE: M. Charles Ceyrac (RPR), conseiller général de Meyssac, maire de Collonges-la-Rouge, par 28 voix contre 5 à M. Armand Bouchetel (PC) et 4 à M. Jean-Claude Cassaing (PS). CORSE-DU-SUD: M. José Rossi (UDF-PR), député, conseiller général d'Ajaccio-IV, adjoint au maire d'Ajaccio, par 13 voix contre 6 à M. Nicolas Alfonsi (MRG) et 2 à M. Paul Borelli (PC). HAUTE-CORSE: M. François Giacobbi (MRG), sénateur, conseiller général de Venaco, ancien secrétaire d'Etat, par 17 voix contre 9 à M. Eugène Bertucci (RPR) et un bulletin blanc. Trois conseillers n'ont pas pris part au vote. Le conseil général est composé de 15 élus de gauche et de 15 de droite. Le préfet a porté plainte pour fraudes dans quatre cantons de Bastia. CÔTE-D'OR: M. Henry Berger (RPR), conseiller général et maire de Fontaine-Française, par 32 voix contre 11 à M. Jean-Claude Robert (PS). COTES-DU-NORD: M. Charles Josselin (PS), député, conseiller général de Ploubalay, maire de Pleslin-Trigavou, par 33 voix contre 19 à M. Yves Sabouret (UDF). Au premier tour, M. Josselin avait obtenu 24 voix contre 19 à M. Sabouret et 9 à M. Noël Bernard (PC) qui s'est ensuite retiré. CREUSE: M. Michel Moreigne (PS), sénateur, conseiller général de Bellegarde-en-Marche, maire de Luperat, par 15 voix contre 11 à M. Jean-Claude Pasty (RPR) et un bulletin nul. DORDOGNE: M. Bernard Bonlat (PS), député, conseiller général de Buzançais, maire de Saint-Bathélemy-de-Bussière, par 26 voix contre 24 à M. Yves Guéna (RPR). Après annulation du premier tour du scrutin pour raison technique (51 bulletins ont été comptés alors que le conseil général compte 50 membres), M. Bonlat a retrouvé son siège. Le plus dur pour ce dernier aura été de se faire élire, mercredi soir 3 octobre, par la commission exécutive départementale de son parti. C'est par 38 voix contre 19 à M. Michel Suchod (animateur du courant Socialisme et République) que ce « municipaliste » l'a emporté. Pour la désignation du président du conseil général, les socialistes ont voté « sans haute surveillance » puisqu'ils présentaient leur bulletin au secrétaire de leur groupe avant de le glisser dans l'urne. M. Guéna a condamné la « manœuvre » de ses collègues en menaçant de déposer un recours si le vote se poursuivait ainsi. Les conseillers généraux se sont mis d'accord pour installer un isolat, mais les élus socialistes, une fois sortis de celui-ci, ont continué d'agir comme ils l'avaient fait précédemment. (Corresp.) DOUBS: M. Georges Gruillot (RPR), sénateur, conseiller général et maire de Verceul, par 25 voix contre 10 à M. Georges Massacrier (PS). DROME: M. Rodolphe Peaco (PS), conseiller général et maire de Valence, par 22 voix contre 13 à M. Pierre Raspail (div. d.). Un

conseiller divers gauche étant absent, une voix de droite s'est portée sur M. Peaco puisque ce dernier retrouve l'ensemble des 22 voix qui lui sont théoriquement acquises. EURE: M. Henri Collard (UDF-rad.), sénateur, conseiller général et maire de Lyons-la-Forêt, par 29 voix contre 10 à M. Pierre Vitorri (PS) et 4 à M. André Oger (PC). EURE-ET-LOIR: M. Martial Tasgourdau (RPR), député, conseiller général de Châteaufort-en-Thyméria, maire de Tremblay-Villages, par 17 voix contre 12 à M. Claude Nespolous (PS). GARD: M. Gilbert Baumet (div. g.), sénateur, conseiller général et maire de Pont-Saint-Espirit, par 24 voix contre 9 à M. Jean Poudévigne (UDF-CDS). Les deux communistes se sont abstenus. GERS: M. Jean-Pierre Joseph (PS), député, conseiller général et premier adjoint au maire de Lectoure, par 21 voix (dont une de droite), 7 bulletins blancs et 3 nuls. HERAULT: M. Gérard Saumade (PS), député, conseiller général de Matelles, maire de Saint-Mathieu-de-Trévières, par 33 voix. Il y a eu 12 bulletins blancs et 1 abstention. ILLE-ET-VILAINE: M. Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), député, conseiller général et maire de Vitry, ancien ministre, par 37 voix contre 14 à M. Jean-Louis Torrance (PS). (Les conseillers généraux ont décidé de débiter une somme de 500 000 francs au profit des sinistrés nantais.) INDRE: M. Daniel Bernardet (UDF), conseiller général et maire de Châteauroux, par 15 voix contre 11 à M. André Laignel (PS), secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle. INDRE-ET-LOIRE: M. André-Georges Voisin (app. RPR), sénateur, conseiller général et maire de l'Île-Bouchard, par 30 voix sur 37 inscrits. Il y a eu 7 abstentions (les 6 élus de gauche et un de droite). ISÈRE: M. Alain Carignon (RPR), conseiller général et maire de Grenoble, ancien ministre, qui a décidé de se démettre de son mandat de député, par 31 voix contre 16 à M. Yves Pilet (PS), 8 à M. Michel Couetoux (PC) et 3 bulletins blancs. JURA: M. Pierre Brantus (UDF-CDS), député, conseiller général de Montmorillon-Châtellain, par 26 voix contre 7 à M. Alain Bruel (PS), député, et un bulletin nul. Le conseil général compte 26 élus de droite, 7 socialistes et 1 communiste. LANDES: M. Henri Emmannuelli (PS), député, conseiller général de Tartas-Ouest, ancien ministre, par 21 voix contre 9 à M. Roger Ducom (RPR). LOIRE: M. Lucien Neuwirth (RPR), sénateur, conseiller général de Saint-Etienne-Sud-Ouest-I, ancien ministre, par 26 voix contre 8 à M. Jean-Claude Frécon (PS). Il y a eu six abstentions, dont celles des quatre communistes qui avaient annoncé qu'ils ne soutiendraient aucun candidat. HAUTE-LOIRE: M. Jacques Barro (UDF-CDS), député, conseiller général et maire d'Yssingeaux, ancien ministre, par 29 voix, et 1 à M. Yves Pilet (PS) et 1 à M. Jean de Bandinier (UDF). Deux élus n'ont pas participé au scrutin. LOIRE-ATLANTIQUE: M. Charles-Henri de Cossé-Brissac (UDF-PR), sénateur, conseiller général et maire de Saint-Mars-La-Jaille, par 41 voix contre 15 à M. Pierre Marché (PS) et 1 à M. Jean de Bandinier (UDF). Deux élus n'ont pas participé au scrutin. LOIRET: M. Kléber Malécot (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Neuville-aux-Bois, par 30 voix et 11 bulletins blancs. Le conseil général compte 2 élus PC et 10 PS. LOT: M. Maurice Faure (MRG), ministre d'Etat chargé de l'équipement et du logement, maire de Cahors, conseiller général de Montcuq, par 29 voix contre 1 à M. Alain Chastagnol (RPR) qui n'était pas candidat et 1 bulletin blanc. LOT-ET-GARONNE: M. Jean François-Poncet (UDF), sénateur, conseiller général de Laplume, ancien ministre, par 29 voix contre 8 à M. Maurice Craxus (PS), 2 à M. Auguste Brunet (PC) et 1 bulletin blanc. M. François-Poncet a proposé trois sièges au PS dans le bureau, qui a accepté. En revanche, le PC a refusé l'unique poste offert. LOZÈRE: M. Janine Bardou (UDF-PR), conseiller général et maire de Chanac, par 17 voix, 6 bulletins blancs et 2 abstentions. Le conseil général compte 22 élus de droite et 3 PS. MAINE-ET-LOIRE: M. Jean Sauvage (UDF-CDS), conseiller

général d'Angers-Nord, par 29 voix et 12 bulletins blancs. Le conseil général ne compte que 3 élus socialistes. MARNE: M. Albert Veeten (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Ville-en-Tardenois, maire de Muisson, par 33 voix contre 10 à M. Jean-Claude Fontalrand (PS) et 1 bulletin blanc. HAUTE-MARNE: M. Pierre Niederberger (UDF-PR), conseiller général de Wassies, par 27 voix et 5 bulletins blancs. Le conseil général compte 29 élus de droite et 3 de gauche. MAYENNE: M. René Ballayer (UDF-CDS), sénateur, conseiller général d'Ernée, par 28 voix et 4 bulletins blancs. Le conseil général ne compte que 3 élus socialistes. MEUSE: M. Rémi Herment (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, par 26 voix contre 5 à M. François Dosé (PS). MORBIHAN: M. Raymond Marcellin (UDF-PR), député, conseiller général de Sarzeau, ancien ministre, par 34 voix contre 8 à M. Albert Berthy (PS). MOSELLE: M. Julien Schwartz (RPR), conseiller général et maire de Boulay-Moselle, par 41 voix contre 8 à M. René Baryga (PS) et 2 bulletins blancs. NIÈVRE: M. Bernard Bardin (PS), député, conseiller général et maire de Clamecy, par 20 voix contre 12 à M. Paul Cabarat (div. d.), soutenu par l'UDF et le RPR. NORD: M. Bernard Derossier (PS), député, conseiller général de Lille-Est, par 44 voix contre 31 à M. Claude Gosset (UDF) et 1 à M. Arthur Notebaert (PS), qui ne se présentait pas. Au premier tour, M. Derossier a obtenu 29 voix contre 31 à M. Gosset, 15 à M. Pierre Briatte (PC) et 1 à M. Notebaert. OISE: M. Jean-François Mancel (RPR), député, conseiller général de Noailles, par 25 voix contre 13 à M. André Vantomme (PS) et 3 à M. Maurice Baumbier (PC). ORNE: M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur, conseiller général de Carrouges, maire de Champ-de-la-Pierre, par 26 voix contre 8 à M. Jean-Claude Lenoir (UDF-PR) et 6 à M. Claude Lambert (PS). Après l'élection de son bureau, le conseil général a voté une subvention de 100 000 francs destinée aux sinistrés nantais. PAS-DE-CALAIS: M. Roland Hugnet (PS), député, conseiller général d'Outreau, maire d'Isbergues, par 45 voix, les 23 élus de droite s'abstenant. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES: M. Henri Grenet (UDF-rad.), conseiller général et maire de Bayonne, par 34 voix contre 15 à M. Georges Labazée (PS), soit une de plus que le total des élus de gauche, et 3 bulletins blancs. Au premier tour, M. Grenet avait devancé, avec 22 voix, M. Michel Inchaustié (RPR) qui en avait recueilli 16, M. Labazée en obtenant 14. M. Inchaustié s'était retiré après le premier tour. Investi, le 4 octobre, par le RPR, M. Franz Duboscq, sénateur, ancien président du conseil général, s'est finalement retiré à la veille du scrutin. HAUTES-PYRÉNÉES: M. Hubert Peyou (MRG), sénateur, conseiller général d'Ossun, par 33 voix (y compris celles de droite) et 1 bulletin blanc. PYRÉNÉES-ORIENTALES: M. René Marqués (UDF), conseil-

ler général et maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, par 23 voix contre 1 à M. Antoine Sardas (PC) et 6 abstentions. Le conseil général compte 9 élus de gauche (dont 1 PC, 5 PS, 1 MRG, 2 divers gauche). BAS-RHIN: M. Daniel Hoffel (UDF), sénateur, conseiller général de Strasbourg-VII, maire de Hondsclheim, ancien ministre, par 39 voix, 4 bulletins blancs et 1 nul. La gauche compte trois élus (2 PS et 1 divers gauche). RHONE: M. Jean Palluy (UDF-CDS), conseiller général et maire de Morant, par 36 voix contre 13 à M. Bernard Rivalta (PS) et 1 bulletin nul. Un élu communiste était absent. HAUTE-SAONE: M. Jean Reyboz (div. d.), conseiller général de Vauvillers, par 17 voix contre 13 à M. Noël Nispeyron (PS), 1 à M. André Girard (PS), ancien président du conseil général, qui ne se représentait pas, et 1 bulletin nul. SAONE-ET-LOIRE: M. René Beaumont (UDF-PR), député, conseiller général de Cuisereux, maire de Varennes-Saint-Sauveur, par 33 voix contre 21 à M. André Laffly (PS) et 2 à M. André Juillard (PC). Il y a eu un bulletin blanc. SARTHE: M. Michel d'Aillères (UDF-PR), sénateur, conseiller général de La Fresnaye-sur-Loire, maire d'Aillères, par 28 voix contre 8 à M. Jean-Claude Bouillard (PS), député, et 3 à M. Yvon Luby (PC). Un conseiller général de droite n'a pas pris part au scrutin. SAVOIE: M. Michel Barnier (RPR), député, conseiller général de Bourg-Saint-Maurice, par 27 voix (dont celles de deux élus de gauche), il y a eu 9 bulletins blancs et le conseiller général communiste n'a pas pris part au vote. HAUTE-SAVOIE: M. Bernard Pellarin (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Crusilles, et l'unanimité des 32 votants. M. Pellarin n'a pas pris part au scrutin. SEINE-MARITIME: M. Jean Locaneux (UDF-CDS), sénateur, conseiller général et maire de Rouen, ancien ministre, par 45 voix contre 14 à M. Marc Massion (PS), 10 à M. Gérard Heuzé (PC). Il y a eu 1 bulletin blanc. DEUX-SÈVRES: M. Georges Treille (UDF-rad.), sénateur, conseiller général et maire de Brioux-sur-Boutonne, par 26 voix et 7 bulletins blancs. Six élus PS et trois divers gauche siègent au conseil général. TARN: M. Jacques Durand (PS), sénateur, conseiller général et maire de Réalmont, par 26 voix, soit une de plus que le total des élus de gauche (22 PS, 2 MRG et 1 divers gauche), il y a eu 16 bulletins blancs et 1 nul (un billet de 20 francs a été glissé dans l'enveloppe de ce bulletin). TARN-ET-GARONNE: M. Jean-Michel Baylet (MRG), secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales, conseiller général et maire de Valence-d'Agen, par 26 voix (dont celles de 8 élus de droite) contre 1 à M. Jean Bonhomme (RPR). Il y a eu 1 bulletin blanc. VAR: M. Maurice Arrecx (UDF-PR), sénateur, conseiller général de Toulon, par 29 voix, soit trois de plus que le total des voix de droite. Dix conseiller de gauche se sont abstenus et deux n'ont pas pris part au vote.

VAUCLUSE: M. Jean Garcin (PS), conseiller général de L'Isle-sur-la-Sorgue, par 15 voix (dont celle d'un élu de droite) contre 9 à M. Jacques Bérard (RPR), sénateur. VIENNE: M. René Monory (UDF-CDS), sénateur, conseiller général et maire de Loudun, ancien ministre, par 24 voix contre 8 à M. Guy Rubi (PS) et 5 à M. Robert Sauvain (PC). Il y a eu un bulletin blanc. HAUTE- VIENNE: M. Jean-Claude Peyronnet (PS), député, conseiller général de Châlus, par 37 voix, soit une de plus que le total des voix de gauche. Il y a eu 5 bulletins blancs. VOSGES: M. Christian Poncet (RPR), sénateur, conseiller général et maire de Remiremont, ancien secrétaire d'Etat, par 23 voix (dont celle d'un élu de gauche) contre 6 à M. Christian Prierret (PS), député, 1 à M. André Valentin (PC) et 1 à M. Robert Brassin (div. g.). YONNE: M. Jean Chamant (RPR), sénateur, conseiller général de Quers-Tombes, ancien ministre, par 31 voix contre 6 à M. Roger Lassale (PS) et 3 à M. Jean Corbillon (PC). TERRITOIRE DE BELFORT: M. Christian Proust (PS), conseiller général de Belfort-Ouest, par 12 voix (dont celle de M. Philippe Garrot, en congé du CDS), contre 3 à M. Jean Rosselot (RPR). ILE-DE-FRANCE SEINE-ET-MARNE: M. Paul Séramy, sénateur UDF-CDS, conseiller général et maire de Fontainebleau, par 27 voix contre 11 à M. Daniel Vachez, PS, et 2 à M. Noël Fraubert, PC. YVELINES: M. Paul-Louis Tenaillon, député UDF-CDS, conseiller général de Versailles Nord-Ouest, par 31 voix contre 5 à M. Odile Vadot, PS, et 2 bulletins blancs. Après la farouche bataille que le RPR a menée contre M. Tenaillon, le président sortant du conseil général des Yvelines a été réélu sans difficulté puisque il fut le seul élu de sa majorité théorique. L'élection des vice-présidents s'est elle aussi déroulée sans incident puisque celle de M. Michel Péricard, député RPR, a été obtenue sans bulletin nul et celle de M. Franck Borotra, député RPR, avec deux. SEINE-SAINT-DENIS: M. Georges Valbon, conseiller général et maire de Bobigny, PC, par 28 voix contre 12 à M. Jean-Claude Abrioux, RPR. VAL-DE-MARNE: M. Michel Germa, conseiller général de Vitry-sur-Seine Est, par 29 voix contre 20 à M. Pierre Aubry, divers droite. L'élection de M. Germa acquise, un incident a opposé la droite à la gauche. L'opposition départementale a demandé que les postes du bureau (10 vice-présidents et 2 membres) soient répartis à la proportionnelle des groupes. La majorité a refusé. Aussi, les 20 conseillers de droite ont quitté la séance pour protester, comme l'a dit M. Jean-François (UDF), contre « l'apartheid et la dictature communiste ». Faute de quorum l'élection du bureau a dû être renvoyée à une prochaine séance le lundi 10 octobre. Parallèlement, avant 1988, la gauche avait adopté une loi obligeant la représentation des minorités dans les bureaux des assemblées départementales; c'est la droite, lors de son passage au pouvoir, qui a supprimé cette obligation. VAL-DE-OISE: M. Pierre Salvi, sénateur UDF-CDS, conseiller général de Viarmes, par 24 voix contre 9 à M. Marie-Claude Beauudeau (PC), sénateur, et 6 à M. Louis Perrin (PS), sénateur.

sans président

en fragments

qué personnellement M. Valade en séance. Archicombles, les travées du public étaient surchauffées. On y reconnaissait M. Gilbert Mitterrand, patron de la fédération socialiste girondine. A la déclaration de M. Valade, les huées fusèrent. Dans l'assemblée, les tons du PS furent « les mauvais perdants », la « pantalonnade », « le viol de la démocratie » et « la manœuvre politicienne pour faire pression sur une décision de justice ». « Nous n'avions pas d'autre possibilité ». « C'est une journée lamentable, renchérit le porte-parole communiste, M. Jean-Jacques Paris, nous ne sommes pas élus pour perdre notre temps ». La séance fut levée dans un brouhaha indescriptible. Dès le 2 octobre, la défaite, que M. Valade imputait lui-même à des discussions internes, avait révélé des lézards à droite. La mise en scène du 7 octobre aurait pu apparaître comme une replâtrage. Cela ne sem-

ble pas être le cas. « Nous étions objectivement d'accord parce que, arithmétiquement, nous n'avions pas d'autres possibilités », confessa, à l'issue de la séance, M. Yves Lecaudy (UDF-PR), l'un des six conseillers de droite présents en séance, et naguère premier vice-président de M. Valade. Il préside désormais le groupe nouvellement créé de l'Entente républicaine libérale qui compte cinq adhérents: MM. Jacques Boyer-Andrivet, UDF, Alain Cazabonne, CDS, Jacques Dumas, PR, et Daniel Picotin, radical. Ce groupe « jouera la solidarité avec l'opposition sur les problèmes de fond, mais il refuse le leadership d'un groupe ou d'un homme quel qu'il soit et entend garder sa liberté de vote ». La droite, réunie sous la présidence de M. Valade en un groupe unique « démocrate et libéral », est donc en train de se fragmenter en groupes autonomes. L'élection du président et du bureau se déroulera lundi 10 octobre. GINETTE DE MATHA.

Outre-mer : le RPR garde la Martinique

GUADELOUPE: M. Dominique Lanita (PS), député, conseiller général et maire de Petit-Bourg, par 27 voix (soit une de plus que le total des élus de gauche), contre 2 à M. Léopold Hébert (RPR) qui n'était pas candidat. Il y a eu 1 bulletin blanc, 9 enveloppes vides, et trois élus de droite n'ont pas participé au scrutin. MARTINIQUE: M. Emile Maurice (RPR), conseiller général de Saint-Joseph, au bénéfice de l'âge au troisième tour du scrutin. M. Maurice a obtenu 22 voix, contre 22 à M. Georges Elisabeth (PPM) et 1 bulletin nul, celui de l'élu indépendantiste, M. Alfred Marie-Jeanne. La droite conserve la présidence absolue de la gauche étant la majorité des sièges, l'ayant emporté avec 23 élus (3 PC, 5 PS et app., 12 PPM, 2 écol et 1 indépendantiste) contre 22 à la droite. La gauche a alors eu quatre élus pendant quatre années de présidence de droite. En fait, vendredi, lors des deux premiers tours, M. Alfred Marie-Jeanne n'a pas obtenu son suffrage au candidat de gauche, M. Elisabeth qui a obtenu 22 voix contre 22 voix à M. Pierre Petit (RPR). M. Emile Maurice n'avait pas souhaité se représenter à la présidence.

Voyant, à l'issue de ces deux premiers tours, que M. Elisabeth allait être élu au bénéfice de l'âge au troisième tour, le RPR a alors décidé de présenter M. Maurice, plus âgé. La gauche a pris sa revanche à l'occasion de la désignation des membres du bureau. M. Marie-Jeanne ayant joint son suffrage à ceux des élus de gauche, ces derniers ont réaffirmé les quatorze sièges du bureau, les conseillers généraux de droite s'abstenant à chaque scrutin. GUYANE: M. Elie Castor (PSG), député, conseiller général et maire de Sinnamary, par 12 voix sur 17 votants. Il y a eu 6 bulletins blancs ou nuls (dont celui d'un élu de gauche) et deux conseillers généraux n'ont pas participé au scrutin, dont M. Serge Périant (UDF). SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON: M. Marc Plantageant (app. PS), par 13 voix contre 6 au candidat de la droite. MAYOTTE: M. Youssouf Bamana (div. d.). LA RÉUNION: M. Eric Boyer (div. d.), conseiller général et adjoint au maire de Saint-Denis, par 23 voix contre 21 à M. José Pinna (div. d.). M. Boyer succède à M. Auguste Legros (RPR), député et maire de

Saint-Denis qui a dû, au lendemain des élections législatives, abandonner son mandat de conseiller général en vertu de la loi limitant le nombre des mandats. Son adjoint a bénéficié des suffrages des conseillers généraux du RPR, du PCR et de ceux des élus de la droite non marxistes, emmenés par M. Jean-Paul Virepoulle (UDF-CDS), député. M. Pinna a, pour sa part, reçu le soutien des socialistes et des élus marxistes dont le chef de file est M. André Thien Ah Koon (div. d.), député. M. Paul Vergès et les conseillers généraux communistes ont arbitré cette élection où ils avaient d'abord envisagé de soutenir M. Pinna. Appoint indispensable de la majorité, le PCR devrait obtenir la troisième vice-présidence au sein du bureau du conseil général, siège qui n'a pu, vendredi, être attribué, faute d'avoir réuni le quorum, les élus socialistes et marxistes ayant quitté la salle. (M. Eric Boyer est né le 22 juin 1939 à Sainte-Rose (Réunion). Professeur certifié de lettres à l'École normale de la Réunion, M. Boyer est, depuis 1977, conseiller municipal de Saint-Denis, adjoint au maire, M. Auguste Legros (RPR). En 1982, il est élu au conseil général de la Réunion où il représente le canton de Saint-Denis. Il est depuis lors vice-président chargé des affaires culturelles.)

Politique

La préparation du référendum sur la Nouvelle-Calédonie

M. Tjibaou demande à M. Mitterrand de veiller à l'application des accords de Matignon

Deux CRS et un policier en civil ont été blessés par des jets de pierres lors d'incidents qui ont éclaté, samedi après-midi 8 octobre, à Nouméa entre des jeunes gens et les forces de l'ordre.

Les incidents — les premiers enregistrés en Nouvelle-Calédonie depuis la signature des accords de Matignon, en juin dernier — ont éclaté lorsque des policiers sont intervenus pour mettre fin à une bagarre entre jeunes sur la place centrale de Nouméa. Plusieurs véhicules ont été endommagés et

des vitrines de magasins ont été brisées par des jeunes gens, âgés de treize à quinze ans, selon la police. Une quarantaine d'entre eux, selon les premiers témoignages, se sont retournés contre les policiers qui, subissant des jets de pierres et de bouteilles, ont riposté par des tirs de grenades lacrymogènes.

D'autre part, M. Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS, repart vendredi 7 octobre à l'Élysée, a déclaré qu'il avait demandé au président Mitterrand d'« être vigilant »

sur l'application des accords de Matignon. Il a souhaité que le président « reste à l'écoute pour qu'il n'y ait pas de dérapage » concernant les mesures prévues par les accords. « Je pense qu'il y a lieu », a-t-il dit. Le président du FLNKS a ajouté qu'il a « remercié » M. Mitterrand « d'avoir toujours eu une pensée pour nous, surtout dans les moments les plus durs ». Il « a été le lieu qui nous rattachait à la France », a-t-il dit.

La complicité de deux hommes de terroir

Si François Mitterrand éprouve plus que du respect pour Jean-Marie Tjibaou, cet homme « avec lequel les mots vont plus loin que les mots », comme il l'écrit lui-même dans sa Lettre à tous les Français, ce n'est pas pour des raisons idéologiques ou politiques. L'explication est à la fois plus simple et plus profonde. François Mitterrand aime la compagnie de Jean-Marie Tjibaou parce qu'il est, avant tout, comme lui, un homme de terroir et de mémoire. C'est moins avec le président du FLNKS qu'il se sent en complicité qu'avec le maire de Hienghène, ce paysan modeste qui aime tant, lui aussi, parler de sa terre natale, de ce terroir où s'enracinent les générations, où se perpétuent les archives vivantes de la communauté mélanésienne. Une complicité spirituelle, voire métaphysique.

Il fut un temps où Jean-Marie Tjibaou croyait que la légitimité de la cause indépendantiste suffirait à assurer inéluctablement la victoire de son camp. C'était le temps où François Mitterrand croyait, comme de Gaulle, que la meilleure façon de décoloniser était d'accorder l'émancipation politique aux anciennes colonies.

Le président du FLNKS a aujourd'hui compris qu'il ne saurait y avoir de véritable émancipation politique sans le préalable de l'émancipation économique et sociale.

Le président de la République, lui, a réalisé peu à peu que la priorité ne consistait plus seulement à accompagner l'aspiration des Canaques à la liberté et à l'égalité mais à imposer l'arbitrage de l'Etat pour empêcher la guerre civile.

Si ces deux hommes tranquilles ne partageaient qu'une seule conviction ce serait assurément celle-ci, exprimée naguère par Jean-Marie Tjibaou : « Si l'on n'a pas de racine on n'a pas d'histoire et si l'on n'a pas d'histoire on est citoyen de nulle part ».

Mais pourquoi paraissent-ils aujourd'hui plus proches que jamais ? Tout simplement, peut-être, parce qu'ils ont aussi évolué de façon parallèle dans leur approche temporelle du casse-tête calédonien.

Jean-Marie Tjibaou pourrait reprendre à son compte l'avertissement que lançait François Mitterrand à l'Assemblée nationale dès 1979 : « Nous avons assez vécu, au cours de ce dernier quart de siècle, les problèmes de la décolonisation pour savoir quels peuvent être le désespoir, puis le colère, de populations qui ne savent plus à qui s'adresser ou bien qui, sachant, ne trouvent auprès de leur interlocuteur, le gouvernement de la France, ni attention, ni vigilance, ni bienveillance, ni compréhension... »

Le président du FLNKS avait, en se rendant à l'Élysée, vendredi après-midi 7 octobre, que le soutien total du président de la République lui était par avance acquis.

« Cogestion »

Car François Mitterrand n'est pas près de passer l'éponge sur la « violence » — expression employée à l'Élysée — avec laquelle Jacques Chirac et Bernard Pons conduisent leur politique en Nouvelle-Calédonie de 1986 à 1988.

Mais François Mitterrand veut intervenir de telle sorte que le débat n'en devienne pas, ipso facto, personnel. Il sait bien que certains dirigeants de l'opposition, en premier lieu ceux du RPR, auraient aimé pouvoir transformer le référendum en plebiscite ; il ne

veut surtout pas leur en fournir l'argument.

Le chef de l'Etat n'attache qu'une importance relative au taux d'abstention prévisible. Il s'est trouvé parfaitement d'accord, sur-le-champ, avec Michel Rocard pour considérer, comme Jean-Marie Tjibaou, que la racine au référendum représentait la meilleure procédure possible pour « verrouiller » l'avenir. Son incertitude sur la participation est devenue secondaire.

Une seule chose, à dire vrai, gêne un peu, en ce moment, François Mitterrand : que l'on puisse interpréter sa discrétion comme une prise de distance vis-à-vis de Michel Rocard.

Or, dit-on à l'Élysée, il n'en est rien. François Mitterrand parle de « cogestion » du dossier.

S'il est apparu avare de compliments, au début du processus de réconciliation entre les uns et les autres, c'est tout bonnement parce que l'expérience lui a appris qu'en Nouvelle-Calédonie rien n'est jamais absolument assuré.

Voilà pourquoi, sans vouloir tempérer les enthousiasmes du gouvernement, François Mitterrand joue volontiers les météorologistes à long terme en n'excluant pas certaines « turbulences » sur le territoire dans les années qui viennent.

Un leitmotiv qu'affectionne aussi Jean-Marie Tjibaou : « On n'est pas au bout du chemin... »

ALAIN ROLLAT.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

PORTÉE par l'essor de la communication sous toutes ses formes, l'information circule de plus en plus vite, de plus en plus pressante. Elle sème à tout vent la connaissance, de telle sorte qu'il est difficile de mesurer que celle-ci s'enrichit, devienne plus individuelle et socialement. Nous allons, à coup sûr, vers un monde meilleur. Précisément, est-ce si sûr ?

Il y a bien des raisons d'en douter et, dès lors, de se poser avec Jean-François Revel d'autres questions dérangeantes. La prépondérance de la connaissance assure-t-elle une gestion plus judicieuse des affaires humaines ? La vérité, de mieux en mieux connue, est-elle mieux utilisée que jamais ? La recherche de l'exactitude a-t-elle vraiment profité de la richesse et de l'ampleur des moyens mis à sa disposition ? Le vide de l'ignorance n'a-t-il pas été rempli par le règne du mensonge ?

Nul doute qu'avec Jean-François Revel ces interrogations seront formulées avec vigueur et recevront des réponses argumentées. Il a la curiosité d'esprit assez vaste, la capacité d'indignation assez large pour traiter, la culture et la vivacité de plume aidant, l'un des problèmes les plus aigus de ce temps que l'on dit voué à la communication. Cette communication qui, est-ce vrai, triomphe, mais pour communiquer quoi ? Une information peure, voire faussée ?

L'auteur de la *Connaissance inutile* note qu'il y a une résistance à l'information de la part de ceux qui la reçoivent et qui ne sont pas assez exigeants — résistances à laquelle s'ajoutent les pesanteurs de la production. Au premier plan d'entre elles figure le « grand tabou » qui, selon J.-F. Revel, pèse sur les démocrates, c'est-à-dire là où l'information est, en principe, la plus libre, et qui interdit de dénoncer un équivalent dans le camp situé à droite. En écrivant cela, l'auteur sait bien — un ami l'en a averti — qu'on va l'accuser de retomber dans ses vieilles obsessions, de relancer « son numéro » contre le totalitarisme, de voir rouge en prétendant voir clair. Cet ami, on le constatera, n'était peut-être pas de mauvais conseil, mais J.-F. Revel n'en a cure : il fonce — ce doit être dans son tempérament — sur de bouculer, une fois de plus, ce grand tabou qui a

pour fonction « de rendre légitime le totalitarisme de gauche ».

On le suivra volontiers dans la dénonciation qui est faite de certains thèmes « mobilisateurs » tels que ceux du fascisme et de l'antifascisme, du racisme et de l'antiracisme, dont on grossit les dangers à partir de faits contestables ou soigneusement sélectionnés pour soutenir toujours les mêmes accusations. L'auteur rappelle qu'au cours des trente dernières années le total des victimes africaines de « crimes contre l'humanité » commis par d'autres Africains est de loin supérieur à celui

honnêtement intellectuel est monopolisée par la gauche » le conduit, d'une part, à générer un danger, celui du totalitarisme marxiste, dont on ne voit pas, malgré les complications ou les errements dont il a pu bénéficier, qu'il soit en train de triompher. Elle l'entraîne, d'autre part, à nourrir une réflexion sur l'information vraie de jugements contestables quand on ne sont pas des procès d'intention.

On en donnera l'exemple, pris dans ce journal, non par mensonge mais par commodité car il était facile de se reporter aux sources. Jean-François Revel reproche au *Monde*, journal qu'il critique à bien des égards comme il le fait d'autres « journaux de qualité », selon sa propre expression, la présentation d'un article sur le Pérou dans lequel l'écrivain Mario Vargas Llosa était qualifié de « champion de la campagne de la nouvelle droite ». Cette dernière expression l'a fait bondir car il y a vu une tentative d'amalgame avec le courant de pensée connu en France sous le nom de nouvelle droite. Notre correspondant à Lima (ou l'auteur du titre de l'article) aurait donc insinué que Vargas Llosa se rapprochait d'une position fascisante. Or, si l'on se reporte au texte de l'article en cause, l'écrivain péruvien est présenté comme l'un des porte-paroles de « la nouvelle droite péruvienne », anti-étatisante, d'inspiration libérale car « elle assimile propriété privée à liberté ».

Ce qu'abhorre la nouvelle droite en France, comme l'auteur l'a déjà rappelé dans un précédent chapitre, « Nous prônons nos idées les plus chères — écrivait-il aussi — dans de tels salons d'approximation, de prévention et de passion que, par la suite, nous humons et soupçons dans un fait nouveau moins son exactitude que sa capacité à servir ou à desservir un système d'interprétation, un sentiment de confort moral, ou un réseau d'alliances ».

Ces réserves faites, il n'empêche que Jean-François Revel traite à sa manière, avec une intuition et une acuité qui mériteraient d'être mieux cadrées, un vrai problème de communication. Non, la connaissance n'est pas inutile, à condition que ce soit vraiment elle qui soit diffusée.

★ *La Connaissance inutile*, par Jean-François Revel, Grasset, 402 p., 125 F.

De la communication à la connaissance

des victimes de l'apartheid. Il ne s'agit pas dans son esprit d'accuser l'Afrique du Sud mais de montrer qu'il y a deux poids et deux mesures dans l'indignation humanitaire et que ce comportement n'est pas politiquement neutre. On conviendra avec lui que le poids de l'idéologie a pesé trop lourdement sur la science et que les scientifiques, dont on attendrait qu'ils continuent de raisonner avec rigueur en dehors de leur domaine d'activité, ont été souvent de bien mauvais analystes politiques. On admettra que le « groupe des intellectuels » — si tant est qu'il existe comme groupe cohérent — n'a pas globalement convaincu de sa capacité à montrer le chemin de la vérité. On n'ignore pas, quelque chagrin qu'on en ait, que la profession de journaliste puisse pêcher par partialité ou incompétence. Sans parler des enseignements chargés de dispenser un savoir trop souvent « corrompu » par l'idéologie marxiste ! Jean-François Revel amoncelle les faits, énumère les exemples, dont beaucoup sont connus, avérés et propres à nourrir une saine indignation. Sauf qu'il pousse parfois le bouchon un peu loin.

La passion mise à prouver que depuis la fin de la guerre « la mal-

Le président de la République contre un « Yalta culturel »

Les Dernières Nouvelles d'Alsace publient, le samedi 8 octobre, une interview de M. François Mitterrand, qui, à l'occasion de la visite du pape en Alsace, souligne la nécessité de « surmonter patiemment, avec réalisme, la division que la guerre et ses séquelles ont imposée à l'Europe ». « Nous devons pour cela, déclare le président de la République, bâtir une nouvelle conception de la sécurité, reposant sur un niveau plus bas d'armements : c'est l'objet de la négociation sur les forces conventionnelles. M. Mitterrand met en garde contre ce qu'il appelle un « Yalta culturel ». « La France verra particulièrement, dit-il, à ce que la création d'un marché unique, à l'Ouest, n'aboutisse pas à creuser l'écart avec l'Est sur le plan des niveaux de vie et de la civilisation ».

A propos de la construction européenne, encore, le chef de l'Etat précise qu'« il n'est pas question de revenir en arrière » par rapport à l'objectif de suppression des frontières fiscales. M. Mitterrand souligne, toutefois, que « l'harmonisation fiscale doit être progressive, afin de tenir compte des contraintes budgétaires nationales, et équitables réparties entre les Etats membres ». Il souligne aussi « l'urgence, à court terme, de consacrer tous nos efforts à l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne ».

Interrogé sur les protestations soulevées par l'entretien que le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a eu, à Strasbourg, avec M. Yasser Arafat le 14 septembre, M. Mitterrand demande : « Qu'y a-t-il de critique à ce que la France parle avec tous ceux qui, un jour ou l'autre, auront leur mot à dire dans la recherche d'un règlement ? »

● Rencontre entre MM. Giscard d'Estaing et Fabius. — M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, a été reçu, de qualité, vendredi 7 octobre, par M. Laurent Fabius. A sa sortie, l'ancien chef de l'Etat a précisé que l'entretien avait porté sur le déroulement des travaux parlementaires et sur la volonté du président de l'Assemblée nationale de rendre publiques certaines auditions des commissions parlementaires. M. Giscard d'Estaing a expliqué qu'il comptait « organiser au moins une réunion ouverte à la presse et aux médias » dès que cette réforme sera adoptée.

Communication

Les groupes Hersant et Publicis accentuent leur implantation en Espagne et au Portugal

L'Espagne et le Portugal intéressent de plus en plus les groupes de presse ou de publicité français. L'évolution économique de ces deux pays d'Europe du Sud ainsi que la prochaine ouverture du marché européen de 1993 en font de nouvelles zones de développement. Ainsi, le groupe Hersant négocie actuellement le contrôle du quotidien de Santander, *Alerta*.

Le groupe Hersant a déjà un partenaire en Espagne : le groupe EDA, qui rassemble dix-neuf quotidiens espagnols (*Atlantico Diario*, *la Reggione*, *le Diario*, *Alerta*, etc.). Ils se sont unis afin d'éviter des OPA inamicales qui pourraient être lancées contre eux dans des Bourses régionales. Le groupe Hersant et EDA ont créé, en juin, une société commune, la Compania europea de prensa (CEPRESA), dont ils possèdent chacun 50 %. C'est la CEPRESA qui devrait prendre 47 % du capital d'*Alerta* afin de le protéger d'une OPA. La CEPRESA a déjà lancé à Madrid une société, Image Press, actuellement chargée des échanges de pages entre les différents journaux et qui pourrait se transformer en véritable agence de presse.

Mais le groupe Hersant a une autre ambition en Espagne, qu'il poursuit depuis deux ans : la prise de contrôle, via la CEPRESA, du capital du groupe de presse catholique Editorial Católica (EDICA), qui édite le grand quotidien madrilène *Ya*, mais aussi *Hoy* à Bajadoz, *l'Idéal* à Grenade et la *Verdad* à Murcie. En outre, le groupe Hersant, qui a conclu il y a trois ans un accord entre le *Figaro Magazine* et des journaux portugais portant sur des échanges documentaires, est en

quête de nouvelles acquisitions dans ce pays.

Du côté des publicitaires, l'offensive vers le Sud est venue cet automne des afficheurs. En septembre, Dauphin a racheté Poster, l'ancienne filiale espagnole de son concurrent Giraudy. Mais on prête à ce dernier l'intention de s'implanter à nouveau en Espagne.

Ruban bleu

La première agence conseil française, Publicis, vient, quant à elle, de se rapprocher de l'agence espagnole Arge, qui a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 250 millions de francs. Publicis a mené cette opération avec son partenaire depuis mai, la sixième agence publicitaire aux Etats-Unis, FCB. Le rapprochement avec Arge permet à Publicis-FCB de renforcer sa place de deuxième réseau publicitaire en Europe (derrière le groupe britannique Saatchi and Saatchi) et d'accéder aux premières places du marché publicitaire espagnol.

Ces appétits pour les marchés espagnol et portugais illustrent une récente étude de l'Association des agences conseil en publicité (AACP). Celle-ci note que, au sein d'une progression européenne globale, c'est l'Europe du Sud qui détient le ruban bleu. Ainsi les investissements publicitaires devraient croître de 19,6 % en Espagne et de 25,4 % au Portugal entre 1987 et 1990 (pour une augmentation de l'ordre de 13,7 % en France). Une évolution à laquelle les groupes de communication se préparent dès maintenant.

YVES-MARIE LABÉ.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause le projet de loi

L'assemblée générale du Conseil d'Etat a examiné, jeudi 7 octobre, le projet de loi créant le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sans remettre en cause l'économie générale de ce texte, selon le ministre de la communication. L'avis du conseil ne soulèverait, en particulier, aucun obstacle à la dévolution d'un véritable pouvoir direct de sanction à la nouvelle instance, bien que sa composition ne prévoit pas la présence en son sein de représentants de grands corps d'Etat.

Poursuivant, d'autre part, ses consultations sur ce texte, le premier ministre, Michel Rocard, a reçu le

président de la CNCL, M. Gabriel de Broglie. Celui-ci a « insisté sur la nécessité d'une régulation de l'audiovisuel, qui ne peut progresser que pas à pas, par l'indépendance de l'instance qui en est chargée, par la force des moyens dont elle dispose et par sa propre détermination ». M. de Broglie s'est refusé à tout commentaire « sur les motivations du remplacement » de la CNCL et sur la composition ou le mode de désignation de l'instance appelée à lui succéder. Le projet de loi sur le CSA sera présenté mercredi prochain au conseil des ministres et discuté dans la foulée au Sénat.

BICENTENAIRE

Les Tuileries en questions

Les interrogations et le polémisme qui continuent à propos des conditions du déroulement du concours de concession temporaire des Tuileries pour un ensemble de bâtiments éphémères et de spectacles commémoratifs de 1789 sont-elles fondées ?

M. Jeanneney a assuré, jeudi 6 octobre, que le jury, qu'il présidait, avait couru dans la plus totale « transparence » et qu'il ne doutait pas qu'au terme d'expertises en cours (coordonnées par le tribunal administratif de Paris à la demande d'un candidat) « les choses apparaissent tout à fait claires ».

Le président de la Mission du Bicentenaire — et le ministre de la culture — viennent cependant d'être saisis d'une nouvelle demande d'explications et de précisions, par une autre équipe de candidats malheureux qui avait pour mandataire l'architecte Jean-Jacques Fernier.

L'équipe Fernier souhaite notamment recevoir l'assurance qu'aucun projet n'a été déposé auprès de la Mission après la date fixée pour le règlement du concours ou repris et modifié après dépôt.

Dans l'attente d'une réponse à une série de questions de forme et de fond, l'équipe Fernier a fait savoir à la Mission du Bicentenaire qu'elle « réserverait ses droits », en fonction des réponses qui lui seront, ou non, apportées.

M. K.

DÉFENSE

Une lettre de M. Chevènement

A la suite de notre article « La schizophrénie des chefs militaires » (*Le Monde* du 8 octobre), M. Chevènement, ministre de la défense, nous écrit la lettre suivante :

Je m'étonne de voir le *Monde* faire un titre, dans son édition du 8 octobre, à partir d'une « petite phrase » que je n'ai pas prononcée : « La schizophrénie des chefs militaires ».

Je ne voudrais pas que le propos de votre journal, dès qu'il s'agit de l'institution militaire, puisse apparaître comme visant à compliquer les relations entre le ministre de la défense et les états-majors.

Je me suis contenté de dire devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, dont les débats — fort détendus au demeurant — n'en restent pas moins en principe secrets, que, dans une institution comme l'armée, où les syndicats n'existent pas, la hiérarchie doit à la fois exprimer les difficultés de la base et assumer l'intérêt général, moi tout le premier, quand j'ai à débattre avec le ministre du budget.

Et j'ai ajouté, sur un mode plaisant : « Tirailles entre l'intérêt général et les intérêts particuliers légitimes, nous sommes tous un peu schizophrènes ».

Ceux qui me connaissent un peu savent bien que je ne me serais pas livré à une attaque aussi grossière que celle que vous rapportez.

Il me semble que les problèmes de la défense nationale sont assez sérieux pour que le *Monde* les aborde sous l'angle de l'intérêt général, dont, étant donné le rôle que chacun lui reconnaît en France et à l'étranger, votre journal est aussi — me semble-t-il — comptable à sa manière.

سكوا من الأصلي

La visite de Jean-Paul II dans l'est de la France

Le pape appelle l'Europe à « rassembler ses forces vives »

(Suite de la première page.)

Il tire de ses racines polonaises la conviction qu'au-delà de ses frontières politiques, idéologiques, militaires, l'Europe est fondamentalement chrétienne.

Il a même parlé, pour la première fois, d'une troisième génération des droits de l'homme - qualité de l'environnement, santé, sécurité... - venant après les droits politiques, puis économiques, sociaux et culturels.

Un rôle exemplaire

Mais des « dérives » se sont produites et, sans trop d'attendre, Jean-Paul II admet que « les chrétiens y ont eu leur part : la personne, dit-il, a souvent laissé la place à l'individu, prisonnier de ses égocentrismes et se considérant lui-même comme sa propre fin (...).

Le pape a conclu son discours au Conseil de l'Europe par de nouveaux appels à la « solidarité universelle » des Européens, notamment à l'égard des pays du Sud et de « ceux qui frappent à la porte en arrivant d'ailleurs, qu'ils soient d'émigrés porteurs ou qu'ils soient contraints de chercher un refuge ».

HENRI TINCO.

L'accueil du président de la République

« Mon pays se réjouit de cette nouvelle visite qui le flatter », a déclaré M. François Mitterrand en accueillant Jean-Paul II à l'aéroport de Strasbourg le samedi 8 octobre au matin.

« Strasbourg est une capitale, a ajouté le président de la République. Elle est à la vocation, la fonction, le prestige (...).

Le président de la République a souligné la mission des institutions européennes qui tentent de « donner corps et vie au rêve ancien, celui de l'unité (...).

« Ici, nous nous appliquons, a ajouté M. François Mitterrand, à construire une nouvelle démocratie, un nouveau droit public, une nouvelle dimension en toute chose pour la partie d'Europe qui est la nôtre.

« Sécurité absolue »

STRASBOURG de notre envoyé spécial

L'obsession de la sécurité a eu le dessus dans l'est de la France et singulièrement à Strasbourg.

Jean-Paul II sera protégé en permanence par six « super-suisses » du Vatican - ses gardes du corps personnels - et une quarantaine de spécialistes de la protection rapprochée du ministère de l'intérieur.

léger, afin de ne pas endommager la cathédrale.

Placé sous verre, le pape sera aussi en d'autres occasions, comme lors de son adresse sur le parvis de la cathédrale de Strasbourg, dimanche après-midi : une paroi transparente et courbe a été spécialement commandée.

Tout autour de la résidence temporaire du pape à Strasbourg, au centre culturel Saint-Thomas, des mesures strictes ont été adoptées.

L. G.

FOOTBALL : Coupes d'Europe. - Le tirage au sort du deuxième tour des Coupes d'Europe de football a eu lieu, vendredi 7 octobre à Zurich (Suisse).

Manifestation de lycéens à Paris. - Quelque cinq cents lycéens de trois départements de la périphérie parisienne ont manifesté, vendredi 7 octobre après-midi à Paris, de Saint-Germain-des-Près au ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle, aux cris de « Jospin, des sous pour les lycéens ».

La Cour des droits de l'homme à Strasbourg

Vingt et un juges pour l'Europe des libertés

STRASBOURG (Conseil de l'Europe) de notre envoyé spécial

La Cour européenne des droits de l'homme, à laquelle le pape rend visite samedi 8 octobre, est aux libertés ce que la Cour de justice des Communautés est au commerce : un garde-fou et un arbitre.

L'Europe des marchés fait davantage parler d'elle que celle des libertés, inévitablement, dans une région du globe, l'Europe de l'Ouest, où les droits de l'homme sont généralement respectés.

Les vingt et un juges qui siègent à Strasbourg sous une moderne tapissure d'Autobus sont les gardiens scrupuleux de la convention européenne des droits de l'homme, catalogue de principes aussi généraux que vagues, sorte de « sur-moi » juridique contre les pulsions liberticides, dont les pays d'Europe occidentale se sont dotés pour l'essentiel en 1953.

Les chartes internationales de droits de l'homme ne manquent pas, ce qui est le cas des Nations unies ou de l'acte final d'Helsinki. La différence, dans le cas de la convention de Strasbourg, c'est que tout manquement à celle-ci entraîne une sanction. A la requête d'un individu, l'Etat fautif risque une condamnation, y compris à de lourds dédommagements.

Des pouvoirs aussi exorbitants ne pouvaient susciter que méfiance et tergiversations. Les Etats n'aiment pas être montrés du doigt lorsqu'ils sont condamnés.

Volue, mais tenue en suspicion par les Etats, la Cour de Strasbourg balance entre l'audace et la prudence. Elle a ainsi avoué le système d'interdiction professionnelle (barufverboten) en vigueur en Allemagne fédérale. Une militante d'extrême gauche et un dirigeant d'extrême droite avaient été exclus de l'enseignement sous prétexte que leur engagement politique contrevient à la Loi fondamentale du pays.

La procédure de recours, détaillée par la convention européenne des droits de l'homme, souffre des réticences originelles des Etats membres à abandonner à des organes supranationaux la moindre parcelle de leur souveraineté.

Premièrement, il faut que la victime d'une violation prétendue de la convention ait épuisé les voies de recours internes, autrement dit les procédures imposées aux plaignants est-elle d'une extrême complexité, propre, très souvent, à les décourager.

Cours d'obstacles Pour le plaignant, la course d'obstacle n'est pas finie pour autant : le rapport de la commission est transmis à un comité des ministres où siègent les vingt et un ambassadeurs des pays membres accrédités auprès du Conseil de l'Europe.

En résumé, la France risque, dans les années à venir, des condamnations répétées à Strasbourg si le gouvernement ne règle pas pour rien. Mais cette attraction n'a pas empêché les ministres de l'Europe des libertés de se réunir à Strasbourg le 4 octobre pour discuter de la convention.

La Cour des droits de l'homme à Strasbourg poursuit est évidemment membre de ce comité, devenant du coup juge et partie, un contradiction avec... la convention européenne des droits de l'homme, selon laquelle « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (...).

Les prérogatives du comité des ministres lui permettent de noyer à l'occasion tel ou tel dossier dans les méandres de la procédure, à la grande satisfaction des Etats. Le verrouillage est efficace, comme l'a constaté à ses dépens Rolf Döbertin, un chercheur de nationalité ouest-allemande installé en France et accusé d'espionnage scientifique au profit de l'autre Allemagne.

Le dossier traîne aujourd'hui devant le comité des ministres. Selon toute vraisemblance, il ne se dégage pas en son sein la majorité des deux tiers requise pour condamner un Etat, la France. Bizarrement, les représentants de celle-ci s'acharnent à présenter comme conforme à la convention un délai de garde à vue de six jours, vilipendé des années durant par tout ce que le Parti socialiste compte de défenseurs pointilleux des libertés.

Les manœuvres auxquelles se livre la France, comme les autres Etats, pour échapper aux désagréments d'une condamnation, risquent d'échouer à l'occasion de deux affaires d'écoutes téléphoniques que la commission vient de déclarer recevables. La Cour de cassation autorise depuis longtemps la pratique, par les magistrats instructeurs, d'écoutes téléphoniques, se référant à un article du code de procédure pénale rédigé en termes fort vagues : « Le juge d'instruction procède, conformément à la loi, à tous les actes d'information qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité. »

Ce n'est pas la première fois que des victimes d'écoutes téléphoniques s'offusquent d'un tel flou, sans parvenir à ébranler la Cour de cassation. Cette fois, cependant, l'affaire risque de remonter jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, et le risque est majeur : il y a quatre ans, celle-ci n'avait pas hésité à condamner la Grande-Bretagne pour de telles pratiques, arguant que le droit anglais et gallois en matière d'écoutes lui paraissait « assez obscur ».

En résumé, la France risque, dans les années à venir, des condamnations répétées à Strasbourg si le gouvernement ne règle pas pour rien. Mais cette attraction n'a pas empêché les ministres de l'Europe des libertés de se réunir à Strasbourg le 4 octobre pour discuter de la convention.

Bertrand Le Gendre.

ses préoccupations. Le Royaume-Uni a ainsi été condamné sur plainte de trois ouvriers des chemises de fer licenciés parce qu'ils refusaient, sans application d'un accord de cessez-le-feu, une affiliation obligatoire à un syndicat. Récemment, ce fut au tour de la Suisse d'être montrée du doigt. Le tribunal de Lausanne avait interdit à un certain F... de se remariar avant trois ans sous prétexte qu'il avait déjà divorcé trois fois.

Discredit

De nombreuses condamnations sont également prononcées par la Cour pour inobservation d'un article de la convention qui prévoit que « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) dans un délai raisonnable ».

C'est le cas aujourd'hui attendu sans pour que la Cour se prononce sur une affaire (quatre ans en moyenne devant la commission, deux devant la Cour). Cela a pour conséquence de « jeter le discredit chez les juristes et dans l'opinion publique sur le mécanisme de contrôle institué par la convention ».

Nombres sont ceux qui, comme lui, estiment qu'il faut revoir la procédure afin de permettre à la commission, l'organe de filtrage, de travailler plus vite. Un « protocole additionnel » à la convention européenne des droits de l'homme a été adopté en ce sens, mais il n'est toujours pas entré en vigueur. Les mêmes parlent, comme M. Aubert, d'un « incontestable et regrettable chevauchement » entre la commission et la Cour, - ce qui saute aux yeux, - et ils suggèrent de fusionner les deux juridictions. D'innombrables discussions ont lieu sur ce thème, dont on peut prédire qu'elles n'aboutiront pas. Ce serait renforcer les pouvoirs de la Cour, accroître son autorité, et cela, sans le dire, les Etats, jaloux de leur souveraineté, ne le veulent pas.

Ces dysfonctionnements empêchent pas la convention européenne des droits de l'homme de faire à présent partie du paysage juridique français. Les cours et les tribunaux y font davantage référence, y compris le Conseil d'Etat, longtemps réticent. Aucune loi civile ou pénale n'est désormais conçue sans que le ministère de la justice examine sa conformité à la convention et, surtout, à la jurisprudence de la commission et de la Cour. La peur du gendarme (une condamnation par la Cour) n'est pas pour rien. Mais cette attraction témoigne aussi de la réussite des institutions de Strasbourg, discret mais efficace système de protection des droits de l'homme en Europe occidentale.

Bertrand Le Gendre.

Les inondations de Nîmes

L'arrêté sur l'état de catastrophe naturelle publié au « Journal officiel »

L'arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant la ville de Nîmes et soixante-dix autres communes de son arrondissement a été signé, vendredi 7 octobre, et publié au Journal officiel du samedi 8 octobre. Cet arrêté, paraphé par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget; M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, et M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, permet de débiter toute la procédure prévue par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle, notamment en matière de dommages qui échappent, en temps normal, au champ couvert par les assurances.

Pour atténuer les effets des crues-éclair

Petites retenues et réseau d'alerte

L'ampleur et le caractère exceptionnel de la catastrophe de Nîmes suscitent déjà des craintes d'explication. On pense d'abord à l'urbanisation qui imperméabilise les sols : l'eau ne peut pas s'infiltrer dans les surfaces goudronnées ou occupées par les constructions ; elle est donc obligée de ruisseler, grossissant d'autant les écoulements de surface. Les 350 kilomètres carrés du petit bassin versant aboutissant à Nîmes sont effectivement urbanisés en bonne partie. Mais l'urbanisation n'y est pas récente.

En outre, un autre facteur a sûrement joué. Comme dans toutes crues, les eaux furieuses charriant des volumes très importants de boue et d'innombrables débris et objets de toutes sortes et de toutes tailles. Or boues et débris colmatent, bien évidemment, tuyaux ou canaux. Si bien que les modèles qui permettent de calculer les écoulements d'eau propre sont inapplicables aux écoulements des eaux chargées.

On pourrait penser, pour l'avenir, à un mode de prévention : la construction, sur les pentes du bassin versant, de petites retenues. Celles-ci ne pourraient certes pas stocker des volumes d'eau aussi énormes. Mais, en produisant une rupture du débit, elles feraient décanter les eaux qui seraient obligées de « liécher » une partie des boues et débris qu'elles transportent. Les ouvrages nécessaires à l'écrêtement des crues ont été entrepris depuis plusieurs années dans les bassins versants des mines de Saint-Etienne, en collaboration avec les services municipaux de cette ville. L'étude a déjà élaboré un logiciel adaptable aux bassins versants à forte pente.

Le ministre de l'intérieur, dans un communiqué publié vendredi soir, a d'ailleurs indiqué que le préfet du Gard ferait très rapidement connaître les mesures prises et mises en œuvre, dans le cadre de l'arrêté, pour apporter toute l'aide indispensable à la population sinistrée.

YVONNE REBEYROL (1) Selon le Larousse encyclopédique, « crue » est la « sous servent à décrire les rivières d'Afrique du Nord, puis appliqué à la géographie générale à tout les cours d'eau intermittents des régions arides où l'abaissement d'effluents presque uniquement par ruissellement ».

On accuse aussi le diamètre trop petit des tuyaux par lesquels l'eau s'écoule (1) C'est-à-dire passe sous la ville. Comme dans beaucoup de villes qui ont entrepris leur modeste cours d'eau, ce diamètre a été très probablement calculé en fonction de la crue décennale (celle qui peut se produire, en moyenne, une fois par décennie). Mais il est évident que l'inondation du 4 octobre relève plutôt de la crue centennale (celle qui se produit, en moyenne, une fois par siècle).

On pourrait penser, pour l'avenir, à un mode de prévention : la construction, sur les pentes du bassin versant, de petites retenues. Celles-ci ne pourraient certes pas stocker des volumes d'eau aussi énormes. Mais, en produisant une rupture du débit, elles feraient décanter les eaux qui seraient obligées de « liécher » une partie des boues et débris qu'elles transportent. Les ouvrages nécessaires à l'écrêtement des crues ont été entrepris depuis plusieurs années dans les bassins versants des mines de Saint-Etienne, en collaboration avec les services municipaux de cette ville. L'étude a déjà élaboré un logiciel adaptable aux bassins versants à forte pente.

On peut aussi songer à un réseau d'alerte qui serait déclenché grâce à des capteurs répartis sur le bassin versant. C'est ce sur quoi travaille l'école des mines de Saint-Etienne, en collaboration avec les services municipaux de cette ville. L'étude a déjà élaboré un logiciel adaptable aux bassins versants à forte pente.

Solidarité avec Nîmes. - La Fondation de France rappelle qu'elle dispose d'un compte d'urgence et qu'elle recueille les dons des particuliers et des entreprises qui voudraient venir en aide aux sinistrés des inondations de Nîmes. Les dons peuvent être versés au crédit du compte CCF 369 G ou par chèques bancaires à l'ordre de la Fondation de France, adressés à Fondation de France, Opération Nîmes : 40, avenue Hoche, 75008 Paris.

Chronologie

ÉTRANGER

1. - CHILI : Les derniers opposants condamnés à l'exil sont autorisés à regagner leur pays. Le 24, Mme Hortensia Bussi, veuve du président Allende, rentre à Santiago après quinze ans d'absence forcée, tandis que l'opposition multiplie les réunions et les manifestations en faveur du non au plébiscite du 5 octobre (3, 6, 10, 13, 15, 17, 18-19, 22, 23 et du 27/IX au 3/X).

2. - BRÉSIL : La nouvelle Constitution est adoptée après dix-neuf mois de session tumultueuse de l'Assemblée constituante (4-5 et 6).

3. - SINGAPOUR : Aux élections législatives, le Parti d'action populaire de M. Lee Kuan Yew, premier ministre depuis 1959, remporte 80 des 81 sièges du Parlement (3 et 6).

8. - BANGLADESH : La déroute s'amorçant, l'aéroport de Dacca, sous les eaux depuis le 2, est rouvert, ce qui facilite l'arrivée de l'aide internationale, alors que la famine et les épidémies menacent, après des inondations d'une ampleur sans précédent, qui ont recouvert les trois quarts du pays, faisant des centaines de morts et des millions de sans-abri (du 1^{er} au 15, 17, 23 et 25-26).

9-17. - AMÉRIQUE : Le cyclone Gilbert, le plus violent jamais enregistré dans les Caraïbes et le golfe du Mexique, se déplace des Petites Antilles aux côtes du Texas en provoquant plus de trois cents morts et des dégâts considérables, surtout à la Jamaïque et au Mexique (du 13 au 22).

10-19. - VATICAN : Pour son premier voyage en Afrique australe, Jean-Paul II se rend au Zimbabwe, au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et au Mozambique. Le 14, le pape est contraint par le mauvais temps de faire une escale à Johannesburg : après s'être entretenu avec le ministre sud-africain des affaires étrangères, il gagne par la route

Maseru (Lesotho), où une prise d'otages s'achève par la mort des quatre « terroristes » et de deux policiers (du 11 au 20).

11. - ÉTATS-UNIS : Le Suédois Mats Wilander remporte les Internationaux de tennis de Flushing-Meadow : après une finale de près de cinq heures il bat en cinq sets Ivan Lendl et le déposéde de la première place mondiale qu'il occupait depuis cent cinquante-six semaines. Le 10, la victoire de l'Allemand de l'Ouest Steffi Graf dans le tournoi féminin lui a permis de réussir le grand chelem, c'est-à-dire gagner dans la même année les championnats d'Australie, de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis (du 30/VIII au 13/IX).

12. - LIBAN : Le dernier otage ouest-allemand, Rudolf Cordes, enlevé le 17 janvier 1987, est libéré à Beyrouth (13 et 14).

12-14. - FRANCE-TUNISIE : M. Zine El Abidine Ben-Ali, chef de l'Etat tunisien, se rend en France pour une visite d'Etat (10 et du 13 au 16).

12-16. - URSS : M. Mikhaïl Gorbatchev, de retour de vacances, se rend dans la région de Krasnoïarsk en Sibirie orientale. Ses dialogues avec la population, qui l'interpelle sur la lenteur des effets de sa politique sur le vie quotidien, sont retransmis par la télévision. Il prononce, le 16, un discours sur le désarmement et la sécurité en Asie. Mais son offre de transformer en centre spatial international le radar géant de Krasnoïarsk est rejeté par Washington, qui demande son démantèlement (du 14 au 19 et 27).

13. - ÉTATS-UNIS : Washington commence à payer les arriérés (708 millions de dollars au total) de la contribution américaine au budget de l'ONU (15).

Septembre 1988 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

13. - INFORMATIQUE : Neuf constructeurs de micro-ordinateurs américains, japonais et européens décident de s'unir contre IBM, accusé de vouloir verrouiller le marché (10 et 15).

13. - IRAN-IRAQ : Les négociations à Genève sont suspendues et Bagdad refuse de les reprendre à New-York en raison d'une « campagne américaine contre l'Irak ». Fin août et début septembre, l'armée irakienne a lancé une vaste offensive contre les autonomistes kurdes, qui a provoqué l'exode de près de 100.000 Kurdes vers la Turquie et au cours de laquelle des villages auraient été bombardés à l'arme chimique : le 8, Washington a officiellement condamné l'Irak, contre lequel le Sénat américain a réclamé le 9 des sanctions économiques. Une demande d'enquête, adressée à l'ONU par douze pays occidentaux, est repoussée par Bagdad et Ankara (du 2 au 21 et du 25 au 30/IX, 2-3/X).

13-14. - PROCHE-ORIENT : M. Yasser Arafat se rend à Strasbourg à l'invitation du groupe socialiste du Parlement européen. Son discours, prononcé le 13 devant les députés socialistes européens, reste ambigu sur la reconnaissance d'Israël par l'O.L.P. Tant cette visite que la rencontre, le 14, avec M. Roland Dumas, ministre français des affaires étrangères, sont critiquées en Israël ainsi que par des

organisations juives en France et dans d'autres pays de la CEE (2, 8, 9, du 11 au 17 et 21).

17. - CORÉE DU SUD : Le président Roh Tae Woo ouvre les XXI^e Jeux olympiques, marqués par une participation record de cent soixante pays. Le 24, le Canadien Ben Johnson remporte la finale du 100 mètres en battant son propre record du monde mais, le 27, convaincu de dopage, il est disqualifié (10, 14 et à partir du 17).

17. - HAITI : Le général Henri Namphy est destitué par « les sous-officiers et les soldats de la garde présidentielle ». Le pouvoir est confié au général Prosper Avril qui forme, le 19, un gouvernement civil modéré et promet des élections libres dans un délai de deux ans, avant de procéder à une profonde épuration de l'armée et de l'administration (13, 15, 16, du 20 au 27 et 29/IX, 2-3/X).

18. - BIRMANIE : L'armée renverse le président Maung Maung, nommé le 19 août. Le général Saw Maung, un fidèle du général Ne Win, est placé à la tête de l'Etat et une sanglante répression provoque la mort de près de mille personnes. La junte militaire promet qu'une fois l'ordre rétabli des élections libres seront organisées. Tandis que l'opposition populaire accepte de former des partis politiques, les fonctionnaires et ouvriers sont contraints sous la menace de reprendre le tra-

vail après six semaines de grève (du 2 au 27 et 29/IX, 4/X).

18. - SUÈDE : Les élections législatives consacrent la prééminence du Parti social-démocrate, qui, avec 157 (2) des 349 sièges, et grâce au soutien du Parti communiste (21 sièges ; + 2), conserve le pouvoir. L'entrée au Parlement des Verts du Parti de l'environnement (20 sièges) se fait au détriment des formations de l'opposition de centre-droit (151 sièges ; - 20) (9, 17 et 20).

19. - ALGÉRIE : Le président Chadli recuse le concept de binationalité alors que des milliers de Français algériens d'autoriser leurs enfants à continuer leurs études dans les établissements d'enseignement français (6, 7, 10, 11-12, 21, 23 et 27).

19. - ISRAËL : En lançant son premier satellite, Israël devient le huitième pays capable de procéder à la mise sur orbite d'un engin spatial (20, 21 et 22).

19. - POLOGNE : Alors qu'un processus de négociation est engagé entre le pouvoir et l'opposition, le Parlement accepte la démission du gouvernement de M. Zbigniew Messner par 359 voix contre 1 et 17 abstentions. Le 26, M. Mieczyslaw Rakowski, un fidèle du général Jaruzelski, est nommé premier ministre (du 2 au 22, 27, 28 et 29).

20. - CEE : M^{me} Margaret Thatcher, lors d'un discours prononcé devant le Collège d'Europe à Bruges, plaide pour une Europe des patries et libérales (22, 23 et 27).

20. - JAPON : L'Etat de santé de l'empereur Hirohito, atteint d'un cancer du pancréas, est jugé « critique » par les médecins (du 21 au 30).

21. - URSS : D'importants renforts de l'armée sont envoyés à Erevan, capitale de la République d'Arménie, ainsi que dans le Haut-Karabakh, où le couvre-feu est imposé, après la reprise de l'agitation nationaliste. La grève générale est interrompue le 30 à Erevan, mais se poursuit à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh (11-12, 13, 16 et du 18 au 28/IX, 1^{er} et 2-3/X).

22. - LIBAN : L'élection présidentielle ne peut se tenir avant le terme officiel du mandat du président Amine Gemayel, le camp chrétien ayant refusé, le 18, l'accord syro-américain sur un candidat de compromis, M. Mikhaïl Daher. A partir du 23, le pays n'a plus de chef de l'Etat, mais est doté de deux gouvernements : l'un militaire, nommé le 22 par M. Gemayel et dirigé par le général Michel Aoun, chrétien maronite et commandant en chef de l'armée, l'autre civil, dirigé par M. Salim Hoss, premier ministre musulman par intérim depuis juin 1987 (4-5, 13, 14 et du 17 au 30/IX, 2-3/X).

22-29. - FINANCES MONDIALES : La coopération monétaire entre les sept pays les plus industrialisés et l'allègement de la dette des pays les plus pauvres sont au centre des discussions de l'Assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale, réunie du 27 au 29 à Berlin, ainsi que des réunions financières qui la précèdent. Le 26, une poussée du dollar à 1,88 DM, 134 yens et 6,43 F est aussitôt freinée par des interventions concertées des banques centrales (16 et du 21/IX au 4/X).

26. - ONU : M. Ronald Reagan propose, devant l'Assemblée générale des Nations unies, la convocation d'une conférence internationale pour parvenir à l'interdiction totale des armes chimiques. Cette initiative est accueillie favorablement tant par l'URSS que par les pays de l'Otan. Le 27, comme M. Reagan, M. Edouard Chevardnadze rend

FRANCE

1. - Les propos de M. Raymond Barre, estimant dans *Paris-Match* que les grandes orientations fixées par M. Mitterrand correspondent « à ce qui est nécessaire à la France », sont critiqués au RPR et à l'UDF. A Lecoq (Finistère), devant les jeunes démocrates socialistes, M. Barre souhaite la constitution d'une « force de gouvernement » capable de réunir une coalition avec les socialistes (2 et 3).

2. - « Durafour-crématoire », le calendrier de M. Jean-Marie Le Pen sur le ministre de la fonction publique suscite une indignation unanime dans la classe politique ainsi qu'une crise au sein du Front national. Tandis que M. Barre demande, le 5, afin d'« empêcher tout marchandage » avec l'extrême droite, l'interdiction des fusions de listes entre les deux tours des municipales, le RPR décide, le 8, de « condamner toute alliance électro-rale, nationale ou locale, avec le Front national » (du 4 au 23 et 30/IX, 1^{er}/X).

2. - M. Michel Rocard souligne devant les jeunes de son courant réunis à Vitrolles que le gouvernement a un « projet » qui lie les préoccupations quotidiennes aux objectifs à long terme (3 et 4-5).

2. - M. Lionel Jospin préconise la conclusion d'un « contrat social » entre l'Etat, les régions et les syndicats d'enseignants afin de confirmer « la nouvelle priorité accordée à l'éducation nationale » (du 2 au 7).

2. - M. Pierre Arpaillette, garde des sceaux, modifie le programme de construction de nouvelles prisons lancé par M. Albin Chalandon, son prédécesseur. Le nombre de places est ramené de 15 000 à 13 000, réparties sur 25 sites (du 4 au 9).

5. - Le professeur Léon Schwartzberg, invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, deux mois après sa démission forcée du gouvernement, obtient à la fin de l'émission le niveau record de 93 % d'opinions favorables (7 et 11-12).

8. - M. André Sainjon, considéré comme proche des rénovateurs communistes, démissionne de son poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (14, 15, 17 et 18-19).

9. - M. Rocard exprime dans *l'Espresso* ses réserves sur le calendrier d'harmonisation des taux de TVA proposé par la Commission européenne d'ici à 1993 (du 9 au 15, 20, 21 et 22).

9. - Les professeurs Milliez, Schwartzberg et Chermant lancent un « appel solennel » en faveur d'un « dépitage généralisé, mais volontaire » du SIDA (du 10 au 13).

9. - M. Franz-Olivier Giesbert passe de la direction de la rédaction du *Nouvel Observateur* à celle du *Figaro* (11-12 et 24).

12. - Les sept experts de l'audiovisuel nommés le 4 juillet remettent leurs propositions de réformes au gouvernement. Du 20 au 22, M. Rocard consulte MM. Mauroy (PS), Méhaignerie (CDS), Juppé (RPR), Léotard (PR) et Marchais (PC) sur l'initiative destinée à remplacer la CNCL (13, 15, 16, 22 et 29).

12. - L'entrée de Canal Plus dans le capital d'Havas est confirmée. Elle est destinée à rééquilibrer le pouvoir au sein du « noyau dur », formé en 1987 lors de la privatisation et constitué de proches du RPR (15, 16 et 29).

12. - L'UAP annonce un accord d'alliance avec Sun Life, quatrième compagnie d'assurance-vie britannique, dans la perspective du marché unique européen (13 et 23/IX, 2-3/X).

13. - M. Michel Delebarre confirme que l'Airbus A-320 doit être piloté à deux, et son à trois comme le demandent des pilotes et mécaniciens d'Air Inter qui font grève en semaine, le matin avant 8 heures, depuis six mois (1^{er}, 8, 14, 15, 22, 24 et 25-26).

14. - Le conseil des ministres approuve le plan pour l'emploi présenté par M. Rocard. Tout en prévoyant de nouvelles mesures sociales, il met l'accent sur le traitement économique du chômage en allégeant le coût de la main-d'œuvre pour les PME (6, 8, du 14 au 17, 21 et 27).

16. - M. Rocard assiste à Toulon au retour du porte-avions *Clemenceau* qui était chargé depuis juillet 1987 de « protéger les intérêts français » dans la région du Golfe (6, 17 et 18-19).

18. - Les deux candidats du RPR sont élus lors de législatives partielles dans l'Oise (10, 13, 18-19 et 20).

21. - Le conseil des ministres adopte le projet de budget pour 1989, qui ramène le déficit de 115 à 100 milliards de francs. L'abondance des rentrées fiscales, due à la croissance plus forte que prévu, permet d'augmenter les dépenses de 4,5 %, avec priorité à l'éducation, la recherche, la culture et l'emploi, tout en réduisant les impôts : ceux des consommateurs, par des baisses de taux de TVA, et ceux des entreprises, en ramenant de 42 % à 39 % le taux de l'impôt sur les sociétés pour les seuls bénéfices réinvestis (1^{er}, 2, 6, 8, 9 et du 20 au 24).

21. - Au Conseil économique et social, le projet d'avis sur la Sécurité sociale et son financement, rédigé, à la demande du gouvernement, par M. Yvon Chotard (CNFP), est rejeté par la section des affaires sociales (9, 17, 20, 23, 28 et 29).

21. - M. Pierre Bérégovoy proteste contre la volonté des banques d'augmenter les cotisations

annuelles sur les cartes bancaires. Une enquête est ouverte pour en faire le bilan (du 22 au 27/IX, 1^{er} et 2-3/X).

22. - M. Jospin lance une campagne destinée à susciter des vocations d'enseignants parmi les étudiants. Une augmentation de 40 % du nombre de postes offerts aux concours de recrutement est prévue pour 1989, alors que 3 066 des 16 268 postes mis aux concours en 1988 n'ont pu être pourvus (20 et 23).

22. - L'indice CAC de la Bourse de Paris atteint 371,6, retrouvant son niveau d'avant le krach d'octobre 1987. Le 30, il s'inscrit à 380,2, en hausse de près de 10 % en un mois et de 35,6 % depuis le début de l'année (24 et 25-26/IX, 2-3/X).

22. - En août, le déficit du commerce extérieur s'est élevé à 9 milliards de francs, le nombre des chômeurs a diminué de 0,1 % et les prix ont augmenté de 0,1 % (17, 24 et 28/IX, 1^{er}/X).

23. - La commercialisation du produit abortif RU 486 est autorisée, mais il ne pourra être utilisé que dans les centres d'orthogénie (24 et 25-26).

25. - Le premier tour des élections cantonales est marqué par un taux record d'abstentions (50,87 %) qui provoque un débat sur le regroupement des scrutins locaux. Le rapport des forces entre la droite (50,29 % dont 5,24 % pour le FN) et la gauche (47,86 % dont 13,39 % pour le PC) varie peu par rapport aux cantonales de mars 1982 qui concernaient les mêmes cantons (8 et à partir du 14).

26. - M. Henri Emmanuelli, numéro deux du PS, met en cause le « discours sur l'ouverture » et la « politique consensuelle » de M. Rocard pour expliquer le taux élevé d'abstentions aux cantonales (du 27 au 30).

26. - Le mouvement de protestation des surveillants de prison s'étend : ils refusent d'extraire ou d'incarcérer les détenus et bloquent les parloirs avec les avocats (13, 15, 16, 17, 23, 25-26 et à partir du 29).

27. - M. Jacques Friedmann, président d'Air France, est remplacé par M. Bernard Attali (29).

28-29. - Des achats massifs d'actions Bouygues font monter le cours du titre de 44 %, avec une recrudescence de 16,5 %, le 30. En deux semaines, près de 16 % du capital ont changé de mains (à partir du 29).

29. - Les infirmières suivent à 80 % un mot d'ordre de grève nationale (18-19, 22, 25-26 et du 29/IX au 1^{er}/X).

30. - Le travail reprend dans l'audiovisuel public après deux semaines d'un conflit de grande ampleur, marqué par des grèves dans toutes les sociétés du service public, dont Antenne 2, FR 3 et Radio-France (8 et du 14/IX au 3/X).

housen : son dernier opéra, *Montag aus Licht*, est présenté, en version de concert, au Théâtre des Champs-Élysées et un cycle de musique de chambre (trois créations mondiales et dix françaises) est donné en dix concerts à l'Opéra-Comique (22 et 27/IX, 1^{er}/X).

24. - Quarante-trois tableaux de Vieira da Silva sont exposés au Grand Palais pour les quatre-vingts ans de l'artiste portugaise (24).

24. - Mort de Louise Leiris, propriétaire d'une très importante galerie de tableaux à Paris (2-3/X).

27. - Jacqueline Maillan et Michel Piccoli interprètent au Théâtre du Rond-Point *Le Retour au désert*, comédie de Bernard-Marie Kolta, mise en scène par Patrice Chéreau (28/IX et 8/X).

28. - La sortie en France de *La Dernière Tentation du Christ*, de Martin Scorsese, est accueillie par des manifestations, parfois violentes. Le film, contesté par la hiérarchie catholique, provoque des attaques très vives d'organisations religieuses traditionnelles ou intégristes dans le monde entier (1^{er}, 4-5, 7, 8, 9, 22, 24, 27, 29 et 30).

Un choix d'enquêtes et de reportages

- JAPON : les réparations sociales de la prospérité (1^{er}).
- CHINE : le renforcement des pressions sur le Tibet (2).
- FRANCE : la rentrée littéraire (2 et 23).
- URSS : l'énorme scandale de la « Mafia ouzbèke » (4-5).
- MÉDECINE : le traitement des calculs urinaires (7).
- ÉTATS-UNIS : les marginaux dans la campagne présidentielle (8).
- CAMPUS : des lycées au secours des régions (9).
- CANADA : des Indiens en quête d'une identité (8).
- CORÉE DU SUD : à l'heure olympique (9).
- FRANCE : les disparus de Mourmelon (9).
- FRANCE : la réforme de l'aide au logement (9).
- AFFAIRES : la plus grande agence de « pub » (10).
- FRANCE : le « justicier masqué » de Radio-Skyrock (13).
- BURKINA-FASO : la politique de « Burkification » de Blaise Compaoré (14).
- MÉDECINE : des médicaments dépourvus comme stupéfiants (14).
- OLYMPIQUE : le système Samaranch au CIO (15).
- CAMPUS : la flambée des MBA européens (15).
- AFFAIRES : For des JO (17).
- SCIENCES : le 25^e anniversaire de la théorie de la tectonique des plaques (21).
- ISRAËL : le problème palestinien (22).
- CAMPUS : l'accueil et l'orientation des étudiants (22).
- AFFAIRES : les Japonais investissent en France (24).
- FRANCE : Marseille en chantier (27).
- MÉDECINE : empreintes génétiques, les scellés du vivant (28).
- RFA : M. Genscher, champion de l'Orpoil (29).
- JAPON : la région la plus homogène qui soit (30).

سكوا من الأصل

سكونا من الأمل

Culture

Le Monde • Dimanche 9-Lundi 10 octobre 1988 11

PATRIMOINE

La rénovation de l'abbaye aux Dames à Saintes

Un enjeu à long terme

Week-end culturel de la République qui devait retrouver les rives de sa Charente natale. Il était attendu le 9 octobre pour l'inauguration d'une bibliothèque à Saint-Jean-d'Angély et à Saintes pour la visite de l'abbaye aux Dames récemment restaurée.

Vendredi 7 octobre, en début de matinée, devant la prison de Saintes, les gardiens en grève distribuaient des tracts aux rares passants pour expliquer leur action. Quelques rues plus loin, les badauds étaient plus nombreux pour regarder les ouvriers achever, entre deux averses, le montage des gradins destinés à accueillir les spectacles du lendemain.

Ceux-ci sont donnés pour fêter la rénovation complète de l'abbaye aux Dames. Dimasche, M. Mitterrand, après l'inauguration d'une bibliothèque à Saint-Jean-d'Angély, dans le nord du département, devait admirer des bâtiments qui ont retrouvé, sinon leur état d'origine, du moins une fraîcheur et des affectations nouvelles.

L'abbaye semble avoir accumulé, au cours des siècles, une partie des malheurs énumérés par Jacques Dufilho dans son célèbre sketch, la



Visite de la chapelle. Dévastée par les Anglais, incendiée par les huguenots, sacagée par les sans-culottes, bombardée par les Américains, l'abbaye aux Dames est « entièrement d'époque ». De toutes les époques, bien sûr.

Elle a été fondée en 1047, son église romane est du douzième siècle. Son cloître du douzième siècle à disparu pendant un épisode de la guerre de Cent Ans. Ses coupes,

qui l'apparentaient aux basiliques de Poitiers ou d'Angoulême, brûlèrent pendant les guerres de Religions. Sa riche décoration intérieure disparut pendant la Révolution et le couvent du dix-septième siècle servit de cantonnement aux troupes impériales.

Pendant tout le dix-neuvième siècle, l'ensemble des constructions, désormais propriété de la ville, fut concédé à l'armée. Le 6^e régiment d'infanterie occupa les lieux jusqu'en 1919. Les militaires construisirent un étage dans l'église qu'ils percèrent d'ouvertures irrégulières. Un nouveau bâtiment fut même élevé dans l'ancien périmètre religieux. Ce dernier fut en partie détruit par un raid aérien, juste avant la Libération.

morceaux de la caserne du siècle dernier.

Le reste de la restauration est exemplaire. D'autant que la municipalité a su reloger sur place une partie des anciens locataires dans des conditions décentes. Et que les espaces vacants ont été pourvus d'équipements culturels, qui peuvent sembler incongrus, comme cette maison de polichinelle qui doit accueillir des spectacles de marionnettes de toute l'Europe et de l'Italie en particulier, ou prestigieux comme l'Académie de musique ancienne (voir notre encadré).

On trouve également, volés et sentant encore la chaux, des salles de concert ou des amphithéâtres pour les colloques, des espaces de travail pour les musiciens, voire des logements pour les artistes de passage. Une exposition d'œuvres graphiques de Chagall est organisée dans l'ancienne salle capitulaire. Un ensemble un peu modeste pour l'espace qui mérite mieux.

La réalisation de ce complexe culturel est un signe. Devant la désindustrialisation croissante de sa ville, le maire de Saintes, M. Michel Baron, semble décidé à jouer à fond la carte culturelle pour lui redonner le tonus qui lui manque : « Dans l'Europe de 1993, Saintes doit s'affirmer comme la ville des grandes rencontres », déclare-t-il. La réouverture de l'abbaye aux Dames pourra contribuer au succès de cette ambition qu'il n'est pas seul à partager.

EMMANUEL DE ROUX.

Choeur de l'Europe

« Vous avez dû connaître tout cela en ruine », dit Philippe Herreweghe, grand patron de la musique à Saintes, nous faisant les honneurs, vendredi 7 octobre, d'une abbaye aux Dames rénovée. C'est vrai. Mais le délabrement du bâtiment — l'herbe y a quinze ans poussait sous les dalles — n'avait pas empêché Alain Paquier, son prédécesseur, de mettre là, dès cette époque, les interprètes français à l'école des chefs de file de la nouvelle authenticité baroque. C'est par Saintes, son festival et son académie de musique ancienne, qu'est alors passée l'idée, en France, que Bach et Monteverdi ne s'interprètent pas comme Strauss et Brahms.

Paquier est allé semer ailleurs. Herreweghe, met désormais les bouchées doubles, avec des moyens financiers autrefois inespérés et selon un plan de carrière tout à fait clair. Aux activités estivales, résolument cosmopolites depuis trois ans (1987 : l'Espagne ; 1988 : l'Angleterre), s'est greffé un grand projet de formation régional avec recrutement saisonnier d'un Grand Choeur de l'abbaye aux Dames et stages étalés sur l'année autour d'un des grands monuments du répertoire choral. Ce travail de fond aboutira cette année à l'exécution du Requiem de Brahms sous la direction d'Herreweghe lui-même (13 juin) et à son enregistrement ultérieur chez Harmonia Mundi par cette chorale amateur.

Des individualités magnifiques, donc, même si le groupe flirte encore un peu avec le diapason (le contrepoint *cappella* est, il est vrai, impitoyable) et même si dans le travail de lecture (ils ne se connaissent que depuis cinq jours !) leurs réactions sont encore un peu lentes.

Herreweghe voudrait, avec eux, modifier l'image d'austérité attachée à Lassus ou à Josquin des Prés : « Il y a du Giotto, du Michel-Ange, de vraies folies excessives dans cette musique d'apparence froide », dit-il. Après les avoir entendus répéter trois heures un programme qu'ils redonneront dans le foulé plus de dix fois avant de le ramener à Paris (1), on croit aux chances européennes de ce choeur sur le terrain du pré-baroque, jusqu'à l'occupé par des ensembles anglais.

ANNE REY.

Des individualités magnifiques

Mais oubliions Saintes un instant et revenons sur le passé d'Herreweghe. En 1959, il fonde la Chapelle royale, le Collegium vocale, petite formation chorale, première victoire d'une jeune campagne. « Puis, dit Herreweghe, j'ai fondé en France la Chapelle royale, groupe vocal et instrumental de plus grande ampleur. Impossible de ne recruter, à l'époque, que dans les conservatoires français : la formation en musique ancienne était encore embryonnaire. La Chapelle royale comprenait donc plus de la moitié d'étrangers : le gouvernement français faisait des difficultés pour la subventionner. Récemment, j'ai changé mon fusil d'épaule : à nouveau, j'ai cherché de jeunes chanteurs français. J'en ai entendu plus de mille et gardé trente : des voix vertes, traditionnellement formées, mais belles. La nouvelle Chapelle est l'instrument qu'il faut pour le grand motet français, Mendelssohn, Fauré. »

(1) Les treize membres de l'Ensemble vocal européen — ils pourraient être seize pour certains répertoires — se réunissent deux ou trois fois par an pour élaborer sur des périodes très concentrées un programme qu'ils redonneront ensuite douze fois. Ainsi ces professionnels sont-ils assurés d'un gain minimal de 20 000 F environ pour une période de travail en commun de trois semaines. Le lieu de répétition sera chaque fois choisi en fonction de la nationalité du compositeur exécuté (Madrid pour un programme Victoria en 1989). Le groupe a la caution officielle du Conseil de l'Europe, qui lui verse pour l'instant 40 000 F de subvention (l'essentiel du financement venant de l'Etat français, de la ville, de la région, de l'AFAA, mais aussi d'Eurocratée ou de la communauté flamande).

Des volumes retrouvés

Si l'église a été restaurée et rendu au culte en 1939, ses vastes dépendances laissées à l'abandon furent occupées par des familles démunies. Celles-ci s'entassèrent comme elles purent dans ces locaux délabrés.

Entreprise il y a une douzaine d'années, la campagne de rénovation a permis de redonner une belle allure aux sévères bâtiments classiques qui ciment l'église romane. Les portes dégragées laissent voir leurs décorations baroques. Les pièces débarrassées de leurs cloisons parasites ont retrouvé leurs volumes. On peut regretter l'ouverture de baies vitrées sous les arcades d'un édifice qui fait office de cafétéria ainsi que le placement vaguement postmoderniste qui joint les deux

ARTS

Etienne-Martin à la Salpêtrière

Un panthéiste dans la chapelle

Hommage en trente-huit sculptures pour Etienne-Martin, chantre de la nature et barde du grand tout.

L'idée est séduisante, mais malaisée à mettre en œuvre : il y a trop de confessionnels, de balustrades, d'autels et de sculptures classiques dans leurs niches pour que la conjonction de l'actuel et de l'ancien ne tourne pas à la querelle ou au chaos. On le voit dès l'entrée : les bois d'Etienne-Martin sont mal à l'aise dans ce lieu. Des relations incongrues s'établissent. La patine et le grain de telle pièce abstraite semblent faire écho à la patine et au grain de telle membriserie d'origine.

Le plâtre des *Demeures*, larges cavernes couleur de chaux, se distingue mal de la pierre des murs. On oserait que l'architecture a entrepris de dévorer et de digérer les sculptures qu'elle abrite. Seules se défendent contre le cannibalisme les assemblages peints, ceux que la polychromie et l'hétérogénéité des matériaux font ressembler à des

reliquaires barbares ou à des ostensorios papous. Rouges, bleus, verts, ors de poils, de tissus, de cordes et d'éléments métalliques, ils affirment crûment leur primitivisme d'inspiration et de facture.

Primitivisme en effort, et poussé jusqu'au paroxysme et au système : nul bronze, nulle figure ici, à l'exception de la *Nuit d'Oppède*, manifeste néo-gauguinien et surréaliste de 1942. Avec constance et cohérence, Etienne-Martin n'a cessé depuis un demi-siècle de cultiver le même sol, celui dont sont sorties les colonnes de Brancusi.

Son travail paraît n'avoir qu'un dessein : exalter le biologique et non l'érotique, le matériel et non le charnel. Ayant déclaré que « l'homme ne quitte jamais le ventre de sa mère », il a conçu l'essentiel de ses pièces comme des célébrations peïennes de la fertilité. Les unes phalliques, les autres maternelles, formées de masses globuleuses ou ovulaires, agrégées de cellules, grappes gonflées, ses sculptures cherchent moins la sublimation que la communion. Elles préfèrent l'évidence à la grâce et le culte de la Mère Nature à celui de la Beauté.

Que son entreprise ait sa logique, sans doute. Il serait aisé de décoller l'itinéraire qui mène du romantisme allemand à l'abstraction panthéiste,

THÉÂTRE

Marie-Guittier répète à Bobigny

Comment se passer des mots

Après vingt ans dans une troupe, La Salamandre, Marie-Guittier a choisi l'indépendance. Elle en assume les inconvénients comme les avantages.

Dans la pièce de Thomas Bernhard, *Minetti*, présentée à Bobigny, il y a un personnage qui parle — l'acteur allemand Bernard Minetti, représenté par l'Anglo-Américain francophone David Warrilow, — un bouffon sarcastique (Piérol) et une femme qui écoute sans rien dire. Les rôles sont très présents dans ce que l'on appelle *Le jeu*, encore faut-il que le tenant du rôle ait une personnalité extrêmement forte. Voilà pourquoi le metteur en scène, Joël Jouanneau, s'est adressé à Marie-Guittier.

Dans la vie civile, Marie-Guittier est quelqu'un de discret, et peut-être que le public — non professionnel en tout cas — ne connaît pas son nom. Mais si on rappelle que, pendant vingt ans, elle a joué dans pratiquement tous les spectacles de La Salamandre, il se souvient de la fille pauvre dans *Attention au travail*, de la fillelette malade dans *Les Bons Fonds*, de la pute dans *Les Crachats de la lune*. Elle a même été une Agrippine sauvage dans *Britannicus*, elle veuve contrainte à prendre l'identité de son mari pour travailler dans *Max Gericke* de Manfred Karge...

Après *Les Crachats de la lune*, la troupe de La Salamandre — depuis 1975 Centre dramatique du Nord — s'est dissoute. Marie-Guittier a enchaîné avec la reprise d'une pièce de Franz Xaver Kroetz, montée par Gilles Chavassieux, *Ni chair ni poisson* : « J'ai eu deux ans de blanc, pour ne pas dire de chômage », dit Marie-Guittier, pendant lesquels j'ai fait des travaux dans mon appartement, et j'ai essayé de rencontrer des gens. J'ai envoyé des lettres, vu des spectacles, essayé de me tenir au courant. Mais on ne sait jamais ce qui se prépare, il n'y a rien, pas un journal professionnel, pas un organisme qui rassemble les informations. On attend que les metteurs en scène vous fassent signe. Et, finalement, j'ai été contactée par des gens qui me connaissent : Michel Dubois, avec qui j'ai joué l'Elton ou, de Daniel Lemaître, et Joël Jouanneau.

En France, les troupes sont rares, remplacées par des « familles », très fermées. De plus, comme la situation des metteurs en scène indépendants se fait chaque année plus précaire, les occasions pour les comédiens *free lance* de travailler dans la continuité s'amenuisent. Marie-Guittier pourtant ne regrette pas son confort passé : « Vingt ans dans la même famille, ça suffit. On est tellement protégé économiquement, et aussi intellectuellement, avec quelqu'un qui décide pour soi... On est là, dans une bulle, on a besoin de devenir adulte.

« La difficulté, c'est qu'on n'arrive pas, en tous cas moi je n'arrive pas, à établir un projet à moyen terme. On attend, la proposition arrive, et tout de suite on s'investit sans prendre le temps de

réfléchir. La plupart du temps, comme on vous engage pour ce qu'on vous a vu faire, on ne vous demande rien d'autre. Mais les quelques expériences extérieures que j'ai eues depuis mon départ de La Salamandre représentent une ouverture indispensable. Quand j'ai lu la pièce de Lemaître, par exemple, je me suis demandé comment faire vivre sur scène cet Omi... Peu importe le résultat, pour moi il s'agit d'un défi auquel j'ai répondu. Même chose avec Minetti. Je me suis dit : « Comment être une oreille, comment me passer des mots. »

« Je regarde David Warrilow, il possède un incroyable pouvoir de concentration, il dégage une lumière. C'est passionnant de voir comment il fonctionne, comment il gère tout ça. Je ne sais pas ce que ça va donner, tout ce que je peux dire est que, pour nous, c'est bien. Joël Jouanneau est clair, les répétitions se passent sans psychodrame. Bien sûr, on ne peut pas faire de théâtre sans crises, sans passion. Cependant, si on connaît pas son nom. Mais si on rappelle que, pendant vingt ans, elle a joué dans pratiquement tous les spectacles de La Salamandre, il se souvient de la fille pauvre dans *Attention au travail*, de la fillelette malade dans *Les Bons Fonds*, de la pute dans *Les Crachats de la lune*. Elle a même été une Agrippine sauvage dans *Britannicus*, elle veuve contrainte à prendre l'identité de son mari pour travailler dans *Max Gericke* de Manfred Karge...

Besoin d'un masque

« Personnellement, j'applique une sorte de méthode. J'ai besoin d'un masque. C'est-à-dire, par exemple, que je ne peux pas répéter dans mes vêtements. J'ai besoin de ne pas être la même sur le plateau et chez moi. J'ai besoin de donner des trucs qui ne m'appartiennent pas et, pour ça, il me faut un signe extérieur du personnage que j'interprète. Par la suite, peut-être, quand je l'ai trouvé, je peux me passer du masque. Je regarde autour de moi. Des gens qui sont dans des situations similaires. Rien à voir avec la méthode des Américains, qui vont passer des mois dans la zone quand ils jouent un clochard. Je cherche des signes de théâtre. Je travaille sur des images. J'observe. Quelquefois sur une photo, dans la rue, je rencontre un regard. La personne n'a peut-être aucun rapport avec mon personnage, mais son regard, oui.

« Jusqu'à présent, j'ai très peu tourné au cinéma. Je connais pas assez le travail sous cet angle pour l'aimer. Je pense d'abord théâtre. Même si, ces dernières années, dans le laxisme ambiant, on finit par trouver un peu de qualité à un peu tout. Les sujets de polémique manquent. Ma conception du métier de comédien reste encore très, je ne dirais pas militante, mais civique. J'aime ça. »

Propos recueillis par COLETTE GODDARD.

★ Maison de la culture de Bobigny, à partir du 11 octobre.

MUSIQUES

Naissance d'une société Richard-Strauss française.

Un gala patronné par Elisabeth Schwarzkopf et de nombreuses personnalités, ce samedi 8 octobre aux Champs-Élysées marque la naissance officielle d'une société Richard-Strauss française, cadette de la vénérable société munichoise. Cette toute jeune institution est pour l'instant financée, ainsi que le gala baptismal, par une mécène passionnée, Mme Lucette Laurent-Chéreau. Pour l'avenir, les sponsors sont sollicités.

Un centre de documentation — encore en gestation mais dont le modèle est la Bibliothèque Gustav-Mahler — devrait permettre aux chercheurs français de disposer de toute la documentation nécessaire (la traduction d'ouvrages étrangers, l'élaboration de thèses, seront suscitées) et d'une vidéothèque complète.

En 1989, année d'un double anniversaire Richard-Strauss (cent vingtième de la naissance, quarantième de la mort), une grande exposition sur les rapports du musicien et de la France sera mise sur pied avec l'aide de la Bibliothèque nationale. Wolfgang Sawallisch, organisateur d'un brillant été Richard-Strauss à l'Opéra de Munich cette année, sera invité en 1991 pour un grand cycle lyrique consacré au musicien bavarois.

A. R. ★ Fondation Richard-Strauss à Paris : 20, rue Geoffroy-Lainier, 75003. Tél. : 42-77-07-87/41. A Munich : C/O Stephan Kohler, 10, Sonnenstrasse, 8 München 2. Tél. : 233-80-24.

PHILIPPE DAGEN.

★ Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, jusqu'au 15 novembre.

Spectacles

Samedi 8 - Dimanche 9 octobre

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

A TA SANTÉ, DOROTHÉE. Renaissance (42-08-18-50) (sam.), 15 h 30; (dim.), 15 h 30 et 20 h 45.

L'EX-FEMME DE MA VIE. Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 20 h 30.

SUPER MATHIEU! Edgar III (43-20-85-11), (sam.), 21 h 30.

AH! CA RIRA, CA RIRA, CA RIRA! Caveau de la République (42-78-44-45), (sam.), 21 h; (dim.), 15 h 30.

ZONE. Cartoucherie, Atelier du Chaudron (43-28-97-04) (sam.), 20 h 30; (dim.), 16 h.

MÈRE COURAGE ET SES ENFANTS. Boulogne-Billancourt, Théâtre de Boulogne (46-03-60-44) (sam.), 20 h 30; (dim.), 15 h 30.

ELOWATT. Palais des Glaces (Petit Palais) (48-03-11-36), (sam.) 20 h 15.

PASSION. Cité internationale universitaire, Grand Théâtre (45-89-38-69), (sam., dim.), 20 h 30 (5).

VOYANCE. Espace de Paris (42-78-46-43), (sam.), 21 h; (dim.), 16 h.

SOPHONISBE. Théâtre national de Chaillot, Théâtre Génier (47-27-11-15), (sam.) 20 h 30; (dim.), 15 h.

LA DAME DE BAYREUTH. Théâtre moderne (43-59-39-39), (sam.) 20 h 30; (dim.), 15 h 30.

REVELLE-TOI, PHILADELPHIE. Théâtre national de la Colline, Grande salle (43-66-43-60), (sam.) 20 h 30; (dim.) 15 h 30.

LES DÉLICES DU BAISER. Comédie italienne (43-21-22-22), (sam.) 20 h 30; (dim.), 15 h 30.

L'ANNONCE DE MATTHIAS. Espace de Paris, Salle II (42-78-46-43), (sam.) 21 h.

INTÉRIEURE DES PIÈCES EN UN ACTE. Châteauneuf-Malherbe (Théâtre du Campagnol) (46-61-33-33), (sam.) 15 h, 17 h, 19 h, 21 h; (dim.) 15 h, 19 h, 21 h.

CARTOUCHÈRE THÉÂTRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation: 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHÈRE THÉÂTRE DU SOLEIL (43-74-34-08). Traktinski: 20 h 30, dim. 15 h 30.

CARTOUCHÈRE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Saïna I. Carmi, drames de la vie courante: 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah! Ca rira, ça rira, ça rira L.: 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). Je ne revivrai jamais, Festival d'automne à Paris 1988: 15 h et 21 h, dim. 15 h. Entretien avec le professeur Y Lecours dans le cadre des Voix et des Images: 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage: 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (42-66-20-75). Astérix: 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre, Passion: 20 h 30. La Galette, La Seconde Surprise de l'Amour: 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Revisions d'été à l'Élysée: 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies: 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser: 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salmigondin, La Foudre aux yeux suivi de M. de Pourcraignes: 20 h 30, D. Dim. Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard: 14 h. Éclair: 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure: 21 h, dim. 15 h 30.

DÉLAZET-T.L.P. (42-74-20-50). La Médecine Prus: 21 h, dim. (dernière) 15 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François: 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉÂTRE (42-26-47-47). Le Gardien: 20 h 30, dim. 16 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Bals-Cadres: 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire: 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Ghengis Khan Ross: 21 h, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne: 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

ESSAÏON DE PARIS (42-78-46-42). Salle L. Voyance: 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or: 18 h 30. L'Annonce de Matthias: 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). L'Homme prudent: 17 h et 21 h, dim. 15 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Noces: 15 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

GALLÉRIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Men's Apprentices (Les Algulians): 21 h.

GAVEAU-THÉÂTRE (ISALLE GAVEAU) (43-63-20-30). Le Naufrage: 15 h 30, dim. 15 h 30 (exception), jan., mar. 19 h.

GRAND HALL MONTORQUEL (42-96-04-16). Le Merle blanc: 20 h 30, dim. 18 h 30.

GUCHET MONTPARNASSE (43-27-89-61). Digne à deux: 20 h 30. Vraie vie! un chemin dans l'ascenseur: 7, 22 h 15.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Bulle on la voit de l'océan: 20 h 30, 14 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-69-77-11). Les Cahiers rouges: 17 h 30 et 21 h, dim. (dernière) 15 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Le Timide au palais: 16 h et 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil: 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom: 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÈNE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souverain assassin: 20 h 30. Salle L. Les Jours. Simplement compliqué, Festival d'automne à Paris 1988: 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence: 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Nous on duo: 20 h. Le Trilogie du mythe (en entier): 22 h.

CARRÉ SILVIA MONTFORT (45-31-28-34). Théodore: 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHÈRE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Zone: 20 h 30, dim. 16 h.



THÉÂTRE DE LA BASTILLE 43.57.42.14

LE MONDE diplomatique

Octobre 1988

LE LOGEMENT, VITRINE DES INÉGALITÉS

Ségrégation urbaine et sélection de l'habitat par l'argent sont trop visibles pour que le citoyen n'en ait pas conscience. Elles font partie de leur vie quotidienne. Certes, des politiques d'aide au logement ont permis de corriger les plus brutaux effets de la loi du marché. Elles ont aussi engendré privilèges et discriminations. Alors que les mutations actuelles modifient les besoins sociaux, le Monde diplomatique invite à réfléchir autrement sur l'avenir de la ville.

LA PLANÈTE MISE A SAC

L'homme est en train d'assassiner la planète et il se dit abasourdi propriétaire. Les catastrophes dites « naturelles » sont de plus en plus souvent les conséquences de ce qu'il est convenu d'appeler le « développement »: exploitation forcée des terres et des forêts, destruction des mers, modifications de l'atmosphère. Un appel est lancé en faveur d'états généraux de la planète, qui proposeront des solutions à la vraie crise de notre temps par-delà les intérêts privés et nationaux.

En vente chez votre marchand de journaux

GYMNASÉ MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Age gardé: 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHELETTE (43-26-38-99). La Canotière chavre: 19 h 30. La Leçon: 20 h 30.

JARDIN DES PLANTES (AMPHITHÉÂTRE DE PALÉONTOLOGIE) (43-57-57-89). Le Baïon des familles: 15 h 30 et 18 h 30, dim. 15 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Temporairement épuisé: 19 h 30, dim. 15 h. Le Comédien. Fêtes d'automne à Paris 1988: 21 h, dim. 17 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armes: 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Va-t-en: 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le soir juste une minute?: 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre de la Petite Prince: 20 h. Mort à crédit: 21 h 30. Théâtre rouge. Contes et contes arabes du XIVe siècle: 20 h. Pour un oui, pour un non: 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire comédienne. Fêtes d'automne à Paris 1988: 20 h 30, dim. 15 h 30.

MARAS (42-78-03-53). Le Grand Invidé: 20 h 30.

MARIE STUART (45-06-17-80). Le Mont-Par: 18 h 30. Sept Contes cruels: 22 h 15.

MARIGNY (PETIT) (43-25-20-74). Si c'est pas Montaigne, j'en vas pas: 18 h et 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à court-jour: 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-30-02). Pygmalion pour six: 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

MICHOËRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie: 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret: 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉE DE CIRE HISTORIQUE DE MONTMARTRE (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir: 16 h, 14 h 30 et 15 h 30.

NOUVEAU THÉÂTRE MOUFFEYARD (42-42-45-45). La Première Fête d'automne du Ve arrondissement: 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-02-52-76). Le Grand Standing: 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). Les Éclats: 20 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Tulle de foin: 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport: 20 h 45, dim. 15 h.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME (47-42-45-45). La Première Transsibérien et de la petite Jeanne de France: 20 h 15, jan., ven., lun., mar. 10 h et 14 h 30.

OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-57-71). Juliette et le roi.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt: 20 h 15.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue (Raymond Devos): 20 h 30, dim. 15 h 30.

PORTÉ SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Témor: 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight: 16 h et 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A la santé, Donatello: 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20). Le Lait: 20 h 30, dim. 15 h 30.

SAINT-GEORGES (48-76-63-47). Dédé de couple: 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie: 20 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

SQUARE RÉGINE (43-79-90-90). Baroque: 20 h 30, dim. 15 h.

THÉÂTRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Paradisus, suivi de Va donc mettre au lit tes ratons: 20 h 30. Brasma, Brel: 22 h.

THÉÂTRE DE FORTUNE (43-56-76-41). Une petite amie: 21 h.

THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arthur: 20 h 30, dim. 15 h.

THÉÂTRE DE L'OMBRÉ QUI ROULE (43-26-25-51). Le Monologue de Maitly Bloom, d'après Ulysse: 21 h.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marins: 15 h 30, dim. 14 h. Fanny: 18 h, dim. 16 h 30. César: 21 h 15. Salle II. L'École des Jours: 21 h 30.

THÉÂTRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). Cage, d'après Communication à une académie: 20 h 30, dim. 17 h.

THÉÂTRE DE VÉAURE DU JARDIN SILKESPEARE (42-71-44-06). L'In des esclaves: 15 h, dim. (dernière) 15 h.

THÉÂTRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Les Eaux et Forêts: 20 h 30, dim. 16 h.

THÉÂTRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth: 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. Oncle Vanja (en langue russe, loc. d'étonnants): Festival d'automne à Paris 1988: 20 h 30, dim. 15 h.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie: 15 h et 21 h.

THÉÂTRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988: 20 h 30, dim. 17 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Tintamarre: 15 h 30. Barthélémy: 19 h. Les mites se cachent pour mourir: 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Identités: 19 h.

TRISTAN-BERNARD (42-22-08-40). R. F. fils dans le laboratoire: 16 h et 21 h. D. Dim. Tel. et mol., et Paris: 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit: 21 h 15, dim. 15 h.

BOTEL TERMINUS (Fr., v.a.): Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6 (42-22-87-23); Elysées Lincoln, 6 (43-59-36-14); Sept Parmentiers, 14 (42-20-32-20).

LYNSOUTENAIRE LÉGERÈTE DE L'ÈTRE (A., v.a.): Cinoches, 6 (46-33-10-82); Trois Parmentiers, 14 (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.a.): UGC Odéon, 6 (42-25-10-30); UGC Biarritz, 6 (45-62-20-40); v.f.: UGC Montparnasse, 6 (45-74-94-94).

LA LOUÏSE DESHÈS (Esp., v.a.): Les Trois Lurons, 6 (46-33-97-77).

MASQUERADE (A., v.a.): Forum Horizon, 1 (45-08-57-57); Saint-Michel, 6 (43-26-79-17); Publicis Champs-Élysées, 6 (47-76-62-23).

MÈRE TERESA (Brit., v.a.): Épicé de Bois, 6 (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.a.): 14 Juillet Parmentiers, 6 (43-26-58-00).

NUIT ITALIENNE (It., v.a.): Utopia Champollion, 5 (43-26-84-65).

ŒUF (Hol., v.a.): Reflet Logos I, 5 (43-54-42-34).

LA PETITE AMIE (Fr.): Patbé Marignan-Concord, 6 (43-59-92-82).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.a.): Cinoches, 6 (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.): Utopia Champollion, 5 (43-26-84-65).

TERRE SACRÉE (Fr., v.a.): Latina, 6 (42-78-47-86).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.a.): Forum Orient Express, 1 (42-33-42-26); George V, 6 (45-62-41-46); Patbé Marignan-Concord, 6 (43-59-92-82); v.f.: Rex, 2 (42-36-83-93); Paramount Opéra, 9 (47-42-56-31); Favette Bis, 13 (43-31-60-74); Patbé Montparnasse, 14 (43-20-12-06); Gaumont Convention, 15 (45-28-43-27); Patbé Clichy, 18 (45-22-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AUTRE NUIT. Film français de Jean-Pierre Limouzin: Forum Arc-en-Ciel, 1 (43-97-53-74); Les Trois Balcons, 6 (45-61-10-60); Sept Parmentiers, 14 (45-20-32-20).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE. Film français de François Dupuyron: Rex, 2 (42-56-83-83); Ciné Beaubourg, 3 (42-71-52-36); UGC Montparnasse, 6 (45-74-94-94); UGC Odéon, 6 (42-25-10-30); UGC Champollion, 5 (45-62-20-40); UGC Opéra, 9 (45-74-95-40); Les Nations, 12 (43-43-04-67); UGC Lyon Bastille, 12 (43-43-01-59); Gaumont Les Halles, 1 (40-26-12-12); Saint-Michel, 5 (43-26-79-17); Gaumont Ambassade, 6 (43-59-19-08); Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50); Miramar, 14 (43-20-92-82); Gaumont Convention, 15 (45-28-43-27); Patbé Wepler, 18 (45-22-46-01).

LYNCESSE, LA CONSPIRATION DES OREILLES BOUCHEES. Film français de Carole Roussopoulos, v.a.: L'Europe, 14 (45-43-41-63).

LE REPAS DU DRAGON. Film allemand de Jan Schütte, v.a.: Forum Arc-en-Ciel, 1 (43-97-53-74); Saint-André-des-Arts II, 6 (43-26-30-25); Bienvenue Montparnasse, 15 (45-44-25-02).

STORMY MONDAY. Film anglo-américain de Mike Figgis, v.a.: Gaumont Les Halles, 1 (40-26-12-12); Saint-Michel, 5 (43-26-79-17); Gaumont Ambassade, 6 (43-59-19-08); Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50); v.f.: Bretagne, 6 (42-25-57-97); Patbé Français, 9 (47-70-33-88); Favette Bis, 13 (43-31-60-74); Gaumont Convention, 15 (45-28-43-27); Patbé Clichy, 18 (45-22-46-01); Gaumont, 20 (46-36-10-96).

LE TEST. Film franco-allemand de Zoltan Pálfi, v.a.: Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-52).

LE TOCSIN DE TCHERNOBYL. Film soviétique de Rolan Sotnikov, v.a.: Studio 43, 9 (47-70-63-40).

FRANÇAIS, 9 (47-70-33-88); Les Nations, 12 (43-43-04-67); UGC Lyon Bastille, 12 (43-43-01-59); Gaumont Les Halles, 1 (40-26-12-12); Saint-Michel, 5 (43-26-79-17); Gaumont Ambassade, 6 (43-59-19-08); Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50); Miramar, 14 (43-20-92-82); Gaumont Convention, 15 (45-28-43-27); Patbé Wepler, 18 (45-22-46-01).

LYNCESSE, LA CONSPIRATION DES OREILLES BOUCHEES. Film français de Carole Roussopoulos, v.a.: L'Europe, 14 (45-43-41-63).

LE REPAS DU DRAGON. Film allemand de Jan Schütte, v.a.: Forum Arc-en-Ciel, 1 (43-97-53-74); Saint-André-des-Arts II, 6 (43-26-30-25); Bienvenue Montparnasse, 15 (45-44-25-02).

STORMY MONDAY. Film anglo-américain de Mike Figgis, v.a.: Gaumont Les Halles, 1 (40-26-12-12); Saint-Michel, 5 (43-26-79-17); Gaumont Ambassade, 6 (43-59-19-08); Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50); v.f.: Bretagne, 6 (42-25-57-97); Patbé Français, 9 (47-70-33-88); Favette Bis, 13 (43-31-60-74); Gaumont Convention, 15 (45-28-43-27); Patbé Clichy, 18 (45-22-46-01); Gaumont, 20 (46-36-10-96).

LE TEST. Film franco-allemand de Zoltan Pálfi, v.a.: Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-52).

LE TOCSIN DE TCHERNOBYL. Film soviétique de Rolan Sotnikov, v.a.: Studio 43, 9 (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 9 OCTOBRE

- Versailles: le pontage du Roy et le parc Balbi, 10 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre (Office de tourisme).
- Galerie dorée de la Banque de France, 10 h 30, 1, rue des Petits-Champs (Paris et son histoire).
- La basilique de Saint-Denis et les tombeaux des rois, 14 h 15, sortie métro Saint-Denis-Basilique (Didier Boucard).
- Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande, 14 h 30, métro Saint-Paul (Evelyne Bourda).
- Les jardins du Palais-Royal, berceau de la Révolution, 14 h 30, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Dominique Fleuriot).
- L'Opéra, 14 h 30, dans l'entrée (Christine Mérie).
- Médias et vieux village de Montmartre, 14 h 30, métro Abbesses (Les Filineries).
- Notre-Dame, témoin de l'évangile des temps, 15 heures, sortie métro Cité (Isabelle Hauller).
- Le Grand Louvre, 15 heures, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Tourisme culturel).
- Promenade révolutionnaire rue Saint-Honoré, 15 heures, métro Tuileries (Pierre-Yves Jodet).
- L'église Saint-Germain-des-Prés et son quartier, 15 heures, devant le clocher (Art et histoire).
- L'île Saint-Louis, 15 heures, métro Pont-Marie (Marie-Christine Lasserre).
- Exposition «Boucheon», 15 heures, Musée Jacquemart-André (Arons).
- Salons du ministère de la marine, 15 heures, 2, rue Royale (Approche de l'art).
- Sous terre, dans l'aqueduc médiéval de Belleville, 14 h 45, métro Télégraphe, lampe de poche (M. Beussant).
- La crypte archéologique, 15 heures, sans arrêt de Notre-Dame (E. Romann).
- Le village de Ménilmontant et ses jardins, 15 heures, sortie métro Ménilmontant (Réurrection de la nature).

MONUMENTS HISTORIQUES

- L'UNESCO, miroir du monde d'aujourd'hui, 14 h 30, devant les grilles, place de Fontenoy (prévoir deux heures trente minutes avec la projection d'un documentaire).
- Saint Médard et l'affaire des convulsionnaires, 15 heures, devant l'église.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 9 OCTOBRE

- 60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30: «La Crête et la Grèce».
- 14 h 30: «La Thaisande», 18 h 30: «L'Espagne musulmane et l'art musulman», par M. Brumfiel (Rencontre des peuples).
- 9, quai du 4-Septembre, à Boulogne-Billancourt, 14 h 30: «Jardins japonais: paysage, poétique et artifice», par Bernard Jeannel (Maison de la nature).
- 1, rue des Prouvaires, 15 heures: «Ce que vous devriez savoir après la mort», par Jeanne Morraier: «Les invisibles et nous», par Natya.

LUNDI 10 OCTOBRE

- 3, rue Rousseau, 14 h 30: «La navigation en Égypte pharaonique» (Arcus).
- Centre Chaillet-Galliera, 28, avenue George-V, 14 h 45: «Les valeurs et le sens de la vie aujourd'hui», par J.-F. Six (Age d'Or de France).

cinéma

La Cinémaèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-84-34-24)

SAMEDI

Café de Paris (1958), d'Y. Mirande, 15 h; O.H.M.S. (1977, v.a.), de Raoul Walsh, 17 h; South Riding (1977, v.a.), de Victor Saville, 19 h; Le Cycle (1974, v.a.), de Denys de La Patellière, 21 h.

DIMANCHE

Rigoberto (1936), de Christian-Jaque, 15 h; L'Éducation sentimentale (1962), d'Alexandre Astruc, 17 h; Pimpernel Smith (1941), de Ladislaw Haysan, 19 h; Aparajit (1957, v.a.), de Satyajit Ray, 21 h.

SALLE GARANCE

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années 50: A bout de souffle (1959), de Jean-Luc Godard, 14 h 30; Part constant et mort s'est échappé (1956), de Robert Bresson, 17 h 30; L'Auberge rouge (1951), de Claude Autant-Lara, 20 h 30.

Le Cinéma français des années 50: Le Conte de Monte-Cristo, 14 h 30; La Maison Bonnard (1951), de Carlo Rim, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (46-26-34-30)

SAMEDI

Paris: un arrondissement par jour: Actualités sociales: Actualités Gaumont, 12 h; 10^e arrondissement: Paris, le Saint-Denis: l'École de Jacques Lecoq (1984) de Jean-Pierre Roncetti. Une nuit dans une famille (1964) de Jean Godard, 14 h 30; 11^e et 12^e arrondissement: travers Gaumont (1910-1930), la Place de la Bastille (1981) de Patrice Babou, la Marcelline (1937) de Jean Renoir, 16 h 30; 13^e arrondissement: Glacière: la Première Journée de Nicolas Barbès de Manuel Pointier, Dernier Domicile connu (1969) de José Giovanni, 18 h 30; Italie: le Romanzier Fajardo (1981) de Jean Laborit, l'Année (1984) d'Éric Jonsson, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris: un arrondissement par jour: 14^e arrondissement: la Saint; la Saint, une prison dans la ville (1985) d'Isabelle Martin, la Combinaison de la girafe (1983) de T. Ollan, le Troc (1960) de Jacques Besoy, 14 h 30; Montmartre: Naïve à Paris (1964) d'Éric Rohmer, Cito de 5 à 7 (1962) d'Agnes Varda, 16 h 30; 15^e arrondissement: Tour Montparnasse: Gratte-cielier (1977) de Jean-Louis Bernocelli, 16 h 30; 16^e arrondissement: Chez Prost rue Haudouin et le 16^e arrondissement: travers Gaumont (1910-1930), Clément (1981, v.a.) de Percy Adlon, 20 h 30.

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.a.): Saint-André-des-Arts I, 6 (43-26-42-82).

LES ANNEES SANDWICHES (Fr.): Cinoches, 6 (46-33-10-82).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.): Studio des Ursulines, 9 (43-26-19-09).

BAGDAD CAFÉ (A., v.a.): Gaumont Les Halles, 1 (40-26-12-12); Gaumont Opéra, 2 (47-42-60-33); 14 Juillet Parmentiers, 6 (43-25-59-83); 14 Juillet Parmentiers, 6 (43-25-59-83); La Pagode, 7 (47-42-56-31); Gaumont Ambassade, 6 (43-59-19-08); Gaumont Parmentiers, 14 (43-35-30-40); v.f.: Favette Bis, 13 (43-31-60-74); Trois Parmentiers, 14 (43-20-30-19); 14 Juillet Beaubourg, 3 (46-36-10-96).

BIRD (A., v.a.): 14 Juillet Parmentiers, 6 (43-26-58-00); Elysées Lincoln, 6 (43-59-36-14).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.): UGC Biarritz, 6 (45-62-20-40); Miramar, 14 (43-20-92-82).

CHOCOLAT (Fr.): Cinoches, 6 (46-33-10-82).

COLÈRE (*) (A., v.a.): UGC Ermitage, 6 (45-63-16-16).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.a.): Forum Orient Express, 1 (42-33-42-26); Cosmos, 6 (45-44-28-80); Le Triomphe, 6 (45-44-45-76); L'Europe, 14 (45-43-41-63).

LE COMPTOIR (Fr., v.a.): Forum Orient Express, 1 (42-33-42-26); Gaumont Opéra, 2 (47-42-60-33); 14 Juillet Odéon, 6 (43-25-59-83); 14 Juillet Odéon, 6 (43-25-59-83); Patbé Montparnasse, 14 (43-20-12-06); UGC Convention, 15 (45-74-93-40); Patbé Clichy, 18 (45-22-46-01); La Gamba, 20 (

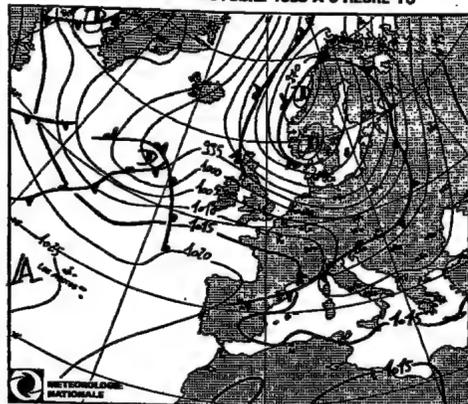
هكذا من الأصل

Informations « services »

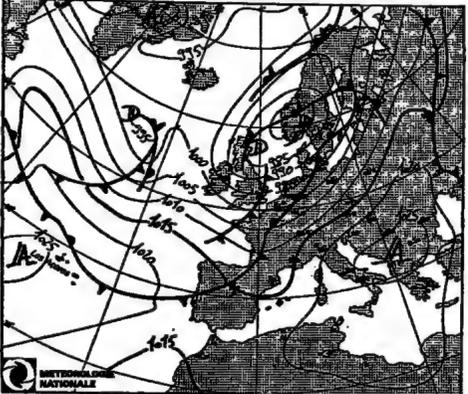
Le Carnet du Monde

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 8 octobre à 0 heure et le dimanche 9 octobre à 24 heures UTC.

Un rapide courant perturbé dans un flux de sud-ouest nous apportera de la douceur, un peu de pluie et du vent sur le nord-ouest du pays.

Dimanche : temps doux et hazy. Sur la moitié nord du pays, la grisaille prédominera tout au long de la journée.

Sur la moitié sud, on pourra profiter du soleil en matinée. Le ciel sera même clair près des Pyrénées ainsi que près de

la Méditerranée. Matin, petit à petit, au fil des heures de l'après-midi, les nuages deviendront plus nombreux. Il tombera même alors quelques gouttes sur le Sud-Ouest, le Massif Central et sur la région Rhône-Alpes.

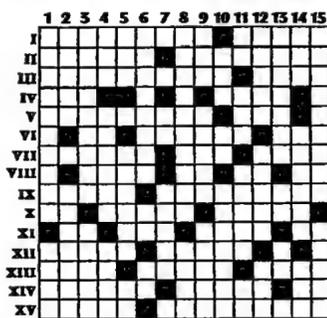
Le vent, de secteur sud-ouest, soufflera assez fort sur le quart nord-ouest du pays. Il sera même fort sur les côtes de la Manche et sur les côtes bretonnes, mais il y faiblira un peu dans l'après-midi en s'orientant au nord-ouest.

Côté températures, on aura au lever du jour 9 à 12 degrés sur les régions de l'Ouest et sur le littoral méditerranéen, 6 à 8 degrés ailleurs. L'après-midi, il fera au maximum 15 à 19 degrés sur la moitié nord et de 19 à 23 degrés plus au sud.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4848

HORIZONTALLEMENT



1. Atténue fortement les effets de l'ivresse. Peut se faire frapper par quelqu'un qui a la main lente. - II. Toad des pièges. N'ont même pas un peu de tenue. - III. Devenir sombre en voyant tout noir. Rendrait possibles de multiples échanges. - IV. Ne permet tout de même pas de gagner sur tous les tableaux. Bien cuit. - V. Présent trop souvent des coups. Remplissent des Cassiope. - VI. Ne se montre guère actif. Arracher de l'herbe. Ne passe pas vite. - VII. Facilite une ouverture. Permet aux petits rotmans de faire les grandes rivivres. Utile à celui qui a l'habitude de se serrer la ceinture. - VIII. Sont amenés à percer. On y a fait des sorties remarquables. Note. Inspire le respect. - IX. Perdrait un peu de lui-même. On y met parfois du beurre dans les épimards. - X. Préparation. Telle qu'on a peut-être fait tache d'huile. Certains veulent à ce qu'il soit bien appliqué pendant le travail. - XI. D'aucuns y ont fait leur trou dans la vie. Qui permet donc de bâtir. Nombreux furent ceux qui leur ont ouvert leur bourse. Note. - XII. Ne fait évidemment pas la chaîne. Endroit où l'on éclaire beaucoup. - XIII. Souvent apportée après avoir été demandée. Contribue à faire tourner un moulin. Capable d'engendrer la mélancoïe. - XIV. Condamnée à souffrir plus ou moins fortement. On ne saurait dire qu'il n'y a rien de bon à en tirer. Conjonction. - XV. Visibles près de certaines rides. Provenant, en quelque sorte, qu'on a échappé aux mauvais traitements.

VERTICALEMENT

1. A du travail sur la planche. Coup de main. - 2. Coup à prendre. Récolte bien plus qu'il ne sème. - 3. Est idéal pour passer du coq à l'âne. Sont mangés par les racines. - 4. Avec eux, on peut toucher du bois. A du travail par-dessus la tête. Ne perd donc pas la tête. - 5. Moyen de ne pas mélanger les torchons et les serviettes. Franchement simple. Préparation. - 6. Oh il en est, un qui a vaincu ses futurs alliés. Qui a fait plus que jeter le froc aux orties. Offre la victoire ou conduit à la déception. - 7. Mit bien du

Solution du problème n° 4847

Horizontalement 1. Ballon. Io. - II. Idiotie. - III. Lotus. Cor. - IV. Lu. Suture. - V. Ecot. Eros. - VI. Tibia. In. - VII. Té. Rega. - VIII. Eu. Et. - IX. Raboteuse. - X. Inusuel. - XI. Essai. Mic.

Verticalement 1. Billetterie. - 2. Adoucie. Anis. - 3. Lit. Ob. Abus. - 4. Loustic. Osa. - 5. Ouz. Etni. - 6. Ni. Té. Rûéc. - 7. Ecurie. Uim. - 8. Oranges. - 9. Ogres. Stèle.

Médecine

La poursuite du mouvement de grève des infirmières

Les négociations entre le ministre de la santé et de la protection sociale, M. Claude Evin et les syndicats de personnels hospitaliers ont été suspendues, vendredi 7 octobre, en fin d'après-midi.

Elles devaient reprendre lundi. La coordination d'Ile-de-France des infirmières devait proposer à la réunion nationale des délégués des coordinations de province d'organiser, le 13 octobre, « une montée

nationale des infirmières de toute la France à Paris ». On notait, le vendredi 7 octobre, deuxième jour de la grève de personnels de santé, une baisse sensible du nombre des grévistes.

Les « piqueuses » de Dreux

DREUX de notre envoyée spéciale

« Dans dix-sept ans, je planifierai à 10 000 F par mois. » Dominique, trente-sept ans, surveillante au centre hospitalier général de Dreux (CHG) ne se fait plus guère d'illusions. Mais, à l'image de ses collègues infirmières, elle ne veut pas continuer à se taire. « Finies les bonnes années », Jeudi 6 octobre, à l'hôpital de Dreux, la totalité des infirmières déclarèrent faire grève tout comme 50 % du personnel hospitalier.

recherche d'une reconnaissance de leur rôle dans l'hôpital, et plus généralement dans la société. « Nos salaires sont à la mesure de la considération que la société veut bien nous accorder », a expliqué un délégué CGT au directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, M. Bousiges, qui recevait plusieurs délégations de manifestants - parmi lesquelles la délégation de Dreux - jeudi en milieu d'après-midi à Chartres.

Reconnaissance salariale certes. La coordination de Dreux demanda, à l'instar de la coordination d'Ile-de-France, 2 000 F d'augmentation pour les infirmières, l'obtention d'un treizième mois et l'intégration des multiples primes (dont une de 15 F pour l'usage des chaussures) dans le salaire. Mais aussi, et peut-être surtout une reconnaissance statutaire. Jacqueline Zerbini, coordinatrice à la CGT et membre de la coordination dreuxoise, énuméra les revendications de ses collègues : suppression de l'arrêté de décembre 1987 qui ouvre - crise des vocations - oblige - les écoles d'infirmières à des hommes et des femmes n'ayant pas forcément un bon niveau d'études, reforme du statut de l'infirmière et assurance de pouvoir parfaire sa formation dix jours par an.

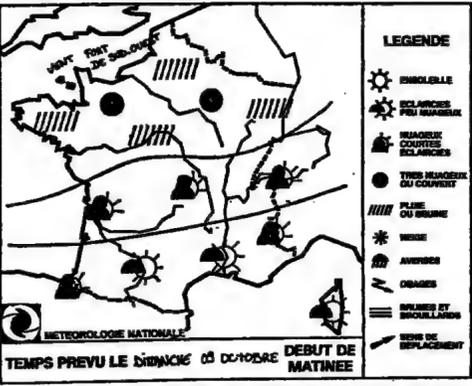
posée, faire entendre leur voix propre, de l'autre les syndicats - réunis au sein d'une intersyndicale départementale FO-CGT-CFDT - pour qui les éventuelles retombées de la lutte des infirmières doivent aussi profiter aux aides-soignantes et agents de services hospitaliers, aux brancardiers, bref à l'ensemble des « sans-grade ». Mais le malaise infirmier, si singulier soit-il, n'est-il pas d'abord le reflet du malaise de l'hôpital public ? « La logique du redéploiement n'a qu'un temps. Que se passe-t-il quand il n'y a plus rien à redéployer ? », s'interroge M. Degois, le nouveau directeur du CHG. Avec l'insécurité du budget global en 1988, les gestionnaires ont été contraints de traquer le « gaspillage ». Année après année, leur marge de manœuvre s'est considérablement réduite. Il a fallu faire des choix parfois déchirants, jouer avec le maigre volet du taux directeur réservé aux actions nouvelles : 0,8 % en 1988/1989 sur les 3 % d'augmentation annoncés par M. Claude Evin (Le Monde du 6 octobre). Dans ce cadre trop rigide, la revalorisation des salaires infirmiers n'a jamais compté parmi les priorités.

Pour un quart de point de plus

Même diagnostic pessimiste de la part du docteur Letellier, chef du service de réanimation. « Les services hospitaliers sont beaucoup trop cloisonnés, chaque chef de service, pour pouvoir gérer ses crises internes, comme un arrêt maladie inopiné ou une maternité, a tendance à demander un peu plus de personnel. Pourquoi ne pas

créer à l'échelle de l'hôpital tout entier un pool de personnels très performants capables de s'adapter à la demande des services ? » Reste que pour mener à bien un tel projet il faudrait pouvoir offrir à ce personnel des avantages en contrepartie de son extrême mobilité. Or, admette le docteur Letellier, « je n'ai que ma considération à leur offrir ». La seule influence que les cadres ou les médecins peuvent avoir sur la fixation de la prime de service (encore une prime) passe par le système de la notation. « Cela se chiffre en quart de point, c'est-à-dire rien. » « Pourquoi ce conflit maintenant ? Vos problèmes ne sont pas nouveaux », interroge le directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir. La réponse tient en partie à l'évolution de la profession. Dans les années 60, les infirmières étaient avant tout des techniciennes, des « piqueuses ». Au milieu des années 70, le nombre des écoles a doublé. On est passé de deux à trois années d'études après le bac, mais les infirmières anesthésistes, pour ne citer qu'elles, ont un niveau bac + 5. Les infirmières ont eu de plus en plus à cœur de développer l'aspect humain et relationnel de leur métier. Aspect négligé par certains médecins. On s'achemine aujourd'hui vers une redéfinition du rôle de l'infirmière en distinguant entre une « fonction déléguée », c'est-à-dire une mise en œuvre de prescriptions médicales, et une « fonction propre » d'accompagnement du malade, ce qu'elles appellent dans leurs textes « la spécificité de l'infirmière ».

CLAUDE DUJARDIN



TEMPERATURES maximales - minimales et temps observés le 08-10-1988

Table with columns for location, temperature, and weather conditions. Includes cities like AMSCIO, MARCIS, BOURGEOIS, etc.

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Régions

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE MONTPELLIER

Technopoles, villes intelligentes

TECHNOPOLE : le mot peut être masculin ou féminin, peut porter ou non un accent circonflexe sur son « pole », il n'en existe pas enfin de traduction en anglais.

Le premier travail du quatrième congrès, et le premier en France, du Club international des technopoles — qui vient de se réunir à Montpellier avec six cents participants venus des cinq continents, dont une forte présence des Communautés européennes — fut de définir le mot et, à travers lui, l'activité et le rôle des technopoles.

« Il n'est pas de définition claire de l'objet, ni de label d'authentification », déclarait Roger Brunet, directeur de recherche au CNRS et directeur de la Maison de la géographie à Montpellier. Pour lui, la technopole (du grec polis, ville), c'est la ville tout entière impliquée, et le technopole (du grec polis, vendeur) peut être un parc, une entreprise, un ensemble de laboratoires. Enfin, les technopoles, avec un accent circonflexe, véritables pôles, c'est-à-dire des pôles technologiques.

La question du sexe résolu, le congrès a mis en évidence les disparités des technopoles selon leur âge, leur taille, leur diversité, leur politique d'activités, le degré d'implication des entreprises, laboratoires, collectivités publiques, etc., qu'ils arment.

Pour Roger Brunet, « au Moyen Âge, on s'est battu à coups de vilaines, bastides et sauveries avec privilèges pour attirer les populations et les richesses. Après la dernière guerre, on s'est battu à coups de zones industrielles pour attirer les investisseurs, puis à coups de zones franches pour séduire les calculateurs. On le fait maintenant à coups de technopoles parce que la troisième révolution industrielle est dans le vent. Chaque étape a ses progrès et ses déceptions. On peut toutefois estimer que nous sommes en progrès parce qu'il est infiniment plus intéressant et

plus positif de chercher les conditions du succès et du développement dans la création, l'invention et les technologies du futur, plutôt que dans la dérogation, les exemptions, les aides et les trafics occultes. Les technopoles ont plus de dignité et d'avenir que les zones franches ».

Canada, estime que 50 % des parcs aux États-Unis sont considérés comme ayant échoué. D'autres jouent un rôle important ; leur succès engendre des succès.

Ces technopoles doivent s'appuyer sur des environnements scientifiques, sociaux, culturels

L'important, c'est les hommes

Pour la première fois, la formation des hommes a été évoquée : elle repose sur la mobilité, la flexibilité, la « transnationalité ». Il s'agit, pour Loïc le Floch-Prigent, ancien président de Rhône-Poulenc, « d'apprendre à comprendre et d'apprendre à changer ». Il estime que les entreprises doivent s'impliquer dans cette formation : « Leur responsabilité s'étend, dit-il, à ce niveau ».

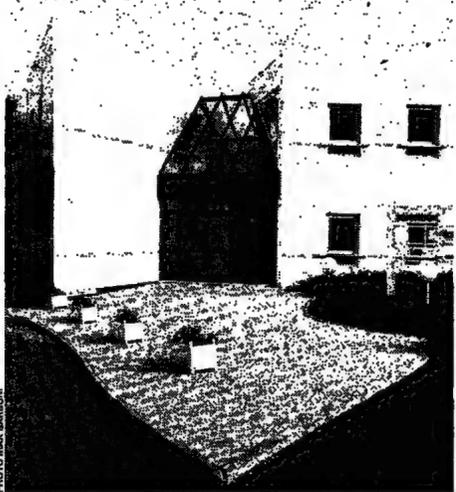
Michel Lacave, doyen de la faculté de droit de Montpellier, vice-président du Club international des technopoles, a dans cet esprit annoncé l'ouverture à Montpellier, d'ici deux à trois ans, d'un collège des hautes études européennes.

Un sondage effectué sur deux cents participants indique que 26 % des personnes interrogées attendent de ces congrès des informations et des expériences, 23,5 % des contacts personnalisés, 10 % des relations de travail (entreprises, investisseurs et responsables de parcs), 9,5 % des idées nouvelles. 6 % seulement une évaluation sur l'emploi et l'économie régionale. Le maire de Montpellier, Georges Frêche, qui souhaite une rencontre européenne en 1989, y a indirectement répondu en tirant les conclusions du congrès : « Tous les centres de matière grise génèrent des emplois. Rien de fait, c'est vouloir arrêter la mer avec des pâtes de sable ».

ROGER BÉCIAUX

« Le Groupement d'intérêt public RECLUS, Maison de la Géographie vient de publier Montpellier Europe, ouvrage collectif réalisé sous la direction de R. Brunet avec la collaboration de L. Grassein, J.-P. Garnier, R. Ferras et J.-P. Yalla ».

Ce volume de 315 pages fait le point sur l'état de la technopole et de son environnement, son mode de fonctionnement et l'influence de la dynamique technopolitaine sur le tissu économique. (110 F, 17, rue Abbé-de l'Épée, 34000 Montpellier.)



La ZIRST de Meylan aux portes de Grenoble, un des ancêtres des technopoles modernes.

Les technopoles, même si plusieurs ne sortent que des labels autodéclarés, ont le mérite d'exister et de prouver le mouvement en marchant. Seules les nations industrialisées en possèdent. Leur succès est variable. Glenn Mitchell, directeur du Edmonton Research Park au

favorables : une université, des laboratoires de recherche industrielle, des technologies de pointe. Pour Ricardo Boffil, architecte, c'est « l'occasion, au cas par cas, de concevoir des villes intelligentes, intégrant dans le même cœur l'université, les centres de recherche, les centres d'entreprises ».

Un toit à Paris

La Résidence Ile-et-Vilaine, construite rue de Tolbiac dans le treizième arrondissement de Paris, accueillera ses premiers locataires au début de janvier 1989. D'un coût de 12 millions de francs, ce foyer d'accueil comprend 62 logements meublés — du studio au F2 — destinés aux habitants ou aux salariés d'Ile-et-Vilaine à la recherche d'un logement temporaire dans la capitale.

Selon la taille du logement, le loyer mensuel varie de 1 356 F à 2 630 F, et les baux proposés ont une durée de trois mois minimum à un an maximum.

Cette réalisation décidée et financée par le conseil général d'Ile-et-Vilaine répond à une double motivation : d'ordre économique en favorisant la mobilité de l'emploi et en offrant un service aux entreprises et aux particuliers du département ; d'ordre social en favorisant l'insertion professionnelle de candidats trouvant à Paris soit une formation, soit un emploi.

ILE-DE-FRANCE

Le « foncier » au crible

Créé en juillet 1987, l'Observatoire régional du foncier s'était donné un premier objectif : collecter et traiter l'information relative aux problèmes du foncier et en assurer la diffusion la plus large possible auprès des collectivités locales, des professionnels et des administrations. Il vient de présenter sa première publication : un dossier composé de treize fiches synthétiques qui permettent de dégager quelques points forts sur le foncier, en privilégiant la question du logement en Ile-de-France.

Ce dossier présente tout d'abord un certain nombre de données générales sur la région : population, mode d'occupation du sol. Sont ensuite étudiés plus précisément : le parc de logement en Ile-de-France, la relance de la construction, les données foncières de la région, les conjonctures 1987-1988. (LAURIF, 251, rue de Valenciennes, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : 40-43-79-40.)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Un axe Nîmes-Montpellier

Intéressante réaction du maire de Montpellier, Georges Frêche, qui dans la Lettre M du 3 octobre précise sa position sur les projets de rapprochement de sa ville avec sa voisine Nîmes.

« Qui, déclare Georges Frêche, je pense qu'à terme il serait souhaitable d'unifier à Fréjorgues les aéroports de Montpellier et de Nîmes pour renforcer l'aéroport international. L'aéroport de Garons pourrait revenir ainsi à l'armée. Le nouvel aéroport devrait bien entendu s'appeler : aéroport international de Montpellier-Nîmes sur le modèle de Dallas-Fort-Worth au Texas. Ce nouvel aéroport permettrait d'ouvrir quinze liaisons journalières de notre région vers Paris, utiles tant aux Nîmois qu'aux Montpellierains et à tous les habitants de la région. Il permettrait enfin immédiatement des lignes internationales vers les grandes capitales européennes comme vers Tokyo, New-York, liaisons immédiates aussi nécessaires aux Montpellierains qu'aux Nîmois. J'espère que l'étude faite par la DATAR sur l'axe

Montpellier-Nîmes et à laquelle j'ai donné mon accord approfondira ce problème.

« En compensation, j'ai indiqué que l'accord global pourrait prévoir, par exemple au X^e Plan, la participation du district de Montpellier à l'achat du péage Vendargues-Nîmes pour améliorer l'axe Montpellier-Nîmes sur le plan économique et permettre aux Nîmois d'accéder gratuitement à ce nouvel aéroport par l'autoroute. Mais une telle opération ne serait possible qu'avec la participation de l'Etat, du conseil régional du Languedoc-Roussillon, des conseils généraux de l'Hérault et du Gard et des villes de Nîmes, de Lunel et du district de Montpellier ».

LORRAINE

Parlez-vous japonais ?

Fruit de quatre ans de travail, conçu et édité par un ingénieur lorrain en collaboration avec des linguistes et des spécialistes japonais, Eiko, dictionnaire franco-japonais au format de poche utilisable par tous grâce à sa phonétique française, vient de paraître. (250 F, Kotoba éditions, Metz, Jean-Yves Lamant. Tél. : 87-62-24-25.)

MIDI-PYRÉNÉES

Le projet Censi

L'avenir de la région Midi-Pyrénées est indéniablement tributaire des solutions qui pourront être trouvées pour favoriser le développement des bassins d'emploi extérieurs à la métropole ». Le nouveau président de la région, Marc Censi, maire PR de Rodez, a pour le moins une vision excentrique — au sens propre du terme. Préféré par le GAR, le Groupe d'action régionale (UDF-RPR), à Michel Valdiguié, maire adjoint de Toulouse (CDS), pour brigner la succession de Dominique Baudis, il affirme ainsi ses objectifs.

Loin de lui l'idée de réveiller la vieille et ancestrale querelle entre Toulouse et le terroir Midi-pyrénéen. Pourtant, il rappelle que la croissance, la réussite spectaculaire de l'agglomération toulousaine ne sauraient faire oublier les points noirs d'une région qui voit ses industries et ses bassins d'activité traditionnels péricliter. « Je souhaite, en effet, que ce soit bien une vision régionale de notre action qui caractérise de plus en plus l'identité de notre assemblée », a déclaré Marc Censi, au cours de sa première intervention publique devant le conseil régional.

Certes, nulle condamnation dans son propos du rôle de premier plan que tient la capitale régionale, nulle volonté de procéder à une « décentralisation forcée des activités » de la région toulousaine. Mais le pacte tribunaire n'est pas fait pour déplaire aux tribunaux, y compris dans les rangs de la majorité, que l'on confond la région avec sa capitale.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Une « blonde » au Japon

Une des bières les plus fortes du monde, une « blonde » de 12,5 degrés produite à Douai, dans le Nord, par la Brasserie des enfants de Gayant, va être exportée vers le Japon. Un accord de distribution vient d'être signé avec la société Nihon Shurui Hanbai, de Tokyo. L'accord porte sur la vente au Japon de 350 000 « cois » de « Bière du démon », et pourrait dans les années à venir être révisé à la hausse.

La « Bière du démon » fait partie des bières dites spéciales. Elle est commercialisée depuis un an en France, en Grande-Bretagne, en Italie et au Nigeria.

La Brasserie des enfants de Gayant, brasserie traditionnelle à l'origine, s'est lancée depuis quelques années dans la production de bières spéciales, dont une bonne partie est destinée à l'exportation. « Il faut être à la recherche de produits spéciaux et sophistiqués », affirme Gaston Dubois, directeur général de la brasserie.

Les Japonais consomment en moyenne 60 litres de bière par an par habitant, contre 38 litres pour les Français. Le marché progresse de 4 % en moyenne chaque année, et la bière est une boisson très prisée au Japon.

PAYS DE LA LOIRE

Un nouveau siège pour le CIO

Le Crédit industriel de l'Ouest (CIO), la grande banque de l'Ouest, va construire un nouveau siège social à Nantes qui regroupera les quatre sites actuellement dispersés dans la région nantaise et à Angers.

Selon le président du CIO, Bernard Madimer, quelque 1 000 des 2 700 salariés de la banque travailleront dans les nouveaux locaux dont la mise en service est prévue en janvier 1991. Les travaux d'un coût de 270 millions de francs devront débiter en avril prochain.

Le nouveau siège social du CIO sera bâti à la place de l'ancien Palais des expositions du Champ-de-Mars en face du futur Palais des congrès de Nantes à proximité de la gare du TGV-Atlantique en cours de réalisation.

RHÔNE-ALPES

Tramway-vitrine

Une rame du TAG (tramway de l'agglomération grenobloise) a effectué un mois d'essais à Rotterdam dont le réseau, qui va s'étendre de 16 kilomètres, verra le tiers de son matériel roulant renouvelé très prochainement. Objectifs de cette opération montée par le SMTIC (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise) avec le concours d'Alstom (constructeur du TAG à partir du cahier des charges défini par l'exploitant grenoblois Semitag) : montrer la capacité du TAG à s'intégrer dans les réseaux similaires des agglomérations les plus denses, telles celles de Rotterdam ; faire apprécier la fiabilité et le « look » de ce moyen de transport en passe de séduire plusieurs villes françaises et britanniques.

ALSACE

Dans les fermes vosgiennes

Septembre et octobre comptent assurément parmi les mois les plus agréables pour goûter les charmes des fermes-auberges des Vosges. C'est la période choisie pour publier les Fermes-Auberges du massif vosgien, premier titre d'une nouvelle collection, les Guides poche DNA.

L'auteur, Michèle Sturm, a silencieusement pendant plus d'un an le massif vosgien pour tester et sélectionner soixante et une fermes-auberges particulièrement accueillantes. Les illustrations ont été réalisées par Daniel Jeanneteau (120 pages, 35 F, 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune, Strasbourg).

AQUITAINE

Les Basques entre voisins

Après l'article publié dans le Monde du 4 août sur les relations entre le Pays basque français et le Pays basque espagnol, M. Constantin, vice-président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, nous apporte les précisions suivantes :

« L'affirmation selon laquelle les relations entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour (« dispersée » entre Pau et Bayonne) et les universités « basco-navarraise » (encore plus dispersées avec Pamplonne d'un côté et l'université de Pays Basque, elle-même dispersée entre Vittoria, Bilbao et Saint-Sébastien) « en sont au degré zéro » (le Monde du 4 août 1988) est un peu excessive et ne rend pas justice aux efforts poursuivis de longue date par nos collègues des trois campus de l'université du Pays basque et de Bayonne et Pau.

Pour se limiter à l'essentiel et à l'actuel, il faut rappeler qu'est en vigueur un accord interuniversitaire entre l'UPPA et l'UPB, venu sanctionner en 1981 les nombreux échanges informels qui avaient lieu pour l'enseignement et la recherche, notamment dans les disciplines littéraires, juridiques et économiques. Ces échanges se sont intensifiés depuis, notamment en criminologie, en littérature française, en langues étrangères appliquées et bien entendu dans le domaine des études basques.

A ces programmes s'ajoutent le recrutement d'enseignants associés (notamment en droit) et les échanges d'enseignants pour des cours, des conférences, ou l'organisation de congrès (comme le dernier Congrès mondial des études basques). La vitalité de ces échanges vient d'être consacrée à l'échelle européenne : trois programmes Erasmus concernant la criminologie (Saint-Sébastien), les études littéraires (Vittoria), l'IUT (Bilbao et Mondragon) ; un programme COMETT (enseignement par ordinateur) nous associe notamment avec Mondragon et Saint-Sébastien ».

BRETAGNE

Demain les Asturies

Une liaison maritime entre Lorient et Gijón (dans les Asturies) sera mise en place en 1989. MM. Yvon Bourges, président du conseil régional de Bretagne, et Pedro da Silva Cienfuegos Jovelinas, président de la principauté des Asturies, viennent de prendre à ce sujet un engagement officiel. Dans un premier temps, le car-ferry

LES EMPLOIS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Sud plus administré

LES collectivités locales, communes, départements, régions employaient au début de l'année dernière environ 27 000 fonctionnaires. La direction régionale de l'INSEE de Clermont-Ferrand a publié une analyse intéressante de leur répartition géographique.

La moyenne est de 22 emplois de fonctionnaires locaux sur 1 000 habitants pour la France entière. Elle est de 28,4 % en Ile-de-France et de 12,7 % en 17,8 % dans 18 des 22 régions de province. On note donc que, dans l'ensemble, le Sud est localement plus administré que le Nord.

Autres constatations : sur 22 700 emplois, 12 000 sont occupés par des femmes, soit un taux de 53 % ; un poste sur trois est occupé par un agent qui travaille à temps partiel et les trois quarts des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.



Cette page a été réalisée par nos correspondants : Jacques Fortier, Yves Rochongar, Christian Tual et Gérard Vallée.
Coordination : Jacques-François Simon.

سكوا من الأصل

SOCIAL 22 000 salariés de Renault menacés de chômage technique

La grève à l'usine du Mans risque de faire perdre « au moins 4 000 voitures par jour » à la Régie

A l'usine Renault du Mans (Sarthe), où 250 ouvriers sur 350 employés de l'atelier de fabrication des trains arrière sont en grève depuis le 3 octobre, la situation est bloquée après l'échec d'une réunion syndicats-direction dans la soirée du vendredi 7 octobre. M. Michel Praderie, directeur du personnel et des affaires sociales du groupe Renault, a indiqué le 7 octobre que, du fait de cette grève houleuse, « près de 22 000 salariés seraient en chômage technique pour une durée indéterminée, avec une perte importante de rémunération » dès le début de la semaine prochaine.

Le département 81 reste en panne

LE MANS de notre correspondant La situation est bloquée à l'usine Renault du Mans où le département 81 du bâtiment GG reste en panne, deux cent cinquante ouvriers sur les trois cent cinquante que compte l'atelier observant une grève depuis quatre jours. Vendredi 7 octobre, comme la veille, deux débrayages d'une heure ont été suivis à 45% sur l'ensemble du site Manceau. CGT et CFDT ont pu informer les ouvriers de l'état des négociations : rien sur la prime de 700 F réclamée pour le D 81, rien sur l'augmentation générale de 500 F, rien sur la prime de 1 000 F réclamée à l'occasion de la sortie de la R 19.

ENERGIE

Tromperie ou complicité ? L'administration ouvre une enquête sur l'entrée en France de Charbon sud-africain

L'administration française a entamé une enquête pour vérifier si, comme on l'affirme de source belge (Le Monde du 7 octobre), l'embarquement du charbon d'Afrique du Sud a bien été violé. De son côté, le gouvernement belge devrait demander lundi 10 octobre à ses partenaires de la Communauté européenne de se prononcer sur l'opportunité d'une interdiction des importations de houille sud-africaine, assure l'Agence France-Press, citant des sources autorisées à Bruxelles.

BILLET

La rechute des prix du pétrole Heu-reux !

Heu-reux ! La chute des prix du pétrole, qui défend les producteurs (Etats et compagnies), ravit très naturellement les consommateurs. C'est bien entendu en leur nom que MM. Bérégovoy et Laclère, pour des motifs différents - l'un politique, l'autre publicitaire, - sont, aussitôt le fait connu, montés au créneau.

Renouvellement de la convention de Lomé Difficultés plus contournées qu'aplanies pour le dialogue CEE-tiers-monde

BRUXELLES (Communauté européenne) de notre correspondant La Commission européenne sera en mesure d'ouvrir, mercredi 12 octobre, à Luxembourg, les pourparlers pour le renouvellement de la convention de Lomé, qui associe les Etats membres de la CEE à soixante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les représentants à Bruxelles des Douze ont abouti, vendredi, à un accord sur le mandat à confier à l'exécutif communautaire. Sauf surprise de taille, les gouvernements devraient avaliser le compromis actuel dans la journée de lundi.

AFFAIRES Les Français n'ont pas à se plaindre des services de la carte bancaire, estime le président de l'organisme de gestion

A la veille de la publication des résultats de l'enquête menée par les inspecteurs de la concurrence sur une éventuelle entente entre les grandes banques, lors du relèvement des tarifs de leurs cartes, M. Jacques Masson, qui préside le groupement d'intérêt économique (GIE), l'organisme chargé de gérer techniquement les cartes bancaires, nous a donné son sentiment, évoquant le problème général de la tarification des moyens de paiement.

REPERES

Balace des paiements Déficit de 11 milliards de DM en juillet pour la RFA Le déficit de la balance des paiements de la RFA avait fortement augmenté en juillet dernier, passant à 11,186 milliards de DM, contre 8,807 milliards de DM en juin, soit une progression de 27 %, a indiqué la Bundesbank sur la base de données provisoires. En juillet 1987, le déficit de la balance des paiements de la RFA était de 2,448 milliards de DM. En un an, le déficit a progressé de 466 %.

EN BREF

Grève maintenue sur les lignes A et B du RER les 10 et 11 octobre. - Le trafic sera très perturbé le lundi 10 et le mardi 11 octobre sur les lignes A et B du RER à la suite d'un préavis de grève déposé par les syndicats CGT et SAT (autonomie traction). Une négociation avec la direction de la RATP le 7 octobre a tourné court. Pour tenir compte de la mise en place sur le tronçon central de la ligne A du système d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance (SACEM), la direction a proposé de porter la prime de conduite RER de 150 F à 250 F pour les lignes A et B. Une « prime d'ouverture » de 1 000 F serait versée en deux fois (500 F à la fin 1988 et 500 F début 1989) et une prime compensant la conduite effective en SACEM représenterait environ 125 F en moyenne par mois. Ces propositions ont été refusées.



FRANÇOIS RENARD

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

En l'espace de trois semaines, le marché, sous le choc des OPA, s'est mis à l'arrêt des traits les plus divers, réajustant à la moindre rumeur, prêt à se laisser séduire par les charmes de n'importe quelle valeur pourvu que l'opération de gains soit rapide et spectaculaire. Sans doute est-ce l'une des raisons de cette envolée de plus de 6 % de l'indice CAC durant les quinze derniers jours de septembre. Mais, fait nouveau, un terme de ces cinq séances, la progression n'aura été que de 0,6 %. De là à penser que les ardeurs se tempèrent, c'est aller un peu vite au vu des événements de la semaine.

Toutefois, ce ralentissement est peut-être le signe d'une relative prudence, les intervenants préférant prendre quelques bénéfices après la hausse de 47 % de la Bourse depuis le début de l'année, d'autant que la progression s'est tout récemment accélérée. Les premiers chuchotements en ce sens ont été entendus dimanche. Pour de nombreux investisseurs, toutes les raisons fondamentales d'une hausse sont désormais anticipées dans les cours de la plupart des actions, ce qui se traduit par d'excellents résultats semestriels des entreprises et leurs perspectives pour l'exercice de l'année en cours encore moins favorables qu'au début de l'année. Néanmoins, vendredi, les investisseurs ne sont pas insensibles aux propos de M. Roland Lescage (Le Monde du 8 octobre).

Le célèbre conjoncturiste de la banque Bruxelles-Lambert, l'un des rares experts à avoir prévu le krach d'octobre 1987 et la poursuite de la croissance ensuite, envisage à présent une baisse sensible des taux d'intérêt fin 1988 et début 1989.

Ces propos confortent la vision d'analyses selon lesquelles le mouvement de hausse qui pourrait intervenir serait limité dans son ampleur à court terme. A moins de circonstances exceptionnelles comme une extension des grèves chez Renault ou un effondrement de Wall Street. L'autre élément favorable à une telle version reste l'abondance de liquidités prêtes à s'investir à tout moment : pour preuve, le volume des transactions. Alors qu'il avait diminué pendant le krach d'octobre 1987, le volume des transactions quotidiennes sur le marché a été quasiment au même niveau que pendant le krach de 1987, le volume des transactions. Alors qu'il avait diminué pendant le krach d'octobre 1987, le volume des transactions quotidiennes sur le marché a été quasiment au même niveau que pendant le krach de 1987, le volume des transactions. Alors qu'il avait diminué pendant le krach d'octobre 1987, le volume des transactions quotidiennes sur le marché a été quasiment au même niveau que pendant le krach de 1987, le volume des transactions.

Bruits et chuchotements

En tête des valeurs les plus corollées : la Compagnie du Midi, à propos de laquelle on évoque un renforcement de la participation du groupe d'assurances italien Generali, avec l'aide de la banque Lazard. Viennent ensuite la CGE et la Société générale, avec des interrogations sur la qualité de leurs nouveaux stables d'actionnaires. Questionné, à ce propos, sur la hausse de son titre, M. Marc Vilmot, président de la Société générale, a indiqué que, avec 30 % du moyen dur, 5 % d'autocoté par une filiale, 7 % détenus par le personnel et les « amis », ainsi que 15 à 20 % dans les mains de fidèles clients de la banque, il était « sûr » de 51 % de son capital. La masse flottante est de 30 %, « ce qui peut expliquer les mouvements de titre ». Dans le secteur bancaire, Paribas n'échappait pas aux plus hauts rumeurs. « Gérard Eckhaus, le président de Paribas, va revenir à la tête de Paribas ! Avec ses amis, il en détient 17 %, 20 % même ! ». Ce bruit est allé bon train en Bourse et, même après le démenti opposé jeudi par Paribas à de telles intentions, l'action était toujours recherchée. Coup de tabac également sur la Compagnie de navigation maritime. Le capital de ce groupe engagé dans des secteurs aussi divers que les transports d'agro-alimentaire et les assurances est souvent considéré comme mal verrouillé. Des voix s'élevaient pour citer comme attaquant potentiel le géant allemand Allianz intéressé par les assurances, tout comme le tandem Compagnie du Midi-Axa, le groupe Bolloré pour l'agro-alimentaire ou tout simplement Pargès, déjà cité pour Paribas.

Chimères ou raiders ?

Apparemment calés en fin de semaine dernière, le rachat des titres Bouygues a, semble-t-il, repris plus discrètement. Personne n'a réussi à percer le mystère, et le nom du « raider » reste pour l'instant inconnu. Seul, le britannique Maxwell a annoncé, lundi, détenir 5 % du capital de son « ami » Bouygues, ayant fait cette opération en principe pour le « défendre ».

Efficacement passagers aussi autour du groupe papeterier Assiédant-Rey. L'ombre du KIO, ce groupe d'investissement koweïtien, planerait sur cette firme. Des rumeurs analogues sur Arjomari au mois de juin avaient contribué à

Semaine du 3 au 7 octobre

pousser cette société, pour se protéger, à grossir en lançant un OPA sur une autre entreprise papetière, Guérin-Vannoy. Enfin, des bruits les plus divers et pourtant toujours sur l'absence de contrôle du capital ont entraîné la flambée du Club Méditerranée et du fabricant d'outillage Veeco.

Au chapitre des contre-OPA évoquées circulaient celles de RTZ sur les Taks de Lazenac. Ce groupe britannique aurait, dans la bataille qui l'oppose à la Cidem, marqué un point en recevant le soutien des dirigeants de la firme aragoise. Une autre équipe de direction, celle d'Epéda-Bertrand-Faure, se défend pour tenter de contourner l'offre de reprise faite par son concurrent et leader du secteur, Valeo. Elle a demandé à la banque Worms de trouver un partenaire industriel désireux de faire une contre-proposition. De toute évidence, les actionnaires iront à celui qui leur ventera le meilleur prix. Les conditions proposées par Valeo ont été rendues publiques. Il s'agit d'une OPE, offre publique d'échange. Contre toute action Epéda-Bertrand-Faure présentée seront remises une obligation convertible Valeo à 6,50 € et une somme de 500 F en espèces.

Cette annonce concrète aura été l'une des rares de la semaine, qui a plus vécu au rythme de nombreuses chimères. Elle n'a toutefois pas été la seule. Lundi, Rémy et Associés a créé la surprise en annonçant la prise de contrôle de Piper Heidsieck. Le groupe, qui avait raté son OPA sur Bénédictine en début d'année, porte son offensive sur une maison de champagne dont il détient désormais 56 % du capital. La firme s'est engagée à maintenir le cours du titre à 2 400 F pour l'action et à 1 420 F pour le certificat d'investissement jusqu'au 24 octobre, conformément à la réglementation sur la cession des blocs de contrôle. Orkem (ex-CdF-Chimie) a porté, mercredi, sa participation dans les peintures Avi de 30,65 % à 74,43 %. Là aussi un maintien de cours a été décidé jusqu'au 27 octobre à 675 F.

Enfin, sur le second marché, l'appétit des épargnants semble revenir, témoin le succès de l'introduction de la firme de charcuterie Paul Fréchaud, jeudi, 3 millions de titres ont été demandés alors que 182 702 actions avaient été mises dans le public. La demande a été servie à hauteur de 4 % à 423 F, pour un prix minimum d'offre de 385 F. Ce deuxième succès après celui de l'introduction du GFF (Groupe financier français) est-il un bon présage pour ce jeune marché qui a plus particulièrement souffert du krach que les autres marchés officiels ? Ce serait un signe encourageant à quelques jours du premier anniversaire de la crise d'octobre.

DOMINIQUE GALLOIS.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Acif
Wall Street, qui marquait le pas depuis le début de la semaine, est sorti de sa torpeur vendredi grâce à la croix sans moins soutenue que prévu de la situation de l'emploi, sur un marché plus actif qu'au cours des semaines précédentes. L'indice Dow Jones, qui peinait pour se maintenir au-dessus de la barre des 2 100, a franchi celle des 2 150 pour terminer avec des gains de 37,54 points par rapport à la clôture du vendredi précédent. La tendance a évolué sans grande conviction jusqu'à jeudi dans l'attente des statistiques du chômage pour septembre devant être publiées le 7 octobre. Le préparé des analystes prévoyait un recul du chômage accompagné d'un accroissement des créations d'emplois. Ils jugeaient cette situation négative car en contradiction avec les signes de ralentissement économique notés ces derniers jours. Les statistiques ont été finalement contraires aux prévisions. Elles ont été alors bien accueillies par les opérateurs.

Indice Dow Jones du 7 octobre : 2 150,25 (contre 2 112,91).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Alcoa	52 3/4	55 7/8
ATT	26 1/8	26 1/2
Boeing	64 1/8	65 3/4
Chase Man. Bank	30 1/8	29 1/2
Du Pont de Nemours	81 3/4	81 5/8
Eastman Kodak	45 1/2	47 5/8
Exxon	44 3/4	45 5/8
Ford	51 1/8	53 1/8
General Electric	43 3/8	44
General Motors	75	75 5/8
Goodyear	58	54 3/4
IBM	115 3/8	115 7/8
ITT	49 1/2	50 7/8
BAIF	42 5/8	44
Mobil Oil	54 1/2	55 5/8
Pfizer	54 3/4	55 5/8
Schlumberger	33 3/4	33 1/8
Texasco	45 3/8	44 5/8
UAL Corp. (ex-Alleg)	95 1/4	100 1/8
Union Carbide	23 3/4	25 7/8
USX	28 1/8	27 5/8
Westinghouse	52 3/4	54 3/4
Xerox Corp.	57 1/2	59 3/4

LONDRES

Après une baisse initiale lundi, les indices boursiers sont restés bien orientés durant toutes les autres séances. La chute des cours du pétrole, à leur plus bas niveau depuis deux ans, a pesé sur la tendance au début du nouveau terme boursier. La décision britannique d'une réduction de 21,7 % à 9,9 % de la participation du Kuwait dans British Petroleum a fait craquer un désinvestissement des Koweïtiens dans de nombreux secteurs. L'annonce de l'OPA de 3,1 milliards de livres (32 milliards de francs) lancée par Grand Metropolitan sur l'américain Pillsbury a pesé sur les cours. Les valeurs ont ensuite nettement progressé dans une ambiance active, aidées par l'intervention des investisseurs institutionnels.

Indices du 7 octobre : « FT 100 », 1 844,7 (contre 1 826,5) ; « FT 30 », 1 490,4 (contre 1 476,5) ; fonds d'Etat, 88,74 (contre 87,92) et mines d'or, 175,9 (contre 171,6).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Boechan	467	475
Bowater	421	414
BP	242 1/2	240 1/2
Charter	423	423
Courtauld	285	297 1/2
De Beers (*)	10 1/8	10 1/4
Free Gold (*)	6 13/16	7 1/16
Glaxo	16 13/16	16 13/16
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 7/8	10 3/8
Reuter	583	517
Shell	908	908
Unilever	457	466
Victoria	167	179 1/2
War Low	36 23/32	39 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

La bonne orientation des valeurs allemandes est réapparue durant les premiers jours d'octobre, malgré la nervosité sans fondement de certains investisseurs suite à l'approche de la date fatidique du 19 octobre, qui sera le premier anniversaire du krach. Indice de la Commerzbank du 7 octobre : 1 582,2 (contre 1 571,1).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
AEG	197,20	189,50
BASF	274,50	275
Bayer	304	306,60
Commerzbank	243,50	247,80
Deutschebank	528,50	538,50
Hochtief	298,50	301,10
Karstadt	442,50	455
Mannesmann	172,50	175,20
Siemens	472,70	484
Volkswagen	272,50	289

TOKYO

La Bourse de Tokyo a enregistré une baisse cette semaine dans un marché peu actif, inquiet de la santé de l'empereur Hiro-Hito. L'indice Nikkei, qui avait gagné 310,01 yens la semaine dernière, a perdu durant ces cinq séances 441,86 yens.

Indices du 1^{er} octobre : Nikkei 2725,27 (contre 2770,13), général 2 101,95 (contre 2 135,62).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Aihai	564	555
Bridgeway	1 248	1 229
Cumax	1 448	1 459
Fuji Bank	3 110	3 180
Honda Motors	2 170	2 010
Mitsubishi Electric	2 480	2 390
Mitsubishi Heavy	970	975
Sony Corp.	6 580	6 640
Toyota Motors	2 610	2 580

Produits chimiques

	7-10-88	Diff.
Inst. Mérieux	4 599	+ 248
Labo. Bell	1 490	- 30
Roussel Ucl	1 490	+ 100
BAIF	925	+ 1
Bayer	1 846	+ 10
Hoechst	1 830	+ 17
Imp. Chimie. (I)	110,50	+ 2,30
Norsk Hydro	94	- 6

(1) Coupon de 1,90 F.

Mines d'or, diamants

	7-10-88	Diff.
Anglo-American	98,20	+ 1,20
Angold	437,50	+ 21,50
Bull. Gold M.	77	+ 1
De Beers	65,60	+ 0,65
Drif. Cons.	56	+ 1,10
Gencor	96,40	+ 3,30
Gold Field	142,10	+ 0,90
Hannover	41,10	+ 1,40
Randfontein	482	+ 12
Saint-Helena	46	+ 0,20
Western Deep	167,20	+ 2

Valeurs diverses

	7-10-88	Diff.
Accor	530	+ 41
Agaso Havas	715	- 5
Argonari	2 175	+ 27
Bic	813	- 36
Bis	1 869	+ 1
CGIP	1 250	- 12
Club Méditerranée	484,80	+ 32,70
Emilor	2 755	+ 65
Europe 1	3 700	+ 40
Groupe de la Cité	2 975	+ 15
Hachette	261,10	+ 6,10
L'Air liquide	530	+ 3
L'Oréal	3 700	+ 40
Navigation Mixte	1 250	+ 45
Nord-Est	114,50	+ 3,50
Saint-Gobain	544	+ 1
Sanofi	800	+ 1
Stk Rougier	1 845	+ 10

Valeurs à revenu fixe

	7-10-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	104,30	inch.
2,50 % 1977	126,20	+ 0,17
10 % 1978	163,78	+ 0,15
9,80 % 1978	163,10	+ 0,82
9 % 1979	181,10	inch.
10,80 % 1979	186,45	+ 0,15
16,15 % 1982	111,97	+ 0,12
15,75 % 1982	106,84	- 0,31
CNB 3 %	3 660	- 50
CNB 8,5 000 F.	103,15	+ 0,01
CNB 8,5 000 F.	103,15	+ 0,08
CNB 8,5 000 F.	103,15	inch.
CNI 5 000 F.	103,15	+ 0,01

Mines, outillage, outre-mer

	7-10-88	Diff.
Géophysique	440	inch.
Imbal	267	inch.
Michelin	176,50	+ 1,50
Min. Penarroya	79,50	- 2
RTZ	47,20	+ 0,08
ZCI	2,11	- 0,03

Alimentation

	7-10-88	Diff.
Béghin-Say	537	+ 25
Bouygues	2 750	+ 70
BSN	2 787	+ 28
Carrefour	2 787	+ 28
Casino	169	+ 0,50
Eurocarché	2 290	- 60
Guyonnet et Gasc.	710	- 30
Leclerc	2 089	+ 1
Mon-Hennony	3 250	+ 175
Neulac	34 750	- 1 050
Oxoid. (Gie)	798	- 4
Olida-Cuby	360	- 5
Pernod-Richard	1 165	- 30
Promodis	2 225	+ 40
St-Louis-Bouchon	1 855	+ 96
Source Perrier	1 168	+ 32

Métallurgie construction mécanique

	7-10-88	Diff.
Alsip	316	+ 10,20
Alvis Dussanli-B.	551	9
CGE	1 811	+ 21
FACOM	971	+ 110
Fives Li	149	+ 5
Marine Wendel	366,50	- 5,5
Pambot	410	+ 9,20
Pegibet SA	1 185	- 430
Sagep	1 430	+ 15
Sautou-Châtillon	2 239	+ 110
Stralor	781	- 12
Valco	589	- 31
Valloirec	170	+ 10

Pétroles

	7-10-88	Diff.
Elf-Aquitaine	333	- 1
Elf	298	- 2
Exxon	289,50	- 6,50
Elf	2 115	- 197
B.P. France	66	+ 2,70
Primagas	78	+ 1
Raffineries	48,50	- 0,50
Royal Dutch	291	- 5
Sogerap	675	- 5
Total	316	- 1

Filatures, textiles, magasins

	7-10-88	Diff.
Agache (Fia.)	1 900	inch.
BHV	473	+ 23
CFAO	1 660	+ 30
Dunant-Serviposte	2 860	+ 20
Dary	510	+ 35
DMC	446,80	+ 7,80
Galeries Lafayette	1 138	+ 116
La Redoute	3 080	+ 30
Nouveaux Galeries	453	+ 38
Printemps	631	+ 23
SCOP	54,90	+ 1,90

VALEURS LE PLUS ACTIVES

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Midi	747 250	1 164 942 123
CGE	2 300 995	819 048 850
Navis. mixte	388 013	743 545 961
Bouygues	671 032	417 461 287
Société Gén.	854 194	394 345 367
Paribas	835 530	370 153 967
Suez	1 082 330	335 730 522
Auxil. d'entr.	254 023	278 070 339
Valeo	450 784	273 131 448
Pegibet SA	216 998	264 220 512
LaFarge	177 540	245 527 347
LYNEX	69 501	216 640 741
Rhône-Poulenc	126 094	211 906 840
Michelin	1 170 768	210 092 409

(*) Du 29 septembre au 6 octobre.

Rectificatif

Dans l'introduction que M. Régis Rousselle, président de la Société des Bourses françaises, nous a accordé cette semaine (Le Monde du 5 octobre), un titre malencontreux lui attribue des propos qu'il n'a pas tenus. M. Rousselle a simplement dit que le marché de Paris n'était pas s'acheminer vers un marché à l'étranger. La phrase reprise dans le titre, et nous ne voulons pas que le public de Paris soit dominé par les banques, exprime le souhait des compagnies d'assurances et des investisseurs finaux comme on s'en rend compte dans l'interview.

Le marché privé OMF reçoit un statut officiel

La société OMF, qui organise un marché électronique privé de contrats à terme sur indice boursier, vient d'être admise par le conseil du marché à terme (CMT) comme « marché officiel » sous réserve d'homologation par le ministre de l'économie et des finances.

OMF, présidée par M. Jacques Mayoux et dont les principaux actionnaires sont de grandes banques de la place (CGF, BNP, Société générale et Paribas), avait demandé le 21 juillet dernier sa reconnaissance à l'autorité de tutelle, le CMT, tout en lançant un contrat à terme sur indice boursier (OMF 50).

L'homologation du ministre, après avis de la commission des opérations de Bourse, devrait être accordée si l'on en veut pour preuve la volonté exprimée par M. Pierre Bérégovoy au début du mois d'août qu'OMF devienne un marché réglementé sous la tutelle du CMT pour des raisons de sécurité.

OMF pourra alors faire appel à l'épargne publique notamment par le biais des SICAV. Le conseil du marché à terme, réuni en séance le 6 octobre, a souligné

que « la concurrence entre promoteurs de marchés peut être bénéfique tout en préservant des risques pour la sécurité des marchés si elle se porte sur l'exercice des responsabilités de compensation et de contrôle ».

A cet égard, le CMT a marqué son attachement au principe de système unifié de compensation préconisé par les rapports Dague pour la France et Brady pour les Etats-Unis.

La société OMF devra, avant l'ouverture officielle de son marché, d'une part, élaborer une règle de limitation du recours aux applications, d'autre part, s'engager à proposer au CMT, dans le délai d'un mois, un projet de centralisation de ses risques et, enfin, prévoir la transformation de ce marché, à échéance d'un an, en un marché inté

سكوا من الاصل

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des emprunteurs bien exigeants

Les tout grands débiteurs internationaux auront rarement été aussi difficiles à satisfaire que maintenant. Pour les inciter à solliciter un marché des capitaux, les banques, soucieuses d'obtenir un mandat, doivent leur proposer des montants et des conditions de prêt de plus en plus attractives. En termes de coût en dollars, on ne revient pas après swap, des niveaux d'au moins une bonne trentaine de points de base au-dessus du Libor, le taux d'intérêt offert sur le marché interbancaire à Londres.

Cette situation résulte principalement du fait que les programmes d'emprunts établis pour cette année ont, pour l'essentiel, déjà été réalisés. Cela est une conséquence manifeste du choc provoqué par le krach boursier d'il y a un an, qui a conduit la plupart des emprunteurs à agir le plus tôt possible en 1988, dès que l'investissement général est redevenu plus serein, dans la crainte, avouée ou non, qu'il ne se détériore à nouveau dans peu de temps. Cet emprunteur, qui, parfois, a pris l'allure d'une précaution, a d'ailleurs largement contribué à l'impression d'incertitude qui a régné sur les marchés des capitaux cette année, de même qu'il a conduit l'activité primaire à de nouveaux records pour les premiers mois (le Monde daté 23 octobre).

D'autre part, il est encore un peu trop tôt pour entamer les programmes d'emprunts de l'an prochain. Ceux-ci sont actuellement mis sur pied mais doivent encore être approuvés définitivement. Ils le seront dans deux semaines pour ce qui est des établissements publics français. Ce n'est vraisemblablement qu'à la fin de ce mois ou après la Toussain que l'on pourra donc voir se développer un nouveau courant naturel d'emprunts, liés à des besoins précis et conformes aux échéances d'un calendrier.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que de nombreuses transactions lancées la semaine passée soient plus que de coutume en faveur des débiteurs. Il convient cependant de souligner que dans bien des cas, pour diverses raisons tenant au prestige de l'emprunteur ou à des avantages fiscaux, l'équilibre a été respecté et que les prêteurs y trouvent également leur compte.

Un bel exemple d'un tel partage vient d'être fourni dans le compartiment de l'eurofranc français auquel le Crédit suisse s'est adressé pour la première fois. Les conditions de son emprunt de 500 millions de francs sont très justes, coïncident d'ailleurs. Elles ont pourtant suffi à assurer le succès d'une brillante opération placée

sous la conduite de la Société générale et dont l'aspect politique est indéniable. Le fait est que, après avoir accueilli la Deutsche Bank, le marché de l'eurofranc français ne demandait qu'à s'enrichir d'une autre signature aussi prestigieuse. Les débiteurs bancaires de ce gabarit sont très rares. Leur présence confirme la renommée d'un marché. Elle peut aussi apparaître pour sous une place comme la marque d'un éminent soutien international. C'est bien en effet des établissements de ce type qui sont en mesure de contribuer efficacement au rayonnement d'une place financière. Et, comme pour souligner ses ambitions parisiennes à ce sujet, le Crédit suisse a, pour la première fois, fait jouer un rôle de co-chef de file associé à sa filiale française.

Si les autorités françaises ont tout lieu de se féliciter de la transaction, les investisseurs pour leur part ont accueilli avec faveur la possibilité que

leur est offerte de diversifier de la sorte leur portefeuille. D'une durée de cinq ans, les titres, offerts à 101,25 % du pair, sont munis de coupons de 8,50 %, soit un rendement actuariel brut de 8,18 %. Au pied des commissions (1,875 % pour les banques), le rapport est de 8,66 % soit, au lancement de l'opération, 23 points de base seulement au-dessus des fonds d'Etat français de référence. La marge est très mince, et il aurait été difficile de la comprimer davantage, même s'il s'agissait d'une des meilleures signatures souveraines.

Le débiteur n'en est pourtant pas resté là et, grâce à un swap organisé par la Société générale, il dispose finalement de fonds en dollars à taux flottants à un coût très bas que l'on croit se situer à une cinquantaine de points de base au-dessus du Libor. Les obligations se traitent vendues à commission, à une décote inférieure aux commissions.

Une lacune à combler

C'est par ailleurs le compartiment du florin néerlandais qui a le plus retenu l'attention par le lien dont il a su combiner une faible rémunération et de ce fait un faible coût pour l'emprunteur, et le souci des prêteurs d'obtenir un rapport le plus élevé possible. C'est en faisant jouer des avantages fiscaux que l'on y est parvenu. La solution a été d'attacher des warrants ou bons à des obligations munies de coupons insignifiants. Ex-warrants les obligations se traitent tout naturellement bien en dessous de leur prix d'émission (qui est proche du pair), et, comme elles seront remboursées au pair, l'investisseur qui n'aura acquis que les talons munis des insignifiants coupons mais sans les feuilles de warrants, table sur un gain capital à l'échéance de ses titres.

Un tel gain n'est pas impossible aux Pays-Bas, alors que, sous presque toutes les autres formes, les revenus des placements le sont. Le fisc néerlandais a essayé de combler toutes les lacunes qui pouvaient subsister, mais il n'avait apparemment pas envisagé cette solution. Ainsi sont soumis à l'impôt les revenus des obligations entièrement démunies de coupons. Mais s'il y a un coupon, même s'il n'est que d'un demi pour cent, c'est ce seul revenu qui sera taxé. Aussi certains investisseurs sont-ils prêts à accepter un rendement moins élevé que celui que leur procurerait d'autres titres en échange d'une quasi-exonération fiscale. Les banques chargées des opérations vendent les titres et-warrants à des investisseurs professionnels.

Pour les emprunteurs, cette pratique est évidemment bienvenue. Elle a notamment permis la semaine passée à la compagnie d'assurance néerlandaise Agon de se procurer dans un propre monnaie des fonds à un coût bien inférieur à celui qui lui serait incombé si elle avait émis un emprunt traditionnel. L'économie est dans ce cas de l'ordre d'une cinquantaine de points de base, Mees & Hope, ABN et AmRo sont les banques qui, en collaboration avec Morgan Stanley International, le spécialiste des warrants, ont développé ce secteur du marché, dont l'importance est grande actuellement mais dont les perspectives apparaissent limitées.

En ce qui concerne les autres compartiments, la semaine passée a permis de confirmer l'existence d'une bonne demande en Suisse pour l'unité de compte européenne. C'est ce qu'a montré une opération de quatre ans pour l'Américan General Electric qui a été fort bien reçue sur la base d'un rendement brut de 7,18 % (7,66 % au pied des commissions). Bankers Trust International s'est chargé de cette émission de 150 millions d'ECU. Quant au flot des débiteurs japonais, les mieux acceptés a été celle de 500 millions de dollars pour le compte d'un géant de la sidérurgie, Kobe Steel. Les obligations sont munies de warrants permettant d'acquiescer des actions de cette société. Nomura International est le chef de file de cette importante émission, qui se traite nettement au-dessus du pair.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVICES ET OR

Calme et ennui

« Il ne se passe rien... On s'ennuie... » Ainsi maugréaient les opérateurs cette semaine, et, des opérateurs qui s'ennuient, cela ne vaut rien de bon pour les marchés des changes. Qu'est-ce qui motive donc cet immobilisme apparent ? Pas grand-chose, et ce n'est l'attente, à très court terme, des chiffres du commerce extérieur américain, le 13 octobre prochain et, à un mois de distance, celle des résultats de l'élection présidentielle aux Etats-Unis.

Dans l'immédiat, toutefois, la publication des chiffres du chômage aux Etats-Unis, faite à la veille du week-end, rompt un peu la monotonie. Les cours du dollar, en glissement lent depuis le début de la semaine, connaissent un bref sursaut à l'annonce d'une diminution du pourcentage brut de chômage, 5,4 % contre 5,6 %. Moins de chômage, davantage d'expansion et un coup de frein des autorités monétaires, donc hausse des taux : un bon cocktail pour doper le billet vert. Mais la révision en baisse des créations

d'emplois inversait la tendance et la devise américaine se replait. Retour à l'ennui, rendez-vous étant pris pour les résultats de la balance commerciale des Etats-Unis, la semaine prochaine.

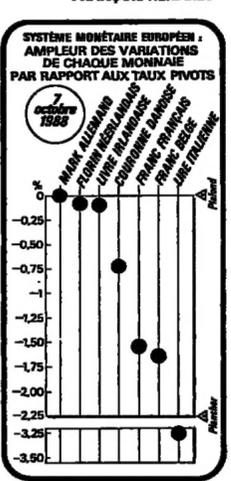
Sur le marché de l'or, des rachats de vendeurs à découvert ont propulsé le cours de l'once au-dessus de 400 dollars, bien que la tendance de fond reste orientée à la baisse, en liaison avec celle des cours du pétrole.

Le franc un peu faible

On a noté, cette semaine, un léger affaiblissement du franc vis-à-vis du mark, dont le cours, décidément bien installé au-dessus de 3,40 F, s'est avancé à 3,408 F à la veille du week-end, se rapprochant du seuil des 3,416 que la Banque de France défend avec vigueur (rappelons que le cours plafond de la devise allemande, dans le cadre du système monétaire européen, est de 3,43 F).

Le glissement léger est attribué aux conflits sociaux observés en France, infirmières, gardiens de prison, et grève-thrombose dans un atelier du Mans de la Régie Renault, qui risquent de paralyser d'autres usines. Ces conflits, et surtout l'issue qui leur est ou leur sera donnée, sous forme d'augmentations salariales, font redouter, à l'étranger, une dérive des rémunérations, se commaniquant aux prix. Tout cela est fort prématuré, mais une chose est certaine : dans la conjoncture actuelle, la Banque de France n'abaissera pas son taux d'intervention.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AU 7 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Libre	\$E.M.	Franc suisse	Franc esp.	D. mark	Franc belge	Floris	Lire italienne
New-York	1,6980	15,7664	63,9911	63,6913	2,5021	47,6304	0,8720	
Paris	1,6980	15,4372	62,9931	63,2198	2,5381	47,2832	0,8714	
Bruxelles	16,7738	6,3458	—	—	492,28	348,07	16,2518	391,86
Madrid	16,7738	6,3458	—	—	492,28	348,07	16,2518	391,86
Amsterdam	2,6298	1,9808	24,3015	—	84,8322	4,4862	78,2548	1,1383
Zurich	2,6752	1,9891	24,3023	—	84,8322	4,4862	78,2548	1,1387
Frankfurt	3,1625	1,8625	28,3828	117,88	—	4,7728	88,7114	1,3428
Bonn	3,1661	1,8790	28,3823	118,18	—	4,7680	88,6948	1,3421
Bratislava	62,2729	39,48	6,1513	24,7625	289,26	—	18,5981	1,8128
Berlin	66,3880	39,48	6,1611	24,7799	289,09	—	18,5981	1,8143
Stockholm	3,5269	2,0995	33,8898	132,88	112,72	5,3792	—	1,5126
Oslo	3,5677	2,1185	33,8874	133,51	112,76	5,3768	—	1,5132
Osaka	238,92	138,126	218,78	798,28	762,93	35,5621	661,17	—
Milan	239,9	140,8	218,92	808,59	748,08	35,5339	668,84	—
Tokyo	228,34	133,38	210,89	84,5871	71,5785	3,6153	63,6913	0,8968
Thailand	226,63	134,58	210,32	84,5912	71,5806	3,6137	63,6883	0,8961

A Paris, 100 francs étaient cotés, le vendredi 7 octobre, 4,7599 F contre 4,7599 F le vendredi 30 septembre.

MATIÈRES PREMIÈRES

Cacao : l'impasse financière de la Côte-d'Ivoire

En annonçant, jeudi 6 octobre, qu'il maintenait le prix du cacao garanti aux planteurs ivoiriens à 400 francs CFA (8 francs français), le président Félix Houphouët-Boigny a coupé court à toutes les rumeurs faisant état d'un possible abaissement du prix intérieur en Côte-d'Ivoire. La décision de ne pas vendre un sac de cacao à un prix inférieur à 1250 F le quintal, niveau considéré comme le prix de revient de la Côte de stabilisation des prix agricoles, a toutes les chances d'être maintenue. La Caisse est donc condamnée à financer la différence entre ce prix plancher et les cours mondiaux historiquement bas.

Sur le marché de Londres, la tonne de fèves a pourtant légèrement redressé la tête en terminant à 794 livres sterling (échéance décembre) ce qui représente un gain de 72 livres sur la semaine. Les cours ont un moment été soutenus par une rumeur laissant entendre que la maison française Sucres et Dérivés avait acquis 200 000 tonnes de cacao ivoirien au prix de 1220 F le quintal. Selon certains, le gouvernement français avait même financé l'écart entre le prix de la transaction et le cours du marché. Mais très vite la firme de négociation et Paris ont démenti avoir procédé à une telle transaction.

Aujourd'hui, malgré cette légère gambelle sur le front des prix, tous les observateurs s'accordent pour estimer que le premier producteur mondial de cacao court à la catastrophe. La Caisse de stabilisation enregistrera déjà un trou financier de près de 400 milliards de francs CFA (1 franc CFA = 0,02 franc français) et la dette extérieure ivoirienne se monte à 8,4 milliards de dollars.

Abidjan poursuit depuis mai 1987 un moratoire sur le remboursement de sa dette et ne peut donc pas compter sur le soutien de la Banque mondiale, du FMI, du Stabex ou de ses créanciers privés. La décision du président ivoirien risque en outre de placer la Banque centrale de la zone franc pour les Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans une position délicate car la masse monétaire de la Côte-d'Ivoire représente déjà, à elle seule, la moitié de celle des sept Etats de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Le financement de la prochaine campagne cacoyère pose actuellement d'énormes problèmes financiers. Quelque 700 millions de francs français de crédits pour la dernière campagne ne sont pas encore débloqués du fait de la rétention décidée par Abidjan alors que 5 milliards de francs seraient nécessaires pour financer les 750 000 tonnes de fèves prévues pour la nouvelle récolte.

Accord pour soutenir le café

En attendant, la BCEAO devrait débloquer 40 milliards de francs CFA pour apurer l'avance de la précédente campagne et amorcer les achats de cacao pour cette année. Mais aujourd'hui, c'est également en terme commercial que le problème se pose. Les concurrents de la Côte-d'Ivoire sur le marché mondial (Brésil, Malaisie, Ghana, Camé-

roun...) ont profité de son refus de vendre pour approvisionner les pays importateurs. Les pays producteurs et consommateurs membres de l'Organisation internationale du café (OIC) se sont mis d'accord sur un mécanisme de soutien des cours pour la campagne qui vient de débuter (octobre 88-septembre 89). La fourchette de prix défendue par l'accord est maintenue à 120-140 cents la livre et le contingent global pour la campagne fixé à 56 millions de sacs de 60 kilos. Les producteurs d'arabica ont été privilégiés dans cette nouvelle formule en étant exemptés de réduction de quotas au cas où le contingent global devrait être réduit.

ROBERT REGUER.

PRODUITS	COURS DU 7-10
Café (Arabica) (Londres) Trois mois	1 500 (+ 30) Livres/tonne
Arabica (Londres) Trois mois	2 238 (+ 68) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	11 600 (+ 1 450) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 670 (+ 95) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 157 (+ 46) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 278 (+ 146) Dollars/tonne
Bé (Chicago) Décembre	434 (+ 20) Cents/boissin
Malt (Chicago) Décembre	294 (+ 9) Cents/boissin
Soja (Chicago) Décembre	255,30 (+ 3,7) Dollars/l. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Bouffée d'optimisme

Le vent d'optimisme continue à souffler sur les marchés financiers de part et d'autre de l'Atlantique, sur un fond de grande nervosité. Ainsi, en début de semaine, si la baisse des prix du pétrole apparaît un peu les craintes d'inflation ont pesé sur les taux américains, tout le monde, aux Etats-Unis, attendait la publication des chiffres du chômage pour le mois d'octobre. Fin août, les chiffres du mois de juillet avaient causé une divine surprise, une légère remontée du chômage faisant espérer une atténuation de la surchauffe de nature à empêcher tout durcissement de sa politique par la Réserve fédérale. Les rendements du bon du Trésor américain avaient plongé.

Cette fois-ci, les optimistes pronostiquent une légère diminution du chômage et une augmentation des créations d'emplois. Lorsque le verdict tomba, vendredi en début d'après-midi, heure européenne, ce fut pour révéler, effectivement, une baisse du chômage, ramené de 5,6 % à 5,4 %. En principe, les craintes de surchauffe réapparition, les taux auraient dû baisser, le dollar avec. Mais pas du tout ! Une lecture plus attentive faisait apparaître que les créations d'emplois (225 000) étaient moins importantes que prévu (280 000 à 300 000) et, surtout, que les créations relevées en juillet étaient révisées à la baisse : 170 000 contre 220 000. Euphorie et chute des rendements sur l'emprunt à terme ans du Trésor, qui dégringolait de 8,95 à 8,82 %, le cours du titre grimpa à plus de 3 % au-dessus de son montant nominal à l'émission. A Paris, l'effet fut électrique. Sur le MATIF, le cours de l'échéance décembre, qui se trouvait un peu au-dessus de 106, après avoir fini la semaine précédente à 105,80 bondissait, lui aussi, à 106,85 vendredi après-midi.

Du coup, le cours des obligations assimilables du Trésor, OAT, fraîchement émises par adjudication le jeudi 6 octobre pour 7 milliards de francs, dont 4 milliards à sept ans et 8,54 %, 2,45 milliards de francs à vingt-cinq ans et 9,14 %, se redressaient un peu après un très mauvais départ. Il est vrai qu'en France les investisseurs institutionnels se montrent très hésitants et très prudents : le franc, l'inflation, les conflits sociaux, etc. C'est pour cette raison que l'emprunt de 1 milliard de francs de la Caisse nationale des autoroutes à quinze ans et 9 % nominal

(8,92 réel) a été si mal accueilli (un rendement trop « tiré »), comme l'avait été, la semaine précédente, celui du Crédit coopératif.

A propos de l'émission mensuelle d'OAT, relevons qu'elle est la première à bénéficier d'une disposition mise en vigueur par un décret du 1^{er} octobre dernier, à savoir la possibilité de soumettre, à hauteur de 50 %, en francs des obligations renouvelables du Trésor (ORT). Ces ORT, émises de 1983 à 1987 sous le régime de M. Jacques Delors, puis de M. Pierre Bérégovoy, rue de Rivoli, ne détachent leur coupon qu'au moment du remboursement final. Le paiement des intérêts est donc reporté en bloc à l'échéance des six ans de durée (trois ans renouvelables), ce qui les apparente à des obligations à coupon unique, dont la valeur, intégrée dans la valeur en Bourse du titre, augmente avec le temps. Gros avantage pour le porteur, particulier ou société, en cas de revendu avant l'échéance, il n'acquiesce que la taxe sur les plus-values, 17 % au lieu des 27 % forfaitaires. Quant au Trésor, il repousse à plus tard le paiement des intérêts, mais devra, à ce moment, les payer en bloc, 35 milliards de francs au total, dont 7 en 1990 et 28 en 1991, à la charge intégrale du budget. Une véritable bombe à retardement, et une mauvaise surprise pour le ministre des finances du moment. Aussi le Trésor a-t-il entrepris de « déminer » le terrain en essayant d'échanger ces ORT diaboliques contre des OAT bien classiques, avec un coupon annuel. Lors de l'adjudication du 6 octobre, les souscriptions ont apporté à l'échange pour 1,35 milliard de francs d'ORT, ce qui ramène leur coupon, en capital, des 39 milliards de francs initiaux à 35 milliards de francs environ, compte tenu des 2,6 milliards de francs d'ORT déjà rachetés sur le marché, au fil des mois. Parmi les motivations des « échangeurs », citons, outre l'avantage fiscal, celui de détenir un « papier » plus liquide et plus facilement négociable, comme l'est le grand gisement des OAT.

Pour l'avenir, la firme new-yorkaise Goldman-Sachs estime que les taux d'intérêt américains vont rester orientés à la hausse l'an prochain. Il est peu probable, en effet, selon elle, que le déficit commercial des Etats-Unis connaisse une nouvelle commotion en 1989. En conséquence, le dollar devrait

se déprécier et, probablement, forcer une tension des taux en raison d'une réurgence de l'inflation. La firme anticipe 9 1/2 % à 10 1/2 % pour les taux à long terme contre 8 1/2 % à 9 % actuellement.

Citons, sans contraire, les prévisions de M. Roland Leuschel, conseiller et conjoncturiste à la Banque Bruxelles Lambert, qui se montre optimiste sur le dollar et les taux d'intérêt. M. Leuschel n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Au début de décembre dernier, lorsque le dollar était très bas, 5,60 F à Paris et 1,65 dollar allemand à Francfort, il pronostiquait une diminution sensible du déficit commercial des Etats-Unis, comme dès le début de l'année 1988. Estimant que le « billet vert » pouvait causer une « sacrée surprise », il pensait que l'on « approchait du point de retournement », pronostic qui s'est vérifié, du moins pour l'instant.

Urgente monnaie

Aujourd'hui, M. Leuschel, se confiant à notre correspondant à Bruxelles, Philippe Lemaître (le Monde du 8 octobre), ne croit pas que la remontée récente du dollar puisse être considérée comme une « bulle éphémère ». Il est convaincu que les raisons profondes de la faiblesse de la devise américaine — déficits budgétaires et commerciaux — vont « disparaître ». Le phénomène se produira en 1989 pour le déséquilibre du commerce extérieur et, pour le déficit budgétaire, sera favorisé par le jeu de la loi Gramm-Rudman-Hollings qui impose une limitation de ce déficit, et par le surplus croissant de la sécurité sociale. Quant aux taux d'intérêt, ils « chasseront brutalement » fin 1988 en début 1989, à partir des Etats-Unis, en raison de la forte atténuation des tensions et, surtout, des craintes inflationnistes. Pour lui, enfin, une fois le double déficit américain éliminé, le vrai danger, à terme, sera une pénurie de dollars. Sa conclusion : il faut vite faire l'union monétaire européenne, avec sa banque centrale, la Bundesbank acceptant de partager son indépendance. Qu'en pensent MM. Karl Otto Poehl et Helmut Schlesinger, ses président et vice-président ?

FRANÇOIS RENARD.

MICHEL ROCARD

LE CŒUR A L'OUVRAGE

LE CŒUR A L'OUVRAGE

EDITIONS ODILE JACOB



Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Les émeutes en Algérie. 4 Le régime du général Pinochet durcit la répression. - M. Chevroux à Paris. 5 Le congrès de Wiesbaden en RFA.	6-7 L'élection des présidents de conseils généraux. CHRONOLOGIE 10 Septembre dans le monde.	9 Le voyage de Jean-Paul II dans l'est de la France. - Les inondations de Nîmes.	11 Patrimoine : la rénovation de l'abbaye aux Dames, à Saintes. - Arts : Étienne-Martin à la Salpêtrière. - Théâtre : Mariel Guittier en répétition à Botigny. 8 Communication.	15 Vingt-deux mille salariés de Renault menacés de chômage technique. - L'administration ouvre une enquête sur l'entrée en France de charbon sud-africain. 18 Revue des valeurs. 17 Crédits, changes, grands marchés.	Abonnements 2 Carnet 13 Météorologie 13 Mots croisés 13 Spectacles 12 Régions 14 DATES 2 Il y a quinze ans, la guerre du Kippour.	● L'Algérie, le Châli en direct 24 heures sur 24 - FLASH ● Bourse : faites vos comptes - BOURSE ● Abonnez-vous au Monde - ABO 36-15 taping LEMONDE ● Une semaine à travers le monde JOUR ● Jouez avec le Monde JEU 36-15 taping LM

La grève des gardiens de prison

Après l'accord intervenu avec le médiateur les syndicats appellent à la reprise du travail

Après douze jours d'un conflit très dur, qui avait conduit au blocage de la justice pénale, un accord a été signé le 8 octobre au ministère de la justice par les syndicats de surveillants - à l'exception de la CGT, - le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, et le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison. Les surveillants, qui obtiennent des créations de postes, des crédits pour améliorer leurs conditions de travail et des améliorations indemnitaires, devraient lever le blocus des extractions et des écrous à partir du samedi 8 octobre à midi. On espérait que la situation pourrait redevenir normale très rapidement et que les détenus incarcérés dans les maisons d'arrêt provisoires pourraient gagner une détention « normale ». Mais dans certains établissements pénitentiaires de la région parisienne notamment,

Toute la nuit, M. Pierre Arpaillange l'a passée dans son bureau du ministère de la justice. Un étage plus haut, réunis depuis 20 h 30, les syndicats de surveillants négociaient pied à pied avec le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison, désigné deux jours plus tôt pour tenter de sortir de cette crise sans précédent. Tout le monde était bien conscient qu'il s'agissait là de la réunion de la dernière chance. Quelques heures plus tôt, solennellement, depuis Matignon, M. Gilbert Bonnemaison avait mis en garde : « Si au terme des toutes prochaines heures un accord s'avérait hors de portée, j'en rendrais compte immédiatement au premier ministre afin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal du service public. »

Ne cessant de croître, le mouvement de protestation des surveillants, déclenché douze jours plus tôt, touchait alors cent dix-sept établissements sur cent quatre-vingts. Plus de cinq cents personnes étaient incarcérées provisoirement dans des dépôts, commissariats ou gendarmeries. Le procès des meurtriers présumés de Georges Besse venait d'être renvoyé.

Au même moment, depuis Lille, où il s'était rendu au congrès de l'Union syndicale des magistrats, le garde des sceaux avait tenu à déclarer qu'il souhaitait « de tout cœur un déblocage rapide » du conflit qui entraîne une « situation humainement indigne et administrativement intolérable ». Faute d'accord, l'Etat ne pourrait accepter d'entamer une nouvelle semaine dans ces conditions. La menace était claire : si jusqu'ici on n'avait pas fait pleuvoir de sanctions disciplinaires, ni, à quelques échafaudages près, lâché les forces de l'ordre, on ne pourrait l'éviter plus longtemps.

C'est donc dans l'urgence que les négociations se sont retrouvées. Sa besace un peu plus pleine que la veille, M. Gilbert Bonnemaison - le seul depuis le début du conflit à

avoir entendu la base et à avoir pris la mesure de sa détermination et de ses angoisses - a donc avancé ses propositions. « Du coussin, du point par point. » A 6 heures du matin, l'affaire semblait réglée et l'accord était paraphé par les syndicats - à l'exception de la CGT qui a quitté la salle vers 4 heures du matin - le ministre et le médiateur.

Aux termes de ce protocole, les surveillants obtiennent 420 postes supplémentaires (dont 50 administratifs et 20 techniques), le déblocage immédiat de 40 millions de francs (et une provision de 30 millions de crédits supplémentaires par an en 1990 et 1991) pour améliorer les conditions de travail et de vie des personnels pénitentiaires. Des primes seront augmentées : celle des surveillants-chefs passe de 4 332 F par an à 5 145 F et l'indemnité forfaitaire des personnels administratifs devrait atteindre 15 % du salaire de base. La prime de nuit est portée de 13,50 F à 30 F et celle de jour féricé de 22 F à 80 F, ce qui augmentera les salaires de 350 F à 400 F par mois.

Cet accord est-il satisfaisant ? « Nous avons obtenu des avantages sur le plan salarial qui peuvent satisfaire notre base. Une avancée très importante que nous n'avions pas connue depuis des années », estimait M. Jacques Viallettes, le secrétaire général du très puissant syndicat FO des surveillants. « Ce que le gouvernement a exprimé dans cette affaire, c'est un respect pour des gens qui en avaient besoin, et qui sont à la recherche de leur dignité », nous déclarait siôt après M. Gilbert Bonnemaison.

Tout n'est peut-être pas réglé pour autant. Car, ce conflit là bien montré, quelque chose de plus se passe dans le monde pénitentiaire. Les syndicats ont été, tout au long de la crise, à la poursuite de leur base. Les jeunes surveillants n'obtiennent plus au doigt et à l'œil aux consignes de leurs centrales syndicales. « Ils nous prennent pour des Versaillais et se vivent en communistes », ironisait un responsable syndical. Les exemples des Baumettes à Marseille et surtout, de la maison d'arrêt de la Santé à Paris le montrent bien.

À la Santé, suivant l'évolution des négociations d'hier et de hier l'intersyndicale, mais on parle plus volontiers de « coordination », comme pour les étudiants ou les infirmières, a organisé une assemblée générale vers 7 heures du matin. Une conférence de presse générale y était prévue samedi 8 octobre à midi. Les surveillants refusent d'obtempérer et se disent « lâchés » par leurs syndicats. « Il n'est plus question de syndicats. Chez nous, c'est la base qui décide », a déclaré A. Poisson d'Arcy et Meaux, dans une moindre mesure à Fresnes, la tendance est la même. Enfermés derrière leurs murs, ces surveillants paraissent vouloir ne pas céder leur révolte. Jusqu'aux-boutistes de la colère, dans une ambiance de camp retranché, ils se disent décidés à tenir bon. Mais pendant combien de temps ?

AGATHE LOGEART.

Versaillais et communistes

La revendication du 1/5^e (qui correspond à un départ à la retraite à cinquante ans et non plus à cinquante-cinq ans), dont les syndicats comme la base font une question de principe, n'a pas été satisfaite. Mais, en annexe à l'accord, le médiateur s'engage à la réexaminer dans une perspective d'ensemble et à transmettre des propositions précises à ce sujet au garde des sceaux avant la fin de l'année.

Les syndicats appellent donc leurs troupes à cesser leur mouvement à partir du samedi 8 octobre à midi ; la validité du protocole étant subordonnée au rétablissement d'une situation normale dans l'ensemble des établissements pénitentiaires le dimanche 9 octobre à midi.

L'inévitable renvoi du procès des assassins présumés de Georges Besse

M. Xavier Versini, président de la cour d'assises de Paris, joue de malchance avec Action directe et le terrorisme. Le 8 décembre 1986, il s'était trouvé dans l'obligation de renvoyer le procès de Régis Schleichier et des frères Halten, impliqués dans l'affaire de la faculté de l'avenue Trudaine. Les uns après les autres, les jurés populaires désignés par le sort produisant des certificats médicaux, si bien que l'on se trouva dans l'impossibilité, au bout de quelques jours, de composer valablement la cour d'assises.

Ce sont, cette fois, les surveillants de prison qui, dans leur mouvement de grève, marqué notamment par les refus d'extraire les accusés ou prévenus en détention et de permettre leur transfert vers les palais de justice, vendredi 7 octobre, l'ont contraint à rendre une ordonnance renvoyant à une session ultérieure (1) le procès pourtant annoncé et attendu de Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Jean-Marie Rouillon et Georges Cipriani, accusés de l'assassinat, le 17 novembre 1986, de Georges Besse, alors président-directeur général de la régie Renault (nos dernières éditions du 8 octobre).

Pour la justice, c'est là assurément un camouflet. Si le renvoi de décembre 1986 était un effet de la crainte de citoyens ordinaires appelés à juger et que Schleichier avait ouvertement menacé dès le premier jour, celui qui vient d'intervenir a eu pour cause une grève de fonctionnaires, salariés de l'Etat, et plus précisément du ministère de la justice.

Sur le plan politique, c'est le constat obligé d'une impuissance metant dans l'incapacité de juger une cour d'assises dont on avait exclu le jury populaire - ces neuf juges occasionnels, mais capables de faiblesse ou de peur - entourant trois magistrats professionnels pour leur préférer la fermeté garantie de sept jours de métier qui montrèrent du reste leur efficacité dans l'affaire Ibrahim Abdallah. Le gouvernement ne pourra qu'en éprouver de l'irritation, même si l'opposition, en la circonstance, se montre capable d'avoir le bon goût de ne point exploiter, de façon démagogique, un événement qu'elle eut elle-même à

subir en décembre 1986 lorsqu'elle était la majorité.

Dès lors que le mouvement des gardiens de prison n'avait pu être enrayer à temps, que pouvait faire d'autre M. Versini ? L'article 289 du code de procédure pénale, au chapitre concernant la cour d'assises, lui accorde la possibilité « soit d'office sur réquisition du ministre public, d'ordonner le renvoi à une session ultérieure des affaires qui ne lui paraissent pas en état d'être jugées au cours de la session au rôle de laquelle elles sont inscrites ». Les accusés n'étaient pas là, et cette absence, pour une fois, ne relevant pas de leur propre volonté, c'est-à-dire d'un refus de comparaitre, l'affaire n'était, de toute évidence, pas en état d'être jugée.

Le choix du président

Fallait-il alors, comme l'avait demandé dans des réquisitions écrites l'avocat général, M. Gérard Guilloux, consentir seulement un renvoi très limité dans le temps en l'occurrence au lundi 10 octobre ? C'était tabler sur l'hypothèse, confirmée depuis, d'une solution du conflit opposant les surveillants à leur ministre durant la fin de la semaine. Il est certain que la chancellerie aurait souhaité un tel renvoi à une date rapprochée. M. Guilloux le faisait, au reste, bien comprendre en venant lui-même faire savoir à la presse - car toutes ces péripéties eurent lieu dans les dépendances de la cour d'assises - qu'il avait bataillé pour un débat en vue de ce renvoi au 10 octobre. Il montrait d'ailleurs, par le ton employé, un désaccord aux frontières de l'irritation avec le parti fissionnel adopté d'un renvoi à une session ultérieure pouvant s'apparenter, à ses yeux, à un certain laxisme.

Depuis, le président Versini sut défendre astucieusement son choix. Venu dans la salle d'audience, où précisément, il n'y eut pas d'audience, il s'y livra à une sorte d'explication sans motif de sa décision. Un renvoi au 10 octobre, expliqua-t-il en substance, n'aurait rien réglé. Ou bien à cette date le

mouvement aurait cessé dans les prisons, mais ce serait alors la défense qui argumenterait de son impossibilité d'avoir pu rencontrer ses clients avant le procès pour solliciter le renvoi. Ou bien une bonne fortune ferait que les surveillants de Fleury-Mérogis et de Fresnes accepteraient, le 10 octobre, d'extraire les accusés sans qu'on soit assuré d'ailleurs qu'ils accepteraient de les écrouer le soir lorsqu'on les leur amènerait.

Bref, pour M. Versini, « on n'allait pas jouer comme avec des galets sur la mer et se trouver contraint de renvoyer le procès de jour en jour. Agir de la sorte aurait constitué une désinvolture à l'égard des témoins dans la mesure où en leur demandant aujourd'hui de revenir lundi on risquait, lundi, de leur demander de revenir mardi, et ainsi de suite. Enfin, je n'ai pas voulu, conclut le président, faire de différence avec une affaire de droit commun que j'ai renvoyée de la même façon à une session ultérieure il y deux jours. »

Bien que M^{me} Bernard Ripert et Christian Etelin aient été au banc de la défense, en robe, tout comme l'était, au banc de la partie civile, M^{me} François Sarda, aux côtés de la veuve de Georges Besse et de ses cinq enfants ainsi que de M. Raymond Lévy, président-directeur général de la Régie, il était bien entendu que dans cette vaste salle il n'y avait pas eu d'audience.

Qu'importait à M^{me} Françoise Besse, qui pouvait constater que, si les raisons données d'une décision qui lui était douloureuse s'attachaient à montrer des égards envers les témoins, aucun mot n'avait été dit pour soulager une famille en deuil, « estomaquée ».

JEAN-MARC THÉOLLEVE.

(1) Cette notion vague exclut à l'heure qu'il est toute indication certaine de date. Tout au plus sait-on que les rôles des sessions de la cour d'assises de Paris sont déjà établis pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Cela signifie que, à moins d'un déplacement d'affaires dans le rôle de décembre, il ne faut pas s'attendre à voir le procès des accusés de l'assassinat de Georges Besse venir au grand jour des assises avant le mois de janvier 1989.

Une action en référé de plusieurs avocats

Le tribunal de Paris ordonne de rétablir la « libre communication des détenus avec leurs défenseurs »

Le tribunal civil de Paris, présidé par M. Robert Diet, a rendu, vendredi 7 octobre, un jugement de référé par lequel il ordonnait à cinq syndicats du personnel pénitentiaire de « prendre toutes mesures appropriées pour rétablir la libre communication des détenus avec leurs défenseurs et l'exécution des ordres d'extractions ».

Cette décision était en tous points conforme à la demande formée par l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, qui s'était joint, avec le Syndicat des avocats de France, à l'action engagée par M^{me} Thierry Lévy, au nom d'un détenu de la maison d'arrêt de Fresnes, et par M^{me} Sylvestre Tendeau de Marsac, pour un de ses clients écroué à la maison d'arrêt de Pontoise (le Monde du 6 octobre).

À l'audience, ces deux avocats et le bâtonnier Mario Stasi avaient souligné le préjudice subi par les détenus, placés dans l'impossibilité de rencontrer leurs défenseurs ou d'être extraits de leur prison, soit pour être jugés, soit pour satisfaire à une procédure d'instruction.

Dans son jugement, le tribunal, sans écrire le mot « grève », déclarait que « les agissements des surveillants portent gravement atteinte aux principes fondamentaux consacrés par notre droit interne et la convention européenne des droits de l'homme, du droit de la défense et à un procès juste et équitable dans un

débat raisonnable ». Selon les juges, il s'agit d'une « voie de fait caractérisée », justifiant l'intervention du juge des référés compétent pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser « un trouble manifestement illicite ».

Le jugement, prononcé avant l'accord intervenu samedi matin entre les syndicats de personnels pénitentiaires et le médiateur, M. Bonnemaison, et n'étant assorti d'aucune astreinte, pouvait apparaître comme une décision de principe difficile, voire impossible, à faire appliquer. Pourtant, dans un communiqué, le barreau de Paris avait fait aussitôt savoir qu'il veillerait « à sa stricte et immédiate application ». Et le bâtonnier en exercice, M^{me} Philippe Lafarge, devait ajouter : « J'espère que la raison l'emportera, que la liberté finira par s'imposer et que les syndicats exciteront de bon gré une décision de justice. On ne comprendrait pas qu'ils ne la fassent pas car ils sont justement chargés de cela. »

D'autre part les étudiants qui occupent le bureau du président de l'université de Rennes-II depuis mardi 4 octobre ont mis un terme à leur mouvement vendredi, après avoir obtenu en partie satisfaction. Le président a accepté d'inscrire les candidats que demandaient à s'orienter en histoire et en sociologie.

MAURICE PEYROT.

EDUCATION

Après le « tirage au sort » des étudiants

L'université Lille-I obtient satisfaction

Les universitaires de Lille-I ont en partie obtenu gain de cause. Quelques jours après les assises régionales des universités de Nord-Pas-de-Calais et le « tirage au sort » des étudiants de mathématiques (le Monde du 4 octobre), le ministre de l'éducation a fait un geste pour tenter de remédier provisoirement au sous-encadrement dont souffre cette université : 25 à 28 postes d'enseignants devraient immédiatement pouvoir être mis à la disposition de Lille-I. Pour une dizaine d'entre eux, il s'agit de la possibilité offerte aux universités de réemployer, pour un an, des « assistants associés » qui étaient arrivés en fin de contrat. D'autre part, 15 à 18 enseignants vont pouvoir être engagés, là encore pour l'année, en utilisant des supports budgétaires de l'enseignement secondaire (postes non pourvus de capésiens ou d'agrégés).

D'autre part les étudiants qui occupent le bureau du président de l'université de Rennes-II depuis mardi 4 octobre ont mis un terme à leur mouvement vendredi, après avoir obtenu en partie satisfaction. Le président a accepté d'inscrire les candidats que demandaient à s'orienter en histoire et en sociologie.

A B C D E F G

M. Barre lance la Convention libérale, européenne et sociale

M. Raymond Barre devait donner, samedi 8 octobre à Paris, le coup d'envoi de la Convention libérale, européenne et sociale (CLEES), destinée à être l'ossature de la force politique du centre que l'ancien premier ministre appelle de ses vœux. Cette première réunion devait rassembler une centaine de délégués départementaux, chargés de mettre en place des comités. La Convention revendique actuellement cinq mille adhérents venant de diverses associations barristes et des anciens réseaux REEL.

Au soir du second tour de l'élection présidentielle, le 8 mai, M. Barre avait exprimé son intention de constituer « une force politique solide et responsable, capable de soutenir une action républicaine, libérale, sociale et européenne ». D'autre part, M. Barre a rencontré, jeudi 6 octobre, M. Jack Lang, au ministère de la culture.

● FR 3 : démission de Gérard Saint-Paul. - Le directeur adjoint de l'information chargé de l'information nationale à FR 3, Gérard Saint-Paul, a annoncé, samedi 8 octobre, qu'il démissionnait de son poste. Dans un communiqué, le journaliste déclare ne plus pouvoir « exercer, dans les circonstances actuelles, de responsabilité à la direction de l'information et à demande à être remis à la disposition de la chaîne. Je viens de rédiger un projet rédactionnel pour FR 3, mais j'estime que je n'aurai pas les moyens réels de le mettre en œuvre. Je souhaite pour l'instant rester attaché à l'émission « Forum », dont je suis producteur et présentateur ».

A Clermont-Ferrand

L'auteur présumé du viol et du meurtre d'une fillette arrêté par la police

CLERMONT-FERRAND de notre correspondant

Les policiers de la section criminelle du SRPJ de Clermont-Ferrand ont identifié et arrêté, vendredi 7 octobre, le meurtrier présumé de la petite Ludvine Passet, cette fillette de neuf ans dont le corps poignardé avait été retrouvé dans la cave d'un immeuble clermontois, mercredi 28 septembre (le Monde du 30 septembre).

L'homme, Robert Delcupe, vingt-deux ans, originaire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), qui a été interpellé à Aulnat (Puy-de-Dôme), est un marginal. Sans profession ni domicile fixe, il se rendait souvent à Clermont-Ferrand. C'est ainsi qu'il avait séjourné récemment au domicile d'un camarade, à proxi-

mité immédiate de la demeure de la petite Ludvine.

Robert Delcupe a, selon la police, reconnu les faits. Après avoir suivi la fillette dans l'après-midi du 28 septembre, il l'aurait entraînée dans la cave de l'immeuble où travaille la mère de l'enfant. Comme chaque mercredi, Ludvine avait décidé, ce jour-là, de rendre visite à celle-ci sur les lieux de son travail. Le manège, qui aurait reconnu également être l'auteur de cinq autres agressions sexuelles à l'encontre d'enfants dans la région clermontoise durant ces derniers mois, aurait ainsi avoir frappé et violé Ludvine avant de la poignarder.

Robert Delcupe a été inculpé samedi matin, de viol aggravé et de meurtre ayant suivi un crime ».

JEAN-PIERRE ROUGER.

● La Tour Eiffel fermée à la suite d'une grève. - Les employés de la Tour Eiffel ont entamé le samedi 8 octobre au matin un mouvement de grève pour exiger une revalorisation salariale. L'appel à la Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel pour une durée illimitée. Depuis 8 heures, la Tour Eiffel est fermée au public.

● Grève dans les imprimeries décentralisées de la presse nationale. - Les principaux titres de la presse nationale étaient absents des kiosques en province, samedi 8 octo-

bre, le Livre CGT ayant appelé à un débrayage dans douze centres d'impression de province dans la nuit de vendredi. Dans un communiqué, le Livre dénonce l'« obstination » du groupe Hésant à « poursuivre son projet d'une impression « Tout-Paris » à Roissy » et l'abandon de la technique du fac-similé au profit d'une expédition par avion, chemin de fer et voies routières. « Ce retour en arrière est rétrograde », affirme le Livre CGT, qui demande l'ouverture immédiate d'une négociation.

Le numéro du « Monde » daté 8 octobre 1988 a été tiré à 563 206 exemplaires



مركز من الأصل